

**Ecole des Hautes Etudes Commerciales  
d'Alger  
EHEC**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention d'un  
Diplôme de Master en Sciences Commerciales**

**Option : Finance et Comptabilité**

**Thème:**

**La Contribution des moyens de paiement  
électronique à la Consolidation de l'inclusion  
financière au sein des banques Algériennes.  
Cas : Banque de Développement Local.**

**Elaboré par :**

Mlle TIBA KALTHOUM

Mlle KHERROUBI LOUISA

**Encadré par :**

Mme Dehbia BELAID

Maître de conférences à l'EHEC d'Alger

**Onzième Promotion  
juin 2023**



**Ecole des Hautes Etudes Commerciales  
d'Alger  
EHEC**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention d'un  
Diplôme de Master en Sciences Commerciales**

**Option : Finance et Comptabilité**

**Thème:**

**La contribution des moyens de paiement  
électronique à la consolidation de l'inclusion  
financière au sein des banques Algériennes.  
Cas : Banque de Développement Local.**

**Elaboré par :**

Mlle TIBA KALTHOUM

Mlle KHERROUBI LOUISA

**Encadré par :**

Mme BELAID Dehbia

Maître de conférences à l'EHEC d'Alger

**Onzième Promotion  
juin 2023**

## **Remerciement**

*Nous tenons à exprimer notre gratitude envers Dieu pour nous avoir donné la force et la motivation nécessaires pour terminer ce travail.*

*Nous souhaitons également remercier toutes les personnes qui nous ont aidés, directement ou indirectement, dans la réalisation de ce projet.*

*Nous voudrions particulièrement remercier notre encadrante, Madame **BELAID Dehbia** , pour ses conseils avisés et le temps précieux qu'elle nous a accordé. Nous la remercions du fond du cœur pour son soutien.*

*Nous souhaitons également adresser nos sincères remerciements à l'équipe de la Banque de Développement Local de Staouali, en particulier notre maître de stage, Madame **BOURAHLA Nabiha**, et Monsieur **AMRANI Amine** pour leur soutien constant et leurs conseils précieux tout au long de notre stage Nous avons énormément appris grâce à eux.*

*Nous remercions également Monsieur **MEDDAH Fayçal** pour avoir accepté notre demande de stage au sein de la banque.*

*Nous remercions enfin l'équipe enseignante de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (EHEC) pour la qualité de leur enseignement.*

*Enfin, nous souhaitons remercier les membres du jury pour avoir accepté de valoriser notre travail.*

# *Dédicaces*

*Je dédie ce mémoire :*

*À mes parents, qui ont toujours été un modèle pour moi, m'ont encouragé à poursuivre mes rêves et m'ont soutenu tout au long de mon parcours académique.*

*À mes frères, **ZAKI** et **MOKHTAR**, et à mes sœurs, **CHERIFA** et **NOUR**, pour leur amour et leur soutien indéfectibles tout au long de ma vie.*

*À ma copine **LOUISA**, pour son amour, son soutien et sa compréhension inébranlables. Ton engagement à mes côtés en tant que binôme de travail a été précieux pour la réalisation de ce projet.*

*A toute ma famille, Mes amis, Mes collègues d'étude*

*Et à tous ceux qui m'aiment.*

***KALTHOUM***

# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste mémoire :*

*À mes chers parents, pour leur amour, leur confiance, leur soutien et leurs sacrifices, je ne les remercierais jamais assez.*

*A mon grand-père, pour son inspiration et sa sagesse, qui ont été une source d'encouragement tout au long de ma vie.*

*A mes chères sœurs, **AFAF** et **YASMIN**, et mon frère **AKRAM** pour leur amour, leur soutien et leur inspiration.*

*À ma copine et binôme de travail, **KALTHOUM** : merci pour votre soutien, votre collaboration et votre contribution précieuse à la réalisation de ce mémoire. Je suis reconnaissante de vous avoir à mes côtés tout au long de ce projet.*

*A tous mes amis.*

***LOUISA***

## **Résumé**

Cette étude vise à démontrer la contribution des moyens de paiement électronique dans la consolidation de l'inclusion financière au sein des banques Algériennes. Les moyens de paiement électronique sont reconnus comme un pilier central de l'inclusion financière, car ils permettent aux particuliers et aux entreprises d'accéder à une gamme étendue de produits et de services financiers. En favorisant la transition vers une économie numérique, ces moyens de paiement contribuent à renforcer l'inclusion financière et à dynamiser le développement économique.

L'Algérie a connu des avancées significatives dans la modernisation de son infrastructure de télécommunications, ce qui a renforcé la structure de l'inclusion financière.

Toutefois, malgré les efforts déployés par l'Algérie pour promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique, la progression dans ce domaine demeure limitée en raison de divers facteurs, Parmi ces derniers l'absence de culture financière chez les individus et le manque d'un cadre juridique adapté ce qui a valu au pays une place sur la liste des pays ayant des taux d'inclusion financière moyens dans la région arabe.

**Mots Clés :** l'inclusion financière, la technologie financière, le paiement électronique, l'économie numérique.

## **ملخص:**

تهدف هذه الدراسة إلى إبراز دور وسائل الدفع الإلكترونية في تعزيز الشمول المالي لدى المصارف الجزائرية حيث تعد من أركان الشمول المالي الأساسية، إذ تمكّن من الوصول إلى العديد من المنتجات والخدمات المالية للأفراد والشركات، مما يعزز التحول الرقمي للاقتصاد وتحفيز التنمية الاقتصادية.

شهدت الجزائر تقدماً كبيراً في تحديث بنيتها التحتية للاتصالات، مما ساهم في تعزيز هيكل الشمول المالي. ومع ذلك، وعلى الرغم من الجهود المبذولة من طرف الجزائر لتعزيز استخدام وسائل الدفع الإلكترونية إلا أن نسبة التقدم في هذا المجال لا يزال محدوداً بسبب عدة عوامل ومن بينها غياب ثقافة مالية لدى الأفراد ونقص الإطار القانوني المناسب، مما أدى إلى وضع البلاد على قائمة الدول ذات معدلات شمول مالي متوسطة في المنطقة العربية..

**الكلمات المفتاحية:** الشمول المالي ، التكنولوجيا المالية ، الدفع الإلكتروني، الاقتصاد الرقمي.

## **Abstract:**

This study aims to demonstrate the contribution of electronic payment means to the consolidation of financial inclusion within Algerian banks. Electronic payment means are recognized as a central pillar of financial inclusion, as they enable individuals and businesses to access a wide range of financial products and services. By facilitating the transition to a digital economy, these payment methods contribute to strengthening financial inclusion and energizing economic development.

Algeria has made significant progress in modernizing its telecommunications infrastructure, which has enhanced the structure of financial inclusion. However, despite the efforts deployed by Algeria to promote the use of electronic payment means, progress in this field remains limited due to various factors. Among these factors are the absence of financial literacy among individuals and the lack of an appropriate legal framework, which has resulted in the country being ranked among the countries with average levels of financial inclusion in the Arab region.

**Keywords:** financial inclusion, financial technology, electronic payment, digital economy.

## Liste des Tableaux

### Chapitre I

N° de Tableau	Intitulé	Page
I-1	Liste des plus importantes monnaies virtuelles/cours de 12-03-2023	18

### Chapitre II

N° de Tableau	Intitulé	Page
II-1	Les avantages et les inconvénients de la carte CIB.	42
II-2	Le nombre de carte EDAHABIA en Algérie.	43
II-3	Le nombre de DAB en Algérie.	46
II-4	Les avantages et les inconvénients du paiement mobile.	49
II-5	Organismes de soutien au paiement électronique en Algérie.	52
II-6	Indicateurs de possession de comptes dans les institutions financières pour les adultes de plus de 15 ans durant la période (2011-2017)	54
II-7	Le taux d'emprunt dans les institutions financières officielles en pourcentage des adultes âgés de plus de 15 ans et de 25 ans	56
II-8	Le nombre de transactions de paiement sur internet.	57
II-9	Nombre et montant des opérations de retrait sur ATM	58

### Chapitre III :

N° de Tableau	Intitulé	Page
III-1	Le nombre et le pourcentage d'augmentation de DAB.	81
III-2	Le nombre et le pourcentage d'augmentation de TPE.	83
III-3	Le nombre et le pourcentage d'augmentation de transaction sur internet.	85

III-4	Le nombre de comptes ouverts.	87
III-5	Le nombre de site web et transaction e-paiement.	88
III-6	Le pourcentage de clients ayant souscrit à des cartes bancaires.	89

## Liste des Figures

### Chapitre I

<b>N° de Figure</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
I-1	Evolution de prix de Bitcoin 2013-2023.	18
I-2	Les taux de possession de comptes d'adultes à travers le monde.	22
I-3	L'évolution de nombre des comptes bancaire de 2011 à 2021.	23
I-4	Les dimensions de l'inclusion financière.	24
I-5	Le pourcentage de citoyens âgés de plus de 15 ans ayant un compte dans une institution financière officielle dans le monde.	35
I-6	Le pourcentage de citoyens âgés de plus de 15 ans ayant un compte dans une institution financière officielle dans les pays arabes.	36
I-7	Le pourcentage d'épargne dans le monde arabe	37
I-8	Le pourcentage d'emprunt dans le monde arabe	37

### Chapitre II

<b>N° de Figure</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
II-1	Evolution des cartes CIB en Algérie.	42
II-2	Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2022.	45
II-3	L'évolution du nombre des DAB installé au niveau national.	46
II-4	L'évolution du nombre des TPE installé au niveau national.	47

II-5	Evolution du nombre des sites marchands et du nombre des transactions réalisées de 2016 à Mai 2022.	49
II-6	La part des adultes (+15) détenant un compte courant.	54
II-7	Le taux de dépôt dans les institutions financières officielles en pourcentage des adultes âgés de plus de 15 ans et de 25 ans.	55
II-8	Nombre des transactions paiement sur TPE.	58
II-9	Montant des transactions paiement mobile.	60

### **Chapitre III**

<b>N° de Figure</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
III-1	L'organigramme de la Banque de Développement Local	72
III-2	l'organigramme de la Direction des Moyens de Paiement.	73
III-3	le nombre de DAB installés.	82
III-4	le pourcentage d'augmentation de DAB .	82
III-5	Le nombre de transactions via les DAB.	83
III-6	Le nombre de TPE de la BDL	84
III-7	le pourcentage d'augmentation de TPE	84
III-8	Le nombre de transactions via TPE	84
III-9	Le % d'augmentation de transactions TPE	84
III-10	Le nombre de transactions sur internet.	86
III-11	Le nombre de site web	88
III-12	Le nombre de transaction d'e-paiement	88
III-13	Le nombre de cartes bancaires.	89

III-14	Le nombre de TPE mise en exploitation	90
III-15	Le nombre de transactions sur TPE.	91

## Liste d'abréviation

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>ATM</b>	Automated Teller Machines
<b>DAB</b>	distributeurs automatiques de billets
<b>GAB</b>	Guichets Automatique de Banque
<b>TPE</b>	Terminal de Paiement Electronique
<b>BCE</b>	Banque centrale européenne
<b>SIM</b>	Subscriber identity/Identification Module
<b>QR</b>	quick response
<b>NFC</b>	Near Field Communication
<b>mPOS</b>	mobile Point of Sale
<b>CIF</b>	Centre de l'inclusion financière
<b>CAF</b>	Capacité d'Autofinancement
<b>CGAP</b>	Certified Government Auditing Professional
<b>SFI</b>	Société financière Internationale
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>FDIP</b>	Brookings Financial and Digital Inclusion
<b>AFI</b>	Alliance for Financial Inclusion
<b>RPC</b>	remote procedure call
<b>ChiNext</b>	Growth Enterprise Board
<b>BACEN</b>	Banque Centrale du Brésil
<b>OSMP</b>	Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement
<b>FPE</b>	La Financière des Paiements Électroniques
<b>SATIM</b>	Société d'automatisation et de traitement des transactions monétaires interbancaires
<b>EMV</b>	Europay Mastercard Visa
<b>COMI</b>	Comité monétique interbancaire
<b>CIB</b>	carte de paiement des banques
<b>CCP</b>	compte chèque postal
<b>RIP</b>	Relevé d'identité postale
<b>CNRC</b>	Centre national du registre de commerce
<b>BRI</b>	Banque des Règlements Internationaux
<b>Fintech</b>	Financial Technology

<b>BDL</b>	Banque De Développement Local
<b>DMP</b>	Direction des Moyens de Paiement
<b>PME</b>	Les petites et moyennes entreprises
<b>TMS</b>	Transportation Management System
<b>PAC</b>	plan d'action commercial
<b>BIN</b>	numéro d'identification de base

## **Sommaire**

<b>Introduction Générale</b> .....	<b>V</b>
<b>Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique</b>	
Introduction du Chapitre I .....	06
Section1 : Cadre conceptuel des moyens de paiement électronique.....	19
Section2 : Les notions fondamentales de l'inclusion financière. ....	29
Section3 : La modernisation des moyens de paiement électronique pour promouvoir l'inclusion financière à la lumière de quelques expériences internationales. ....	37
Conclusion du Chapitre I .....	38
<b>Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie</b>	
Introduction du Chapitre II .....	39
Section1 : L'évolution des moyens de paiement électronique en Algérie. ....	52
Section2 : Etat de lieu de l'inclusion financière en Algérie.....	60
Section3 : La stratégie nationale de développement des moyens de paiement électronique et la consolidation de l'inclusion financière. ....	67
Conclusion du Chapitre II.....	68
<b>Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré l'inclusion financière : cas pratique au sein de la banque « BDL ».</b>	
Introduction du chapitre III .....	69
Section1 : Présentation de la Banque de Développement Local. ....	76
Section2 : Présentation de la Direction des Moyens de Paiement. ....	80
Section3 : Analyse de l'étude pratique : synthèse et interprétations. ....	91
Conclusion du chapitre III .....	93
<b>Conclusion Générale</b> .....	<b>97</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>105</b>

---

# **Introduction Générale**

---

# Introduction Générale

---

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication a engendré d'importants changements et transformations dans le monde, notamment dans le secteur économique. Nous sommes passés d'une société industrielle à une société de l'information, marquée par l'émergence de l'économie numérique reposant sur les réseaux de communication et d'information. Cette transition a permis de dépasser la dépendance aux matières premières et aux ressources naturelles, en valorisant l'information, les connaissances et le capital humain.

L'économie numérique a introduit de nouveaux éléments qui ont apporté des avantages dans divers domaines de la vie, notamment dans le secteur bancaire. Grâce à la révolution technologique mondiale dans les communications, l'informatique et les marchés financiers, ce secteur a connu une transformation significative. Les institutions bancaires et financières ont ainsi été incitées à fournir de nouveaux types de services en adéquation avec les évolutions du marché, afin d'améliorer leurs performances et de répondre aux nouvelles conditions environnantes. Cela s'est concrétisé par l'adoption de la banque électronique, permettant aux banques de moderniser leur système de paiement et de créer de nouveaux moyens de paiement électronique complémentaires aux méthodes traditionnelles.

Les moyens de paiement électronique jouent un rôle crucial, incitant les institutions et tous les secteurs à suivre les avancées technologiques et informatiques. Cela a conduit à une amélioration et à un développement généralisé des services bancaires. Chaque banque s'efforce ainsi de fournir le meilleur service possible pour attirer un maximum de clients, sachant que la qualité des services bancaires est un facteur clé de compétitivité et de survie dans l'environnement bancaire.

L'inclusion financière est étroitement liée au paiement électronique et a gagné en importance, notamment après la crise des prêts hypothécaires de 2008. Cette crise a poussé les décideurs économiques à rechercher les causes et les répercussions de celle-ci. En réponse, de nouveaux mécanismes, méthodes et alternatives ont été mis en place pour limiter la propagation de la crise, sous le nom d'inclusion financière. Ce concept est étroitement lié au secteur financier, bancaire et aux institutions financières. L'objectif de l'inclusion financière est d'attirer davantage d'épargne non utilisée vers le système financier officiel en offrant une gamme complète de services financiers accessibles à toutes les catégories de la société, tant au

# Introduction Générale

---

niveau des institutions que des individus. Cela renforce la liquidité et oriente les ressources vers les secteurs de consommation, en les exploitants de manière optimale.

De nombreux pays arabes ont pris conscience de l'importance de renforcer l'inclusion financière afin de favoriser le développement économique et social. L'Algérie s'est également engagée dans cette voie en mettant en place des mesures significatives pour moderniser ses systèmes financiers et promouvoir l'inclusion financière. L'objectif principal de ces efforts est de garantir l'accès des citoyens algériens, indépendamment de leur situation géographique ou de leur niveau de revenu, aux services financiers essentiels qui contribuent à améliorer leur bien-être économique et leur qualité de vie.

C'est dans ce contexte que nous formulons la problématique suivante : « **Quel est l'incidence des moyens de paiement électronique sur le développement des services bancaires et la promotion de l'inclusion financière au sein des banques algériennes, en l'occurrence de la BDL ?** »

Pour apporter les réponses à la problématique nous subdivisons la question principale en quelques questions secondaires :

- Quels sont les concepts clés des moyens de paiement électronique et de l'inclusion financière ?
- Quel est le degré de l'inclusion financière en Algérie ?
- Quelles mesures l'Algérie a-t-elle prises pour renforcer l'inclusion financière ?
- Comment les moyens de paiement électronique favorisent-ils le développement des services bancaires et l'inclusion financière au sein de la BDL ?

Afin de mieux cerner les préoccupations suscitées, nous nous sommes basées sur les hypothèses suivantes :

- H1 : Les services financiers proposés grâce aux moyens de paiement électronique participent activement à la consolidation de l'inclusion financière.
- H2 : L'Algérie jouit d'un climat favorable au développement de l'inclusion financière.
- H3 : la modernisation des moyens de paiement électronique au sein de la BDL offre à une large tranche de la population un accès aux services financiers.

Parmi les raisons qui nous ont poussées à choisir ce thème :

# Introduction Générale

---

- Approfondir nos connaissances et acquérir des informations sur le travail de la banque pour réussir à travailler dans l'avenir.
- La thématique joue un rôle essentiel et occupe une position importante dans la recherche économique contemporaine.
- Il existe un manque d'études approfondies sur ce sujet spécifique concernant l'Algérie.

L'objectif de notre recherche est d'introduire et définir le concept d'inclusion financière et les mécanismes de renforcement par le biais des paiements électroniques à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur le contexte particulier de l'Algérie. Les principales composantes de cet objectif sont les suivantes :

- Présenter et clarifier le concept des paiements électroniques et les différentes méthodes utilisées.
- Évaluer l'efficacité des systèmes de paiement électronique dans les institutions bancaires, en termes de facilité d'utilisation, de sécurité et d'accessibilité.
- Analyser l'application et l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie, en évaluant leur niveau de développement, leur adoption par les utilisateurs et les avantages qu'ils offrent en termes d'inclusion financière.

La méthodologie utilisée dans cette recherche repose sur la méthode descriptive analytique, qui nous a permis d'effectuer des diagnostics à partir des données collectées. Afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées, nous avons d'abord procédé à une recherche documentaire, en consultant des ouvrages, des articles, des mémoires et des sites web. Ensuite, nous avons complété cette recherche par un stage pratique au sein de la BDL, au cours duquel nous avons analysé les données et les statistiques relatives aux moyens de paiement électronique, notamment les cartes bancaires, les terminaux de paiement électronique (TPE) et les paiements en ligne (e-paiement).

Divers sont les études qui ont été mené à propos de l'inclusion financière et les moyens de paiement, nous citerons les plus pertinentes:

- DJEBBALA. Aymen, le rôle des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie, Mémoire en vue d'obtention d'un diplôme de Master en sciences économiques, option : économie monétaire

# Introduction Générale

---

et bancaire, Université 08 mai 1945 Guelma, Algérie ,2022. Dans cette recherche, l'accent a été mis sur l'importance des moyens de paiement électronique dans le renforcement de l'inclusion financière. L'analyse s'est concentrée spécifiquement sur le rôle de l'inclusion financière à travers l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie et dans d'autres pays arabes.

- LEALAOUI. Nouari, L'utilisation des moyens de paiement électronique pour promouvoir l'inclusion financière en Algérie, en mettant en évidence des expériences internationale, cas pratique : les banques publiques et Algérie poste entra la période (2016-2021), thèse en vue d'obtention d'un diplôme de Doctorat en sciences économiques, option : monnaie et banques, Université Yahia Fares de Media, Algérie, 2021. Dans cette étude, l'accent a été mis sur la démonstration de l'importance des moyens de paiement électroniques dans la promotion de l'inclusion financière. L'analyse s'est concentrée sur les indicateurs de l'inclusion financière au sein des banques publiques et d'Algérie Poste.

Pour mener à bien notre travail, nous avons choisis de scinder notre travail en trois chapitres :

- Le premier chapitre sera consacré à l'inclusion financière et aux moyens de paiement électronique à l'international. Dans un premier temps, nous aborderons les principes et les types des paiements électroniques. Ensuite, nous traiterons des notions fondamentales de l'inclusion financière, en mettant en évidence son importance et les objectifs qui y sont associés. Nous discuterons des mesures et des politiques visant à promouvoir l'inclusion financière et à fournir un accès équitable aux services financiers. Enfin, nous conclurons ce chapitre en examinant la modernisation des moyens de paiement électronique dans le contexte de la promotion de l'inclusion financière, on appuyant sur des exemples concrets d'expériences internationales réussies.
- Le deuxième chapitre met la lumière sur la contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie. Dans la première section, nous abordons l'évolution des moyens de paiement électronique en Algérie, en examinant les avancées technologiques, les infrastructures mises en place et les réglementations favorisant l'adoption de

# Introduction Générale

---

ces systèmes. Ensuite, nous évaluons l'accès aux services financiers, le taux de bancarisation de la population et l'utilisation des moyens de paiement électronique dans le pays. Enfin, nous examinons les politiques et les initiatives mises en place pour promouvoir l'adoption des paiements électroniques et élargir l'accès aux services financiers.

- Le dernier chapitre portera sur un cas pratique, en présentant l'impact des moyens de paiement électroniques sur le degré d'inclusion financière, en prenant comme exemple la Banque De Développement Local (BDL).

---

# **Chapitre I**

**Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de  
paiement électronique**

---

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

## Introduction du chapitre I :

L'inclusion financière est considérée comme la fourniture effective de services financiers à un coût abordable à toutes les catégories de la société y compris les groupes défavorisés et à faibles revenus qui ont tendance à être exclue.

Le développement de l'internet, des appareils numériques, et l'utilisation des moyens de paiement électronique a considérablement changé les attentes des clients du secteur financier. Les moyens de paiement électronique se sont imposées comme une innovation majeure présentant une réelle opportunité pour les entreprises et les particuliers d'accéder à des services financiers à moindre coût peuvent également être des catalyseurs de l'inclusion financière.

Dans ce premier chapitre, nous présentons d'abord un cadre conceptuel des moyens de paiement électroniques, puis une présentation des notions fondamentales de l'inclusion financière. Ensuite, Nous mettrons également l'accent sur la modernisation des moyens de paiement électronique pour promouvoir l'inclusion financière au regard des expériences à l'internationale.

Pour mieux cerner les points cités ci-dessus, ce chapitre sera présenté en 3 sections suivantes :

- **Section 01**: Cadre conceptuel des moyens de paiement électronique.
- **Section 02**: Les notions fondamentales de l'inclusion financière.
- **Section 03**: La modernisation des moyens de paiement électronique pour promouvoir l'inclusion financière à la lumière de quelques expériences internationales.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

## Section 01 : Le cadre conceptuel des moyens de paiement électronique.

Les moyens de paiement électronique sont devenus un élément incontournable de l'économie moderne. En effet, ils permettent aux consommateurs et aux entreprises d'effectuer des transactions de manière rapide, facile et sécurisée. Les options de paiement électronique sont multiples, allant des cartes de crédit et de débit aux portefeuilles électroniques, en passant par les paiements mobiles et les virements bancaires en ligne. Ces moyens de paiement ont considérablement transformé la façon dont nous effectuons des transactions financières, facilitant l'achat de biens et de services en ligne et hors ligne.

### **1.1 Définition et évolution des moyens de paiement électronique:**

#### **1.1.1 Définition :**

Avec l'évolution constante de notre monde numérique, les modes de paiement électronique sont devenus de plus en plus importants en tant qu'option pratique et souvent moins coûteuse par rapport aux méthodes de paiement traditionnelles. Ainsi, on peut définir le paiement électronique comme étant : « Le paiement électronique est défini comme un ensemble d'outils et de transferts électroniques émis par les banques et les institutions financières en tant que moyen de paiement, qui se matérialisent sous forme de cartes bancaires et d'argent électronique »<sup>1</sup>

En d'autres termes : « Le paiement électronique d'une manière générale est un moyen permettant d'effectuer des transactions commerciales pour l'échange de biens ou de services sur Internet »<sup>2</sup>

Le législateur Algérien le définit à travers :

- L'article 69 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, en Algérie les moyens de paiement sont définis comme suit : « Sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds, et ce, quel que soit le support le procédé technique utilisé »<sup>3</sup> ;
- L'article 06 de la Loi n° 18-05 relative au commerce électronique, un moyen de paiement électronique se définit comme : « tout instrument de paiement,

<sup>1</sup> معارف فريدة, "البنوك الإلكترونية" مذكرة لنيل شهادة الماجستير في العلوم الاقتصادية، تخصص: نقود ومالية، جامعة محمد خيضر، بسكرة، 2010، ص 08.

<sup>2</sup> MERBOUHI Samir, HADID Noufyel, « *Le paiement électronique en Algérie : Délits économiques et financières* », revue de la nouvelle économie, Volume e 08, N°01, janvier 2017, P.20.

<sup>3</sup> Journal officiel de la république algérienne règlement N° 52 du 26 août 2003, P 10.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

autorisé conformément à la législation en vigueur, permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique»<sup>1</sup>.

Ces différentes définitions mettent en avant le fait que les moyens de paiement électronique sont des instruments financiers permettant de transférer de l'argent entre deux parties en utilisant des dispositifs connectés à Internet, tels que des ordinateurs, des téléphones portables ou des terminaux de paiement électronique.

## 1.1.2 Evolution des moyens de paiement électronique :

On peut diviser l'évolution des moyens de paiement électroniques en trois phases suivantes <sup>2</sup>:

❖ La première étape (fin du XVIIIe siècle - fin du XIXe siècle) de la formation des conditions juridiques préalables à la création des premiers instruments de paiement électronique sous forme de billets à ordre et de chèques, ainsi que de documents de paiement basés sur le règlement des réclamations mutuelles.

❖ La deuxième phase (XXe siècle) « l'électrification des opérations de paiement » en les soutenant avec des moyens de paiement électronique (cartes bancaires, instruments de paiement mobiles), des portefeuilles électroniques pour initier des paiements, ainsi que l'utilisation de la première monnaie électronique pour payer des biens et des services.

❖ La troisième phase III (XXIe siècle - présent), « la numérisation des paiements » caractérisée par l'utilisation active de cartes de paiement à puce sans contact, d'outils de paiement mobile sans contact, de monnaie électronique, de moyens de paiement électroniques basés sur des écosystèmes de paiement électronique aussi largement répandus dans le monde que PayPal (1998 ), Payoneer (2005), Skrill (2001), Stripe (2009), TransferWise (2010), etc., monnaie virtuelle sous forme de crypto-monnaies, codes QR, introduction des monnaies numériques des banques centrales.

## 1.1.3 L'importance des moyens de paiement électronique :

Les moyens de paiement électronique ont acquis une grande importance dans la vie quotidienne des consommateurs et des entreprises, offrant des avantages tels que la commodité, la rapidité et la sécurité, Et parmi ces avantages on cite :<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Journal officiel de la république algérienne règlement N° 28 du 16 mai 2018, P 05.

<sup>2</sup> АНАТОЛІВНА ПОЖИДАЄВА, (Марія), «Еволюція використання електронних платіжних інструментів: фінансовий та юридичний аспекти» стаття, січень 2019 року.

<sup>3</sup> <https://www.sumup.com/fr-ch/business-guide/factures-paiement-en-ligne-avantages/> consulté le 07/04/2023 à 14h:06 , révisés par nos soins.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

- **Commodité** : Les paiements électroniques permettent aux consommateurs de payer facilement et rapidement pour des biens et des services en ligne ou en personne, sans avoir besoin de transporter de l'argent liquide ou de chèques papier. Cette commodité est particulièrement importante pour les achats en ligne, où les consommateurs peuvent effectuer des achats depuis n'importe où dans le monde, à tout moment.

- **Rapidité** : Les paiements électroniques sont souvent instantanés, ce qui signifie que les fonds sont transférés de manière rapide et efficace. Cela peut être particulièrement important dans les situations d'urgence ou lorsqu'il est nécessaire de transférer des fonds rapidement, comme lors d'un virement bancaire.

- **Sécurité** : Les paiements électroniques sont généralement plus sûrs que les paiements en espèces ou par chèque, car ils peuvent être effectués via des connexions sécurisées et des protocoles de cryptage. Les consommateurs peuvent également surveiller leur compte en temps réel pour détecter toute activité suspecte et signaler rapidement tout problème à leur institution financière.

- **Accessibilité** : Les paiements électroniques peuvent être effectués à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet, ce qui les rend facilement accessibles pour les consommateurs et les entreprises, quel que soit leur emplacement géographique.

## 1.1.4 Les caractéristiques des moyens de paiement électronique :

Les moyens de paiement électronique ont plusieurs caractéristiques qui les distinguent des méthodes de paiement traditionnelles, notamment :<sup>1</sup>

- a) **Les paiements électroniques sont caractérisés par leur nature internationale** : c'est-à-dire qu'il s'agit d'un moyen de paiement accepté dans tous les pays, où il est utilisé pour régler les transactions effectuées en ligne dans le monde entier.
- b) **Les paiements sont effectués en utilisant de la monnaie électronique** : il s'agit d'une valeur monétaire stockée sur une carte à mémoire numérique ou sur la mémoire principale de l'entreprise qui gère le processus d'échange.
- c) **Le règlement des transactions électroniques à distance** : où le contrat est conclu entre des parties situées à des endroits différents, et le paiement est effectué via Internet.

<sup>1</sup> ماطي مريم، " واقع وسائل الدفع الالكترونية ومستقبلها في ظل أزمة كوفيد19 دراسة حالة الجزائر " مجلة البحوث الاقتصادية المتقدمة، المجلد 07، العدد 01، 2022، جامعة جيجل، ص12.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

## d) Le paiement électronique est effectué à travers deux types de réseaux :

✓ Un réseau privé : la connexion n'est limitée qu'aux parties contractantes, supposant ainsi l'existence de transactions et de relations commerciales et financières préalables entre elles.

Ou

✓ Un réseau public : les transactions sont effectuées entre de nombreuses personnes n'ayant pas de liens prédéfinis entre elles.

## 1.2. Les typologies des moyens de paiement électronique :

L'importance des moyens de paiement électronique a augmenté ces derniers temps en raison de l'augmentation de l'utilisation d'Internet pour effectuer de nombreuses transactions financières. Les principaux moyens de paiement électronique qui conviennent à la nature de ces transactions comprennent les cartes bancaires, les smart cartes, la monnaie électroniques, les portefeuilles électroniques, les chèques électroniques et les transferts électroniques.

### 1.2.1. Les cartes bancaires :

Les définitions d'une carte bancaire sont multiples et variés, parmi lesquels on peut citer les suivants :

Une carte bancaire est un moyen de paiement électronique mis en place par une institution financière (banque, établissement de crédit, etc.) qui permet à son titulaire d'effectuer des achats ou des retraits d'espèces.<sup>1</sup>

« Ces cartes sont utilisées pour retirer de l'argent liquide des distributeurs automatiques de billets (ATM) et pour acheter des biens et services, offrant ainsi à leur titulaire une grande flexibilité de paiement, une sécurité accrue et des coûts réduits lors de la réalisation des opérations ».<sup>2</sup>

Donc Une carte bancaire est un moyen de paiement électronique qui permet à son titulaire de réaliser des transactions financières, telles que des achats en magasin ou en ligne, des retraits d'argent aux distributeurs automatiques de billets (DAB).

Les entreprises les plus connues dans le domaine des cartes bancaires sont :

✓ **Visa** : La carte Visa est émise par « « Visa Inc » une entreprise américaine de services financiers. Elle est la plus grande société de paiement au monde en termes de

<sup>1</sup> RAHOUAL Karima : « *Enjeux, obstacles et perspectives de la généralisation de la carte bancaire en Algérie* », mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité, spécialité : Finance et banque, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, 2019, P12.

<sup>2</sup> محمد خاوي ، محاد عريوة ، "واقع وسائل وأنظمة الدفع الإلكترونية في النظام البنكي الجزائري " مجلة الدراسات الاقتصادية المعاصرة، المجلد 02، العدد، 2017، جامعة محمد بوضياف - المسيلة-، ص 141

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

volume de transactions, avec plus de 3,3 milliards de cartes en circulation dans le monde. La carte Visa est acceptée dans plus de 200 pays et territoires.<sup>1</sup>

✓ **Mastercard** : la Mastercard est émise par Mastercard Incorporated, une entreprise américaine de services financiers basée à New York. Elle est la deuxième plus grande société de paiement au monde, avec environ 2,4 milliards de cartes en circulation dans le monde. La carte Mastercard est également acceptée dans plus de 200 pays.<sup>2</sup>

Il est important de noter que les types de cartes bancaires peuvent varier d'un pays à l'autre et d'une institution financière à l'autre. Voici les types les plus courants :<sup>3</sup>

**A. Carte de débit:** C'est une carte bancaire qui est directement liée au compte bancaire du titulaire. Elle permet à celui-ci d'effectuer des achats ou de retirer de l'argent, à condition qu'il ait suffisamment de fonds sur son compte.

**B. Carte de crédit:** C'est une carte bancaire qui permet au titulaire d'emprunter de l'argent auprès de la banque pour effectuer des achats, et de rembourser le montant emprunté à la banque à une date ultérieure, souvent avec des frais d'intérêts.

**C. Carte prépayée :** C'est une carte qui a été chargée avec un montant spécifique d'argent avant son utilisation, et elle peut être utilisée pour effectuer des achats ou retirer de l'argent jusqu'à ce que le montant prépayé soit épuisé.

## 1.2.2. Les smart cartes :

On peut les définir comme suit: « La smart carte est une carte équipée d'un microprocesseur qui permet de stocker de l'argent grâce à la programmation sécurisée. Cette carte peut interagir avec d'autres ordinateurs sans nécessiter une autorisation ou une confirmation de la validité de la carte pour transférer de l'argent de l'acheteur au vendeur »<sup>4</sup>.

« Il s'agit d'une invention moderne qui a soutenu le système de paiement électronique. C'est une carte de paiement en plastique qui se distingue par la présence d'un disque mince gravé sur la carte, capable de contrôler et de conserver les données stockées contre toute

<sup>1</sup> <https://www.visa.fr/> consultée le 08/04/2023 à 14h:07.

<sup>2</sup> <https://www.mastercard.us/en-us.html> consulté le 09/04/2023 à 13h:51.

<sup>3</sup> بوصوفة أميرة، رواحية اكرام، "متطلبات تفعيل وسائل الدفع الإلكتروني في الاقتصاد الجزائري" مذكرة لنيل شهادة الماستر في العلوم الاقتصادية، تخصص: اقتصاد نقدي وبنكي، كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير، جامعة 08 ماي 1945 - قالمة، 2021، ص 17.

<sup>4</sup> منير ممدوح، محمد الجنايحي، "البنوك الإلكترونية"، دار النشر: الفكر الجامعي، الإسكندرية، مصر، الطبعة الثانية، 2006، صفحة 521.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

suppression ou ajout. Ces données peuvent être lues via le lecteur lorsque la carte est passée sur celui-ci. »<sup>1</sup>

En résumé, la carte à puce est une carte en plastique dotée d'une puce intégrée qui lui permet de stocker et de protéger des données personnelles, Elle est considérée comme plus sûre et polyvalente que la carte bancaire normale, car elle utilise une technologie de puce intégrée pour stocker les données, offrant une sécurité accrue et pouvant être utilisée dans de nombreuses applications différentes en plus des paiements.

Les cartes ont besoin des canaux d'acceptations pour faciliter la transmission de l'information en toute sécurité et en temps réel, ainsi que rendre l'utilisation du support moins complexe, Deux grands canaux d'acceptation peuvent être distingués : les DAB/GAB et les TPE.

## A. Le DAB (distributeur automatique de billets) :

Le distributeur automatique de billets est un dispositif sécurisé connecté au centre informatique de la banque émettrice de la carte. Il permet aux opérateurs de retirer de l'argent rapidement en saisissant leur code secret. En plus des retraits d'argent, il permet également d'effectuer des opérations telles que les demandes de solde et les transferts d'argent.<sup>2</sup>

## B. Le GAB (Guichets Automatique des Banques) :

Un GAB est un équipement électronique et électromécanique mis à disposition par les banques afin de permettre au détenteur d'une carte bancaire de réaliser des transactions bancaires sans recours à une personne physique.<sup>3</sup>

## C. Les TPE (Terminal de Paiement Electronique) :

Un terminal de paiement électronique désigne tout appareil électronique permettant de traiter un paiement par carte. C'est une machine avec un clavier, un écran ainsi qu'un logiciel avec mémoire. Il offre plusieurs services<sup>4</sup>:

- ✓ Vérification électronique des cartes et contrôle des cartes en opposition.
- ✓ Télétransmission des transactions réalisées.

<sup>1</sup> ناظم محمد نوري الشمري، عبد الفتاح زهير، "الصيرفة الالكترونية: الادوات والتطبيقات ومعوقات التوسع"، دار وائل للنشر، عمان، 2008، ص 49.

<sup>2</sup> ASFIRANE Yasmine, « *L'évolution du paiement électronique en Algérie* », mémoire pour l'obtention d'un brevet supérieur de banque, Ecole Supérieur des Banques, Alger, 2020, P.20.

<sup>3</sup> ASFIRANE Yasmine, Op-Cite, P.20.

<sup>4</sup> El GARROT, Fella, « *Moyens de paiement électroniques* », Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales et financières, Spécialité : Finance d'entreprise, Ecole Supérieure de Commerce, kolea , 2017, P.24.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

✓ Obtention automatique des autorisations.

## 1.2.3. Les chèques électroniques :

Le chèque électronique ressemble au chèque traditionnel dans la mesure où il représente une ordonnance de paiement de l'émetteur au bénéficiaire pour un montant spécifié. Cependant, la différence est qu'il est envoyé électroniquement via Internet et qu'il varie d'une banque à l'autre. Les informations suivantes y sont généralement incluses : Numéro de chèque, Nom de l'émetteur, Numéro de compte de l'émetteur, Nom de la banque, Nom du bénéficiaire, Montant à payer, Unité de devise utilisée, Signature électronique de l'émetteur, Date de validité, Signature électronique du bénéficiaire du chèque.<sup>1</sup>

## 1.2.4. Les transferts électroniques :

Selon la loi sur les transferts électroniques de fonds des États-Unis de 1978, les transferts électroniques sont définis comme suit :<sup>2</sup>

« Un transfert électronique de fonds effectué au moyen d'un terminal électronique, d'un téléphone, d'un ordinateur (y compris les services bancaires en ligne) ou d'une bande magnétique dans le but de commander, de donner des instructions ou d'autoriser un établissement financier à débiter ou à créditer le compte d'un consommateur ».

## 1.2.5. La monnaie électronique :

La monnaie électronique constitue la troisième vague d'innovations en matière d'instruments de paiement scripturaux, elle peut être définie comme toutes les techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier<sup>3</sup>.

Selon la BCE (la Banque centrale européenne), on appelle monnaie électronique « un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, qui peut être largement utilisé pour effectuer des paiements à des entreprises autres que l'émetteur, sans faire intervenir nécessairement des comptes bancaires dans la transaction, mais faisant fonction d'un instrument au porteur prépayé »<sup>4</sup>.

Donc La monnaie électronique est un moyen de paiement électronique qui permet des transactions sans support papier, utilisant un support technique pour stocker la valeur

<sup>1</sup> ماطي مريم، مرجع سبق ذكره، ص14.

<sup>2</sup> <https://www.kaspersky.fr> consulté le 09/04/2023 à 23h :43.

<sup>3</sup> DOMINIQUE Plihon : La monnaie et ses mécanismes, Edition la Découverte, 2008, Paris, P.17.

<sup>4</sup> La Banque centrale européenne, Rapport annuel 2000, « l'opportunité de la dénomination de monnaie et la question de savoir si les monnaies électroniques constituent de nouvelles monnaies ou plus simplement de nouveaux types de titres de créance », P24.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

monétaire. et on distingue deux formes de la monnaie électronique, le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel.

## 1.2.6. Le porte-monnaie électronique :

Selon la banque de la France « le portefeuille électronique est un moyen de paiement électronique prépayé, stockant des fonds électroniques utilisables pour des paiements ultérieurs. Il est souvent associé à une carte à puce, une carte SIM ou un téléphone mobile »<sup>1</sup>

### 1.2.6.1 Le fonctionnement d'un porte-monnaie électronique :

Lors de l'inscription, l'utilisateur crée un compte auprès d'un tiers tel qu'une banque ou un prestataire de services. Il fournit un identifiant (un e-mail ou un numéro de téléphone) ainsi qu'un mot de passe.

Pendant le processus d'inscription, l'utilisateur enregistre ses informations personnelles et les données de sa carte bancaire (le numéro de la carte à 16 chiffres, la date de validité et le cryptogramme) dans un portefeuille électronique fourni par le tiers. Les données sont stockées en toute sécurité. Lorsque l'utilisateur effectue des achats en ligne chez des commerçants qui acceptent ce mode de paiement, il n'a plus besoin de saisir les informations de sa carte bancaire. Les transactions sont confirmées en saisissant l'identifiant de connexion ou l'adresse e-mail associée au compte, ainsi qu'un mot de passe et éventuellement un code secret. Cela permet de valider le paiement des achats effectués.<sup>2</sup>

## 1.2.7. Le porte-monnaie virtuel :

Le porte-monnaie virtuel est l'équivalent au porte-monnaie électronique. Il s'en distingue par le support des unités monétaires qui n'est plus une carte mais une mémoire d'ordinateur et les unités passent d'une mémoire à une autre par l'internet.<sup>3</sup>

La relation de personne à personne n'existe plus, il s'agit d'une relation d'une personne à un serveur, dans laquelle la personne (client) doit avoir entièrement confiance. La délocalisation des acteurs (clients, marchands, fournisseurs de service), qui est la marque caractéristique de l'électrification des flux monétaires, brouille de repère classique. Par conséquent : la notion de confiance est très forte dans la mise en œuvre et le fonctionnement du porte-monnaie virtuel.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> <https://www.banque-france.fr/> consulté le 11 avril 2023 à 13h:47.

<sup>2</sup> Corinne Lamoussière Pouvreau , « *Le portefeuille électronique et numérique* », article , Février 2023.

<sup>3</sup> BRANA Sophie , CAZALS Michel : *La monnaie*, 2eme édition Dunod , 2006,Paris, p74.

<sup>4</sup> ARKOUB Lamia, RAHMANI Kahina : « *Les nouveaux moyens de paiements électroniques à l'international*» Mémoire pour l'obtention d'un mémoire de Master en Sciences de Gestion, Option : Finance et Commerce International , Faculté Des Sciences Economiques, Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2020. P30.

# **Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique**

---

## **1.2.7.1 Le fonctionnement du porte-monnaie virtuel :**

Le porte-monnaie virtuel contient une monnaie électronique portant la signature numérique de l'établissement émetteur, qui a utilisé à cette fin une clé de cryptage confidentielle. Cette monnaie est transférée au client, qui peut l'utiliser pour payer électroniquement des biens et des services à travers le monde<sup>1</sup>.

Au moyen d'internet à partir de son ordinateur personnel, l'utilisateur demande de la monnaie électronique en entrant en communication avec sa banque en certifiant qu'il est bien le titulaire de compte, en lui présentant les informations confidentielles.

Le porte-monnaie virtuel paraît très intéressant et très efficace puisqu'il permet aux clients d'effectuer des paiements de toutes sommes, petite ou grosse à domicile à toute heure sans avoir à se déplacer contrairement au porte-monnaie électronique qui se réalise pour les faibles montants.<sup>2</sup>

## **1.3. Les moyens de paiement électronique à l'ère des technologies financières innovantes :**

### **1.3.1. Le Paiement mobile :**

Le paiement mobile se développe dans un monde où la notion de mobilité prend de plus en plus d'importance. 90% de la population mondiale est couverte par un réseau mobile, grâce à cette couverture l'utilisateur peut accéder à ses services mobiles en tout temps et lieu<sup>3</sup>.

Ondrus et Pigneur définissent le paiement mobile comme « une transaction sans fil d'une valeur monétaire entre deux parties, en utilisant un dispositif mobile capable de traiter en toute sécurité une opération financière sur un réseau sans fil »<sup>4</sup>.

Donc le m-paiement désigne toutes les opérations de paiement qui impliquent l'achat des biens ou des services exécuté via un appareil doté d'une capacité sans fil.

#### **1.3.1.1 Déclinaisons technologiques de m-paiement :**

##### **A. Paiement par QR-Code :**

Le QR code est un type de code-barres matriciel qui stocke différentes informations, telles que les données de prix et de transaction, sous forme de carrés noirs et blancs arrangés dans un motif spécifique. L'agencement des carrés permet à un système de lecture de

---

<sup>1</sup> OUYAHIA Manelle : « *L'évolution de l'e-paiement et du paiement par TPE durant la période de la crise sanitaire de la COVID19* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences Economiques, Faculté Des Sciences Economiques Commerciales et des Science de Gestion, université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2019, P.37.

<sup>2</sup> Ibid, P.31.

<sup>3</sup> CHAIX, Laetitia : « *Le paiement mobile : perspectives économiques, modèles d'affaire et enjeux concurrentiels* », Thèse pour l'obtention d'un diplôme de Doctorat en Sciences Économiques, université Nice Sophia Antipolis, Ecole doctorale DESPEG ,22 novembre 2013, P13.

<sup>4</sup> CHAIX, Laetitia, Op-Cite, P12.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

recupérer facilement les informations stockées. Le QR code est devenu un outil crucial pour le développement des portefeuilles mobiles, les paiements électroniques, le transfert d'argent et d'autres applications en raison de sa grande capacité à stocker de grandes quantités d'informations dans un petit espace.<sup>1</sup>

## B. Paiement NFC :

Le paiement NFC ou Near Field Communication utilise la technologie de la radio fréquence permettant à plusieurs terminaux de communiquer. Elle utilise un protocole de communication sans fil et permet donc l'échange d'information entre deux appareils. Elle permet aussi une communication bidirectionnelle, ce système de paiement nécessite que le commerçant détienne une borne de paiement et que l'utilisateur ait un mobile doté d'une puce.<sup>2</sup>

## C. Le mPOS, mobile Point of Sale:

Ce type de paiement concerne l'ensemble des moyens nomades « terminaux, applications ou systèmes » permettant de réaliser une opération financière (paiement) dans un point de vente physique.<sup>3</sup>

## D. L'internet mobile :

L'internet mobile à haute débit est de plus en plus disponible sur les Smartphones et ces derniers ont la capacité d'offrir les mêmes fonctionnalités qu'un ordinateur .Il devient ainsi plus facile d'effectuer des achats sur moteurs de recherche notamment grâce à la sécurité des sites marchands.<sup>4</sup>

### 1.3.2. La monnaie virtuelle :

La monnaie virtuelle, appelée aussi monnaie décentralisée présente le point commun avec la monnaie centralisée d'être stockée sous un format digital. Ces monnaies ont été créées pour remplir trois fonctions traditionnelles de la monnaie : la fonction d'unité de compte, la facilitation des transactions commerciales et le stockage de valeur<sup>5</sup>.

La monnaie virtuelle la plus connue est le Bitcoin. Cette monnaie a plusieurs variantes, telles que Lite coin, Doge coin, Name coin, PP Coin, etc. On peut aussi l'appeler la crypto monnaie.

#### 1.3.2.1 Exemple d'une monnaie virtuelle (Le Bit coin):

---

<sup>1</sup> BEN JADDI Majda : « *M paiement : comment accroître la confiance du mobinaute ?* », Mémoire de recherche en E-marketing, université de Strasbourg, 2018, P28.

<sup>2</sup> Ibid, P.28.

<sup>3</sup> BEN JADDI Majda ,Op-Cite,P28.

<sup>4</sup> BEN JADDI Majda ,Op-Cite,P.29.

<sup>5</sup> Marianne VERDIER, « *Paiements électroniques et crypto actifs* » article, janvier 2018.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

Le Bitcoin est considéré comme la première monnaie virtuelle. Son nom est issu de la combinaison des termes « bit », unité de mesure binaire, et « coin », qui signifie pièce de monnaie. Contrairement aux comptes bancaires classiques, les Bitcoins sont stockés dans des portefeuilles électroniques que les utilisateurs peuvent gérer eux-mêmes. Cependant, le Bitcoin ne dispose pas d'une banque centrale ou d'une institution financière pour le réguler. Il est basé sur un système pair-à-pair sur Internet qui permet aux utilisateurs de s'échanger directement des Bitcoins sans passer par un tiers de confiance.<sup>1</sup>

Le graphique montre l'historique des prix du bitcoin entre septembre 2013 et Avril 2023, les prix sont présentés en dollars américains. Le graphique montre clairement que les prix du bitcoin ont connu des fluctuations importantes au cours de cette période, atteignant des niveaux record à plusieurs reprises, mais subissant également des baisses importantes.

Au cours de la période étudiée, on peut observer que le prix du bitcoin a augmenté de manière significative en 2017, atteignant un sommet historique de plus de 19 000 dollars américains en décembre de cette année-là, avant de subir une baisse importante en 2018. Depuis lors, le prix du bitcoin a connu des fluctuations importantes, mais est resté relativement stable à partir de la fin de 2023.

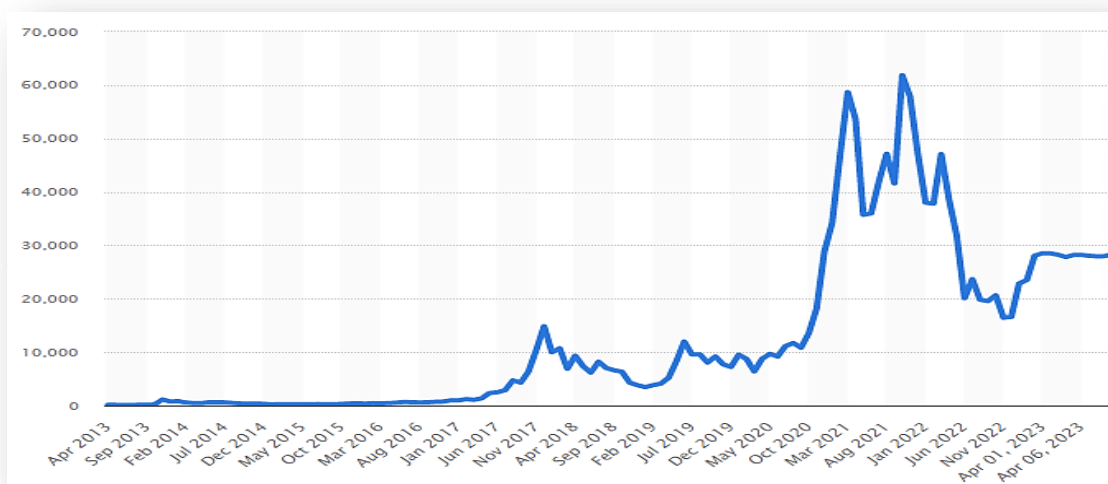
Le graphique montre également que le prix du bitcoin est très sensible aux événements externes, tels que les annonces de réglementation gouvernementale, les problèmes de sécurité des échanges de cryptomonnaies, les rapports médiatiques négatifs, et les fluctuations des marchés financiers plus larges.

---

<sup>1</sup> Blockchain France : La blockchain décryptée - les clefs d'une révolution, édition Netexplo, Paris , 2016, P20.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

**Figure 01:** Evolution de prix de Bitcoin 2013-2023.



**Source :** <https://www.cryptopolitan.com> consulté le 11/04/2023 à 16h:40.

En plus de Bitcoin d'autres monnaies virtuelles existent, tel que l'Etherum, le litcoin etc. Le tableau suivant récapitule les monnaies virtuelles les plus importantes et leur valeurs en Dollar américain.

**Tableau N° 01 :** Liste des plus importantes monnaies virtuelles/cours de 12-03-2023.

Monnaie	Prix unitaire en Dollar
Bitcoin	20361,36 \$
Etherum	1458,45 \$
Litcoin	0,05893 \$
Monero	68,05 \$
Dash	0,3488 \$

**Source :** <https://poloniex.com/> consulté le 12/03/2023 à 17 :40h.

### 1.3.3 Paiement par les objets connectés :

Le paiement par les objets connectés est une méthode de paiement émergente qui permet aux consommateurs de payer les biens et les services en utilisant des dispositifs connectés à Internet, tels que des montres intelligentes, des bracelets, et même des vêtements connectés. Cette méthode de paiement est rendue possible grâce à la technologie des objets connectés, qui permet à ces dispositifs d'être interconnectés et d'échanger des données en temps réel.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

## 1.3.3.1 Les Type des objets connectés :

Il existe plusieurs types des objets connectés ; parmi ces types on a :

### A. Les lunettes connectées :

Les lunettes connectées telles que les Google Glass sont équipées de la fonctionnalité de paiement intégrée, permettant aux utilisateurs de payer directement depuis leurs lunettes. Par exemple, la société de lunettes connectées Vuzix a intégré la fonctionnalité de paiement dans ses lunettes Blade AR. <sup>1</sup>

### B. Les bijoux connectés :

Grâce aux progrès technologiques, une puce sans contact peut être intégrée dans des bijoux connectés, tels que les bracelets et les bagues, afin de permettre aux consommateurs d'effectuer des transactions financières au moment de leurs achats<sup>2</sup>.

### C. Les Voitures connectées :

Les voitures connectées telles que Tesla et Audi sont équipées de la fonctionnalité de paiement intégrée pour permettre aux conducteurs de payer pour des services tels que le stationnement, le péage et le chargement électrique. <sup>3</sup>

### D. Enceintes intelligentes :

Les enceintes intelligentes telles que l'Amazon Echo, Google Home et Apple HomePod peuvent être utilisées pour effectuer des paiements à l'aide de commandes vocales. Par exemple, Amazon a intégré la fonctionnalité de paiement vocal dans son assistant Alexa, permettant aux utilisateurs de payer leurs factures et d'effectuer des achats en ligne.<sup>4</sup>

## 1.3.4 Paiement par la reconnaissance faciale :

Le paiement par reconnaissance faciale est une technologie émergente qui permet aux consommateurs de payer leurs achats en utilisant leur visage comme moyen d'identification. Cette méthode de paiement est de plus en plus populaire en Chine, où des entreprises comme Alibaba et Tencent ont déployé cette technologie dans leurs magasins physiques.<sup>5</sup>

Par exemple, Alipay, une application de paiement mobile appartenant à Alibaba, a lancé la première caisse enregistreuse de reconnaissance faciale au monde en 2018. Les utilisateurs peuvent simplement se tenir devant la caméra et payer leurs achats en quelques secondes, sans avoir à sortir leur téléphone ou leur portefeuille. Cette méthode de paiement

---

<sup>1</sup> <https://www.futura-sciences.com> consulté le 24/04/2023 à 17 :55h.

<sup>2</sup> <https://banque.meilleurtaux.com> consultée le/ 25/02/ 2023 à 12:58h.

<sup>3</sup> <https://www.tesla.com/> consulté le 11/04/2023 à 17 :28h.

<sup>4</sup> <https://www.amazon.com/> consulté le 11/04/2023 à 17 :40h.

<sup>5</sup> Yen Nee Lee « Oubliez les codes QR. La reconnaissance faciale pourrait être la prochaine grande chose pour les paiements en Chine », article, Novembre 2019. Révisé par nos soins.

# **Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique**

---

est considérée comme plus rapide et plus pratique que les méthodes traditionnelles de paiement, comme les cartes de crédit.<sup>1</sup>

## **Section 02: Les notions fondamentales de l'inclusion financière.**

Le système financier a toujours joué un rôle primordial et essentiel dans l'économie, à travers un ensemble de fonctions telles que les transferts de fonds, la gestion des risques, la fourniture des moyens de paiements,...etc. De plus, il contribue à l'emploi, à la croissance économique et à l'amélioration de la productivité en tant que secteur d'activité. De ce fait, les marchés émergents attachent une grande importance au développement et à l'approfondissement du secteur financier en vue d'atteindre leurs objectifs de développement financier et, plus récemment, de l'inclusion financière.

L'inclusion financière figure aujourd'hui parmi les indicateurs les plus importants, qui a pour objectif d'inclusion des populations défavorisées ou faiblement bancarisées dans les systèmes financiers élaborés et diffusés par les autorités internationales, afin de refléter le niveau de développement financier.

### **2.1. Généralités sur l'inclusion financière**

L'utilisation des services financiers fait de plus en plus partie de la vie normale des individus, la manière d'y accéder et de les utiliser pose des exigences de plus en plus strictes d'un point de vue géographique, technique, commercial, éducationnel, ou personnel.

#### **2.1.1. Définition de l'inclusion financière :**

L'inclusion financière a immédiatement pris naissance dans une série de débats dans les années 1990. À l'origine, ces débats portaient principalement sur la description et la lutte contre l'exclusion financière, qui a été comprise de différentes façons et dont la signification a changé au cours du temps. Cette expression a été définie comme : « l'incapacité, la difficulté ou la réticence de groupes particuliers à accéder ou à utiliser les principaux services financiers qui sont nécessaires à leurs besoins et qui leur permettent de mener une vie normale dans la société à laquelle ils appartiennent »<sup>2</sup>.

En revanche, l'inclusion financière est définie selon la banque mondiale : « le processus qui consiste à faire en sorte que les individus, en particulier les personnes à faible revenu, aient accès aux services financiers de base dans le secteur financier formel qui

---

<sup>1</sup> KAREN Gilchrist, « Alipay d'Alibaba lance le service 'souriez pour payer' en Chine », article, septembre 2017, Révisé par nos soins.

<sup>2</sup> Figuet Jean-Marc, Pinos Fabienne, « L'exclusion financière en France : une lecture en filigrane des modèles économiques bancaires », Revue d'économie financière, Volume N°12, N° 115, France, Mars 2014, p293.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

répondent à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) fournis de manière responsable et durable »<sup>1</sup>.

Tandis que le Centre de l'inclusion financière (CIF) définit l'inclusion financière comme : « un état dans lequel tous ceux qui peuvent utiliser des services financiers ont accès à un ensemble de services financiers de qualité, offerts à des prix abordables, de manière commode et digne pour les clients. Les services financiers sont fournis par un éventail de prestataires, privés pour la plupart, à une clientèle financièrement capable »<sup>2</sup>.

Cependant, Le CGAP\* définit l'inclusion financière : « comme une situation dans laquelle les ménages et les entreprises ont accès à des services financiers appropriés et peuvent les utiliser de manière effective. Ces services doivent être fournis de façon responsable et durable dans un environnement bien réglementé »<sup>3</sup>

Par contre la banque d'Algérie de la loi N°02-2018 du 19 Juin 2018 définit l'inclusion financière : « comme la disponibilité et l'utilisation de tous les services financiers par les différents segments de la société dont les institutions et les particuliers, surtout ceux qui sont marginalisés, à travers les canaux officiels, notamment les comptes courants et d'épargne, les services de paiement et de transferts, les services d'assurance, les services de financement et de crédit et des innovations des services financiers plus adaptés avec des prix compétitifs et raisonnables »<sup>4</sup>

En résumé, l'inclusion financière fait référence à la disponibilité et à l'utilisation de tous les services financiers par différents segments de la société, y compris les établissements et les individus, surtout ceux qui sont marginalisés, à travers les canaux officiels. Elle s'efforce également de protéger les droits des consommateurs de services financiers en les soutenant afin qu'ils puissent gérer adéquatement leurs fonds et leur épargne afin d'éviter que certains consommateurs aient recours à des canaux et outils informels, non soumis à aucun contrôle des organes de supervision et qui pratiquent des prix relativement élevés induisant la non satisfaction des besoins. Elle vise également à réduire les inégalités et à favoriser le développement économique et social des pays.

<sup>1</sup> La banque mondiale, <https://www.banquemondiale.org/fr>, consulté le 22/01/2023, à 19h:16.

<sup>2</sup> Le centre de l'inclusion financière, <https://www.cif-ao.org/>, consulté le 07/04/2023 à 14h :14

\* Consultative Group to Assist the Poor est un partenariat mondial de 34 organisations de premier plan qui cherchent à promouvoir l'inclusion financière. Établi à la Banque mondiale, il élabore des solutions novatrices grâce à des recherches pratiques et à une collaboration active avec des fournisseurs de services financiers, des responsables politiques et des bailleurs de fonds, pour permettre des approches à l'échelle voulue.

<sup>3</sup> Le CGAP, <http://www.cgap.org/topics/financial-inclusion>, consulté le 25/01/2023 à 11h:06

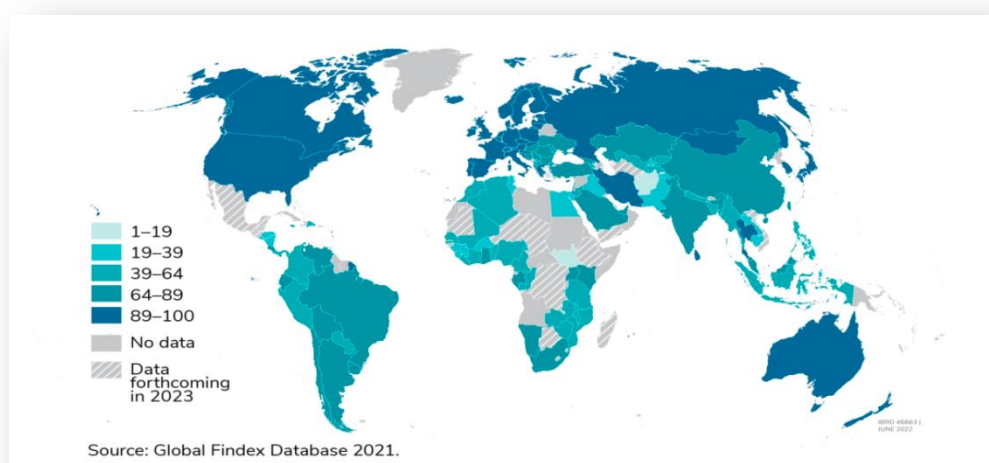
<sup>4</sup> <https://www.bank-of-algeria.dz>, consulté le 07/04/2023 à 14h :44.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

## 2.1.2. L'universalité de l'Inclusion Financière et son évolution :

En 2011, le Groupe de la Banque mondiale a initié la Global Findex, une base de données visant à suivre les avancées de l'inclusion financière dans le monde. Depuis la première enquête publiée en 2011, des enquêtes ultérieures ont été réalisées en 2014 et 2017. Pour l'édition de 2021, environ 128 000 adultes dans 123 économies ont été enquêtés de manière représentative au niveau national, pendant la période de la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>.

**FigureN°02** : Les taux de possession de comptes d'adultes à travers le monde.



**Source:** <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfindex>, “ La base de données mondiale 2021 sur l'inclusion financière ”, 15 Novembre 2021, consulté le 08/04/2023 à 14h:03.

En 2021, à l'échelle mondiale, près de trois quarts des adultes (76%) ont accès à un compte bancaire ou à un service financier réglementé tel qu'une coopérative de crédit, une institution de microfinance ou un fournisseur de services de paiement mobile. Au cours des dix dernières années, de 2011 à 2021, la possession d'un compte bancaire a augmenté de moitié, passant de 51% à 76% chez les adultes. Dans les économies en développement, le taux moyen de détention de compte a augmenté de 8 points de pourcentage, passant de 63% en 2017 à 71% en 2021<sup>2</sup>.

Le taux de possession de compte bancaire mondial de 76 % en 2021 représente une augmentation de 50 % par rapport à la moyenne mondiale de 51 % signalée il y a une décennie en 2011 (figure 03). Bien que la possession de compte ait augmenté en moyenne à la fois dans les économies à revenu élevé et dans les économies en développement, le taux de croissance moyen dans les économies en développement a été plus important. Dans

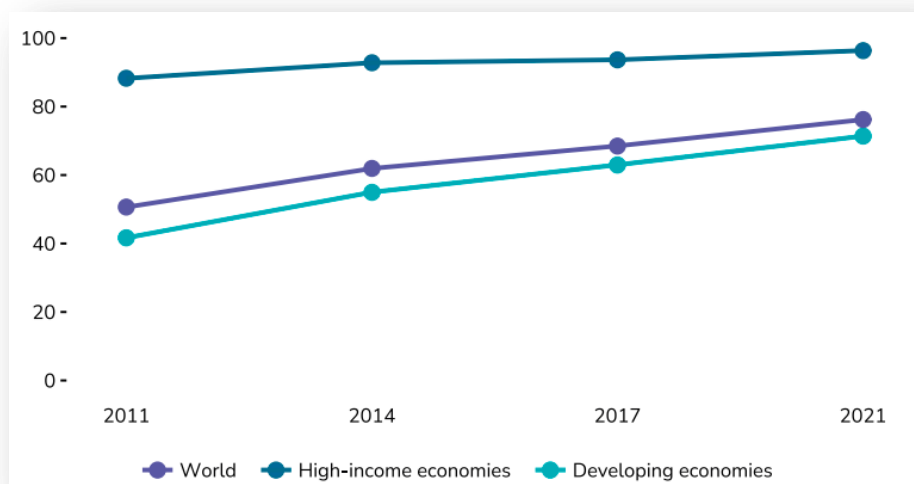
<sup>1</sup> <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfindex>, “The Global Database 2021 Financial Inclusion”, 15 Novembre 2021, consulté le 08/04/2023 à 14h:03, p04.

<sup>2</sup> Ibid, p06.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

l'ensemble, la possession de compte dans les économies en développement a augmenté de 30 points de pourcentage, passant de 42 % en 2011 à 71 % en 2021, soit une augmentation de plus de 70 %.<sup>1</sup>

**FigureN°03** : l'évolution de nombre des comptes bancaire de 2011 à 2021.



**Source:** <https://www.worldbank.org/en/publication/globalindex>, “ La base de données mondiale 2021 sur l'inclusion financière ”, 15 Novembre 2021, consulté le 10/04/2023 à 15:51h.

La pandémie de COVID-19 a favorisé l'essor des paiements numériques, de l'utilisation des téléphones mobiles et d'Internet, entraînant l'apparition d'un nouveau terme, à savoir l'inclusion financière numérique. Cette expression désigne la mise à la disposition de tous de services financiers d'un coût abordable, efficaces et offrant de bonnes conditions de sécurité. Les services financiers numériques inclusifs comprennent l'argent mobile, les comptes bancaires en ligne, les paiements, les assurances et le crédit électroniques, les diverses combinaisons de ces services et de nouvelles fintech<sup>2</sup>.

## 2.1.3. Dimensions et piliers de l'inclusion financière :

### 2.1.3.1. Les dimensions de l'inclusion financière:

La Société financière Internationale (SFI) définit l'inclusion financière comme un concept ayant **trois dimensions**<sup>3</sup> qui sont : **Accès, Utilisation, Qualité.**

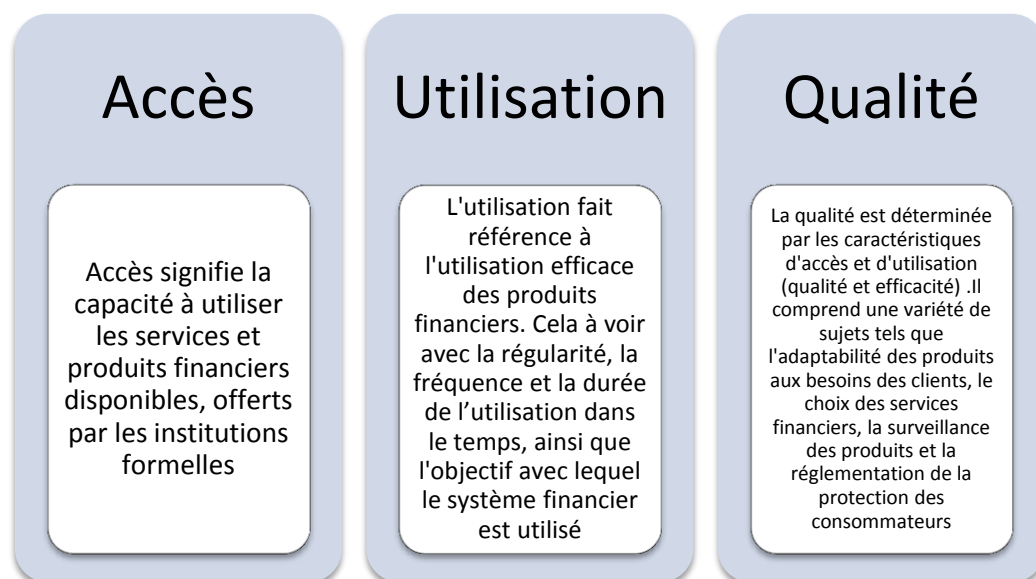
<sup>1</sup> Ibid , p06.

<sup>2</sup> S.M. la Reine Maxima des Pays-Bas, « Stimuler le progrès vers les ODD grâce à l'inclusion financière Numérique » rapport économique, la Banque mondiale, Février 2023, P.07.

<sup>3</sup> BANKABLE Frontier Associates, op-cite P.04.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

**Figure N° 04** : Les dimensions de l'inclusion financière.



**Source** : Source : Kone, Rozen Mohamed, Accélérer l'inclusion financière dans les pays africains : Nouvelles approches des stratégies d'inclusion financière, maison d'édition : EMS Editions, France 2019, p30.

## 2.1.3.2. Les piliers de l'inclusion financière :

Les principaux **piliers**<sup>1</sup> pour promouvoir la démarche de l'inclusion financière sont comme suit :

### A. Renforcement de l'infrastructure financière :

La disponibilité d'une infrastructure financière solide pour répondre aux exigences de l'inclusion financière constitue un des piliers fondamentaux pour instaurer un environnement favorable. Il convient aussi de fixer les priorités pour la réalisation de cette infrastructure afin de consolider la croissance économique et faciliter l'accès des citoyens aux services financiers. Ces priorités sont les suivantes:

- **Environnement législatif:** Il s'agit de mettre en place des mesures législatives adéquates afin de promouvoir l'inclusion financière en élaborant et en modifiant des instructions et résolutions qui soutiennent les priorités établies;
- **L'implantation du réseau:** L'objectif est de favoriser la croissance géographique en facilitant l'expansion du réseau des agences des prestataires de services financiers et d'encourager la création de points d'accès pour les services financiers, tels que les agents bancaires, les points de vente, les guichets automatiques, les assurances, les valeurs mobilières, et autres, en conformité avec la législation de l'état.

<sup>1</sup> <https://www.bank-of-algeria.dz>, « Brochure sur l'inclusion financière », consulté le 10/04/2023 à 15h:04.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

- **Le développement des systèmes de paiement et de règlement:** le développement des systèmes de paiement et de règlement national en vue de faciliter la mise en œuvre des opérations financières.
- **Tirer profit des progrès technologiques:** œuvrer à développer et améliorer la communication et l'échange d'informations grâce à l'élargissement de l'offre des services financiers numériques (Digital Financial Services), ainsi que le paiement par les moyens technologiques afin de faciliter l'accès aux services financiers au moindre coût et une plus grande efficacité.
- **Fournir une base de données complète:** L'objectif est de renforcer l'efficacité des bureaux d'information sur le crédit et de mettre en place des bases de données exhaustives qui enregistrent l'historique du crédit pour les particuliers ainsi que pour les petites et moyennes entreprises.

## **B. La protection financière des consommateurs :**

Le but est d'accroître la confiance dans le secteur bancaire et financier en vue de promouvoir la démarche d'inclusion financière et la stabilité financière à travers les moyens suivants:

- S'assurer que le client bénéficie d'un traitement équitable et transparent des services et des produits financiers, avec facilité à un coût raisonnable et de qualité ;
- Il est important d'assurer la fourniture et la protection d'informations précises et transparentes tout au long de la relation entre le client et le fournisseur de services financiers;
- Informer et sensibiliser les clients et les catégories marginalisés, en particulier, et les prestataires de services financiers aux principes de la protection financière des consommateurs pour la compréhension de leurs droits et leurs responsabilités afin qu'ils remplissent leurs obligations.

## **C. Développer des services financiers et des produits qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales :** en tenant compte:

- Il est important de prendre en compte les besoins et les exigences spécifiques des clients lors de la conception des produits et services qui leur sont destinés avant leur mise sur le marché, ainsi que l'innovation de nouveaux produits d'épargne, d'assurance, et des moyens de paiement, autre que les prêts ;

## Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

- Favoriser la concurrence entre les fournisseurs des produits et des services financiers, pour offrir plus d'options aux clients et améliorer la compétitivité et la qualité de services ;
- réduire les taxes et les commissions injustifiées imposées aux clients, ainsi que les prestations de services financiers inappropriées qui leur sont proposées en échange du paiement de commissions ;
- Assurer une formation au personnel des fournisseurs des services financiers, dédié à cette activité.

### D. L'éducation financière :

Chaque État a la responsabilité de promouvoir l'éducation financière en élaborant une stratégie nationale en collaboration avec les organismes gouvernementaux et le secteur privé. Cette stratégie vise à améliorer les connaissances financières des citoyens, en particulier des catégories vulnérables telles que les petites et moyennes entreprises, les jeunes et les femmes, afin de les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à minimiser les risques.

#### 2.1.4. Importance micro et macroéconomique de l'inclusion financière :

Le développement de l'inclusion financière est devenu l'une des préoccupations majeures des décideurs politiques et des régulateurs qui ont pris conscience de la nécessité d'un système financier inclusif pour soutenir la croissance économique et préserver la stabilité financière. Plusieurs études ont montré une corrélation positive entre le taux d'accès aux services bancaires et financiers et le taux de croissance d'un pays<sup>1</sup>. Par exemple :

- En 2020, le programme "M-PESA" au Kenya comptait plus de 30 millions d'utilisateurs et représentait plus de 50 % du PIB du pays<sup>2</sup>.

- L'Inde a lancé un programme ambitieux pour promouvoir l'inclusion financière appelé le Jan Dhan Yojana en 2014, pour fournir des comptes bancaires à tous les ménages marginalisés. Depuis le lancement du programme, plus de 400 millions de comptes ont été ouverts ou une augmentation de 1,5 % au PIB indien à moyen terme<sup>3</sup>.

- Le Nigeria est un autre pays qui a connu une croissance rapide de l'inclusion financière ces dernières années. En 2012, seulement 30 % des adultes nigériens avaient accès à des services financiers formels. En 2018, ce chiffre avait augmenté à près de 63 %. Selon

---

<sup>1</sup> ZEMIRLI Radhia, « Analyse économétrique de l'effet de l'inclusion financière sur la croissance du PIB hors hydrocarbures en Algérie », Revue des Études de développement économique, Volume N°3, N°2, Algérie Novembre 2022, p 85.

<sup>2</sup> <https://www.businessdailyafrica.com>, « M-Pesa crosses 30 million active users in Kenya on Lipa na M-Pesa », Mars 2022, consulté le 11/04/2023, 15h:02.

<sup>3</sup> <https://openknowledge.worldbank.org>, « Programme d'évaluation du secteur financier indien », consulté le 11/04/2023 à 14h:38.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

une étude menée par Mastercard, l'inclusion financière pourrait ajouter jusqu'à 12,4 milliards de dollars au PIB nigérian d'ici 2025<sup>1</sup>.

Au volet social, l'inclusion financière peut réduire considérablement les coûts liés à la mise en œuvre des politiques sociales, comme le versement des allocations, et à titre d'exemple, au Brésil, les coûts d'administration du programme des allocations familiales ont diminué de plus de 80% suite à l'introduction de cartes prépayées et au versement groupé de plusieurs allocations.

En Ouganda, une révision du texte de loi qui régit les institutions financières a permis à certaines d'entre elles d'adopter des pratiques bancaires islamiques. Cette décision a été prise dans le but d'attirer une population religieuse importante, tout en augmentant le nombre de clients potentiels. Cette décision a non seulement contribué à l'augmentation du nombre de clients, mais elle a également aidé à réduire l'exclusion financière de la communauté musulmane en offrant des services financiers conformes à leurs convictions religieuses<sup>2</sup>.

En résumé, les données empiriques montrent que l'inclusion financière, même si elle n'élimine pas la pauvreté, elle contribue à réaliser l'inclusion sociale et économique en conjonction avec d'autres politiques publiques<sup>3</sup>.

- Au niveau des entreprises et l'économie au sens large, à travers une mobilisation plus efficace des capitaux pour le soutien de l'investissement et la croissance.
- Pour les ménages, Cela est réalisé par l'élargissement des possibilités de génération de revenus et l'amélioration de la gestion des risques.

## 2.1.5. Les indicateurs de mesure de l'inclusion financière :

Le Banque Mondiale a créé une nouvelle base de données pour l'inclusion financière, qui comprend la présentation du nouvel indicateur d'inclusion financière mondial (Global Findex), utilisé pour mesurer le niveau d'utilisation des services financiers et monétaires par les adultes. Ces données permettent de réaliser des comparaisons internationales et régionales afin de déterminer la capacité des pays à atteindre l'inclusion financière ainsi que son évolution.

Dans ce qui suit, nous allons aborder les **indicateurs de mesure de l'inclusion financière**<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> PETERSON K. Ozili, « *l'inclusion financière en Nigéria* », article économique, Nigeria, juin 2022, p.08.

<sup>2</sup> BACCOUR Rym, « *Promouvoir l'inclusion financière par le levier de la digitalisation des moyens de paiement* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme d'institution de financement et développement du Maghreb arabe, Tunisie, décembre 2020, p.11.

<sup>3</sup> Ibid, p.29.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

## 2.1.5.1. Utilisation des comptes bancaires :

- Le pourcentage d'adultes ayant un compte financier dans des institutions officielles telles que les banques, les bureaux de poste et les institutions de micro finance ;
- Le but des comptes (personnels ou commerciaux) ;
- Le nombre de transactions (dépôts et retraits) ;
- Les moyens d'accéder aux comptes bancaires (tels que les distributeurs automatiques de billets, les succursales bancaires).

## 2.1.5.2. L'épargne :

- Le pourcentage d'adultes ayant économisé au cours des 12 derniers mois en utilisant des institutions financières officielles (telles que les banques, les bureaux de poste et autres) ;
- Le pourcentage d'adultes ayant économisé au cours des 12 derniers mois en utilisant une institution d'épargne non officielle ou toute personne extérieure au ménage ;
- Le pourcentage d'adultes ayant économisé autrement (par exemple à la maison) au cours des 12 derniers mois.

## 2.1.5.3. L'emprunt :

- Le pourcentage d'adultes ayant emprunté au cours des 12 derniers mois auprès d'une institution financière officielle ;
- Le pourcentage d'adultes ayant emprunté au cours des 12 derniers mois auprès de sources non officielles traditionnelles (y compris les emprunts auprès de la famille et les amis).

## 2.1.5.4. Les paiements :

- Le pourcentage d'adultes qui ont utilisé un compte bancaire officiel pour recevoir des salaires ou des paiements gouvernementaux au cours des 12 derniers mois ;
- Le pourcentage d'adultes qui ont utilisé un compte bancaire officiel pour envoyer ou recevoir de l'argent à des membres de leur famille vivant ailleurs au cours des 12 derniers mois ;
- Le pourcentage d'adultes qui ont utilisé un téléphone portable pour payer des factures ou envoyer/recevoir de l'argent au cours des 12 derniers mois.

لعلاوي نواري "استخدام وسائل الدفع الإلكترونية لإرساء الشمول المالي بالجزائر مع الإشارة لتجارب دولية رائدة ز دراسة تطبيقية بالمصارف العمومية ومؤسسة بريد الجزائر خلال الفترة (2016-2021)" أطروحة لنيل شهادة الدكتوراه الطور الثالث في العلوم الاقتصادية، تخصص نفود وبونوك، جامعة يحي فارس بالمدينة، 2022، ص29. (بتصرف)

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

## 2.1.5.5. L'assurance :

- La proportion des adultes qui s'assurent eux-mêmes ;
- La proportion des adultes travaillant dans l'agriculture, les forêts ou la pêche et

qui assurent leurs activités contre les catastrophes naturelles.

Cependant, l'UEMOA utilise trois taux pour mesurer l'inclusion financière, à savoir :<sup>1</sup>

- Le taux de Bancarisation Strict (TBS), qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor.

- Le taux de Bancarisation Elargi (TBE), qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de micro finance.

- Le taux Global d'Utilisation des Services Financiers (TGUSF), qui constitue le cumul du taux de bancarisation élargi et du pourcentage de la population adulte titulaire d'un compte de monnaie électronique auprès de l'établissement émetteur de monnaie électronique.

## **Section 03: La modernisation des moyens de paiement électronique pour promouvoir l'inclusion financière à la lumière de quelques expériences internationales.**

D'après le dernier rapport du projet Brookings Financial and Digital Inclusion (FDIP), certains pays ont réussi à mettre en place des initiatives innovantes pour promouvoir l'inclusion financière. Le Kenya, la Colombie, le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont été classés parmi les cinq pays les plus inclusifs. D'autres pays ont également obtenu des scores élevés dans des domaines spécifiques. Par exemple, les Philippines ont obtenu le meilleur score dans la catégorie des engagements grâce à leur récente stratégie nationale d'inclusion financière. Le Pérou et le Rwanda ont reçu de bonnes notes pour leur environnement réglementaire et la République dominicaine a été bien classée en termes d'adoption de services financiers numériques<sup>2</sup>.

Effectivement, de nombreux pays à travers le monde ont adopté des stratégies d'inclusion financière pour promouvoir leur développement économique et social. Dans cette présentation, nous allons mettre en lumière des histoires de réussite de l'inclusion financière dans chaque région du monde, notamment en Afrique, en Asie, en Europe en Amérique et à la fin en pays arabe.

---

<sup>1</sup> SENE Mamadou, « *La banque expliquée à tous, focus sur l'Afrique* », maison d'édition : RB édition, France, 2021, p272.

<sup>2</sup> BACCOUR Rym, op-cite, p.29

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

## 3.1. En Afrique :

L'inclusion financière est un enjeu important pour de nombreux pays africains, car elle peut jouer un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et dans le développement économique. Bien que les progrès varient d'un pays à l'autre, certains pays africains ont réussi à mettre en place des mesures efficaces pour promouvoir l'inclusion financière.

### 3.1.1. Kenya :

Le Kenya s'est affirmé comme un leader de l'inclusion financière en Afrique subsaharienne grâce au lancement réussi du service M-Pesa en mars 2007 par Safaricom, le principal opérateur mobile du pays. M-Pesa repose sur une plateforme d'unités monétaires électroniques qui permettent une variété d'opérations, telles que les transferts d'argent entre utilisateurs, les paiements de biens et de services, ainsi que les conversions en espèces.<sup>1</sup>

Depuis son lancement, M-Pesa a remporté un succès immédiat et a rapidement conquis une part importante du marché des transferts d'argent au Kenya. En 2020, le nombre d'utilisateurs du service dépassait les 25 millions, avec près de 14 millions de transactions effectuées chaque jour. Ce succès est le résultat d'une stratégie bien planifiée lors de la mise en place du service, soutenue par une politique gouvernementale favorable en matière de mobile money. Il est donc légitime de conclure que le modèle élaboré et les services innovants qui en découlent répondent parfaitement aux véritables besoins de la population kenyane.<sup>2</sup>

Depuis ses débuts au Kenya, M-Pesa a grandi pour servir plus de 51 millions de clients et 465 000 entreprises. Le service est fourni par 600 000 agents à travers le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Ghana et L'Égypte. M-Pesa traite plus de 61 millions de transactions par jour, ce qui en fait le plus grand fournisseur de fintech en Afrique, et il a attiré 42 000 développeurs externes pour créer des services supplémentaires pour la plateforme. En 2021, M-Pesa Africa a lancé la M-Pesa Super App et la M-Pesa Business Super App, qui permettent à toute entreprise sur le service de gérer une vitrine virtuelle fournissant ses services via des mini-applications M-Pesa. Plus de 9 millions de clients et 320 000 entreprises ont téléchargé la M-Pesa Super App depuis son lancement.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> MBAIODJIBEY Ndadoum, Eric, *Mobile money en Afrique Son rôle pour l'inclusion financière au Tchad*, maison d'édition : Le Harmattan, paris, 2020, p30.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> <https://www.vodacom.com> , « *M-Pesa, la plateforme fintech leader en Afrique, célèbre ses 15 ans de transformation de vies, Lundi 7 mars 2022* », article économique, consulté 14/04/2023 à 11h:10.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

Les paiements mobiles ont connu une forte augmentation au Kenya pendant la pandémie de Covid-19, avec un montant record de 4,9 milliards de dollars payés via des téléphones portables en octobre, selon des données récemment publiées par la Banque centrale du Kenya. Cette somme représente la moyenne impressionnante de 163 millions de dollars par jour et constitue le montant le plus élevé jamais enregistré depuis l'introduction des paiements mobiles en 2007.<sup>1</sup>

## 3.1.2 Rwanda :

Les coopératives d'épargne et de crédit communautaires, également connues sous le nom de "Umurenge SACCO", ont été une réussite en termes d'inclusion financière au Rwanda. En seulement trois ans, plus de 1,6 million de clients ont été attirés par ces coopératives. Les SACCO sont des coopératives d'épargne et de crédit qui fournissent des services financiers de base tels que l'épargne, les prêts et les services d'assurance à leurs membres. Leur objectif est de fournir des services financiers abordables et accessibles aux populations qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels tels que les banques commerciales<sup>2</sup>.

Selon une enquête FinScope menée en 2018, le taux d'accès aux services financiers formels au Rwanda a doublé pour atteindre 42%, tandis que le pourcentage de personnes complètement exclues du système financier formel a chuté de près de moitié, passant de 52% à 28%, entre 2008 et 2018. Cependant, une enquête de 2020 a révélé que 93% des adultes rwandais sont maintenant inclus financièrement. L'enquête a également montré une diminution de l'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière, avec seulement 8% de femmes exclues, contre 7% d'hommes exclus. En ce qui concerne l'âge, les jeunes de 16 à 24 ans sont les plus touchés par l'exclusion financière, avec un taux d'exclusion de 18%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 7%<sup>3</sup>.

## 3.2. En Asie:

L'expérience de l'inclusion financière asiatique fournit des enseignements précieux et des orientations de recherche pour les décideurs politiques et les chercheurs. Ces travaux peuvent être résumés comme suit en RPC et en Thaïlande<sup>4</sup> :

---

<sup>1</sup> <https://www.lepoint.fr> , « Covid-19 au Kenya : le paiement mobile accélère » consulté 14/04/2023 à 11h:15.

<sup>2</sup> AFI (Alliance for Financial Inclusion) ,« Rowanda's financial inclusion success story, Umurenge SACCOs», Case study, Rowanda, 2014, p.01.

<sup>3</sup> FinScope, « Rwanda Finscope 2020, Statistical report », statistical report, June 2020, p.11.

<sup>4</sup> Aladdin. D. Rillo « Financial Inclusion in Asia , country surveys», written consent of ADBI, Printed in Japan, 2014, P.17.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

En République populaire de Chine, les réformes financières ont joué un rôle crucial dans la réussite de l'inclusion financière grâce à la mise en œuvre des réformes du système financier rural en 2005. Grâce à ces réformes, le système bancaire rural, autrefois dominé par les banques publiques, a pu se diversifier avec de nouveaux acteurs du marché tels que (les banques agro-connexes, les caisses villageoises et les caisses d'épargne postales) pour étendre les services financiers aux zones rurales.

Les réformes ont également abouti à la création de certains produits et services innovants pour l'inclusion financière tels que le SME Board et ChiNext (Growth Enterprise Board), deux marchés de financement innovants pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui sont uniques à la RPC.

En Thaïlande l'inclusion financière est aussi unique dans le sens que contrairement aux autres pays, la recherche d'une finance inclusive est principalement menée par le gouvernement, et avec des résultats significatifs. Le Fonds Villageois est maintenant reconnu comme l'une des plus grandes institutions de micro-finance au monde, offrant des crédits bonifiés aux ménages agricoles et aux petites entreprises dans les zones rurales. Il est également devenu un modèle pour d'autres pays pour le développement de programmes de micro-finance réussis.

## **3.3. En Amérique :**

### **3.3.1. États-Unis:**

L'inclusion financière progresse aux États-Unis, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'augmentation de la prospérité. L'accès aux services financiers, ainsi qu'aux comptes bancaires formels, s'est amélioré, avec seulement 7 % des ménages américains n'ayant pas accès à un compte bancaire, tandis que 20 % ont un compte bancaire mais utilisent également des services financiers informels. Toutefois, certains groupes de population, tels que les personnes à faible revenu, les minorités et les résidents ruraux, rencontrent encore des difficultés pour accéder à ces services financiers, malgré le fait que les États-Unis soient un pays développé avec un système financier sophistiqué<sup>1</sup>.

Les entreprises de fintech et les petites institutions financières ont un impact positif en permettant l'accès aux services financiers aux adultes non bancarisés aux États-Unis. De plus, les technologies financières émergentes et les changements dans les services financiers traditionnels contribuent à atteindre un grand nombre d'adultes non bancarisés. Les start-ups

---

<sup>1</sup> PETERSON K. Ozili, « *Financial inclusion in the U.S.: What We Know* », economic article, USA, January 2021.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

de fintech telles que "Venmo\*" et "Zelle\*\*" ont joué un rôle clé en offrant des services financiers innovants dans l'ensemble des États-Unis<sup>1</sup>.

## 3.3.2. Brésil:

Au Brésil, en 2017, seulement 1% de la population brésilienne, qui a un compte bancaire formel, a utilisé son téléphone portable pour accéder au site Web de son institution bancaire et effectuer un transfert d'argent malgré que le pays compte près de 80% de sa population en possession d'un compte bancaire dans une institution financière<sup>2</sup>.

Le Brésil est le troisième plus grand marché de guichets automatiques au monde derrière les États-Unis et le Japon en nombre de machine ; le Brésil compte entre 155000 et 165000 guichets automatiques selon la plupart des sources du secteur<sup>3</sup>.

La Banque Centrale du Brésil (BACEN) fournit des chiffres importants concernant l'inclusion financière au Brésil, tels que les points de service, ce qui démontre que sur 05 municipalités, 02 n'ont toujours pas au moins un point de service physique, ce qui se traduit par une agence bancaire « a self-service terminal » (ATM) ,un point de vente ou un correspondant bancaire, avec une tendance à la baisse<sup>4</sup>.

## 3.4. En Europe :

### 3.4.1. Suède :

Le système suédois fait partie des écosystèmes technologiques les plus vastes et les plus connus d'Europe. La Suède est une réussite en matière d'inclusion financière ainsi que des fintechs, comptant près de 400 entreprises qui utilisent la technologie et les plateformes numériques pour soutenir, activer et innover les services bancaires et financiers. Selon les données d'Invest Stockholm ; l'agence officielle de promotion des investissements de la ville près de 100% de population ayant un compte bancaire.<sup>5</sup>

De nombreux cafés, magasins et supermarchés en Suède ont commencé à afficher des codes QR que les clients peuvent scanner pour payer directement en utilisant leur téléphone.

---

\* Venmo est une application de paiement de personne à personne qui permet aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir de l'argent de manière sécurisée via leur téléphone portable.

\*\* Zelle est également une application de paiement de personne à personne, mais elle est directement intégrée aux applications bancaires des utilisateurs.

<sup>1</sup> Peterson K. Ozili, Op.Cit.

<sup>2</sup> Clodoaldo bargosa dos santos ,« *Financial Inclusion and Economic Development: An Analysis under the Brazilian Context*», Theoretical Economics Letters, December 2021.

<sup>3</sup> Clodoaldo, Fabio, Elmo, Ibid.

<sup>4</sup> Clodoaldo, Fabio, Elmo, Ibid.

<sup>5</sup> CAPOBIANCO Antonio, « *Digital Disruption in Financial Markets – Note by Sweden* », document by Organisation for Economic Co-operation and Development, Sweden , June 2019, p.09.

# Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

---

L'application Swish, ainsi que de nombreuses autres innovations à grande et à plus petite échelle, contribuent à la réputation de la Suède en tant que société de plus en plus sans numéraire. Aujourd'hui, une grande partie de l'intégration dans la société suédoise consiste à utiliser Bank ID ; Il s'agit d'une application mobile qui permet à toute personne disposant d'un numéro d'identification personnel suédois et d'un compte bancaire d'accéder à tous les services publics numériques, d'utiliser les services bancaires en ligne et même de signer des contrats.<sup>1</sup>

## 3.4.2. France :

En France, les politiques d'inclusion financière sont principalement menées par la Banque de France, en collaboration avec les banques commerciales et les organisations non gouvernementales. Parmi les initiatives les plus connues, on peut citer le Compte Nickel\*, qui revendique aujourd'hui plus d'un million de comptes ouverts en France<sup>2</sup>.

Le gouvernement français a également lancé plusieurs programmes visant à favoriser l'inclusion financière, tels que le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE), qui vise à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement. De plus, la loi relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2013 a mis en place un droit au compte pour les personnes sans domicile fixe ou en situation de grande précarité<sup>3</sup>.

Selon le dernier rapport de l'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP), les paiements effectués majoritairement par carte bancaire ou par téléphone ont considérablement augmenté. En 2021, les transactions ont atteint plus de 28 milliards (+12% par rapport à 2020), pour un total de plus de 42 209 milliards d'euros (+17,5%). La carte bancaire a renforcé sa position en tant que moyen de paiement le plus utilisé en termes de nombre d'opérations (61%) et est devenue, pour la première fois, le troisième moyen de paiement électronique après le virement et le prélèvement, en termes de montants échangés, dépassant le chèque dont les volumes ont diminué de 6%<sup>4</sup>.

Les volumes des nouveaux modes de paiement ont connu également une forte hausse. A titre d'exemple, les paiements effectués par virement instantané ont connu une

---

<sup>1</sup> <https://sweden.se/life/society/a-cashless-society> , consulté le 14/03/2023 à 15:30.

\* Le Compte Nickel est un compte bancaire français créé en 2014 par la Financière des Paiements Électroniques (FPE). C'est un compte de paiement accessible à tous, sans condition de revenu ni d'historique bancaire, qui permet d'effectuer des opérations courantes comme le retrait d'argent, le dépôt de chèques, les virements et les prélèvements.

<sup>2</sup> La banque de France, « *Observatoire de l'inclusion bancaire, la banque de France* », rapport annuel, 2021, p05.

<sup>3</sup> Ibid, p.05.

<sup>4</sup> <https://www.fbf.fr>, consulté le 15/04/2023 à 18h:08.

## Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

hausse de 136% et représentent maintenant 2% du total des virements. Les paiements sans contact par carte ont augmenté de 43%, tandis que les paiements par mobile ont connu une croissance de 177%<sup>1</sup>.

### 3.5. Les pays Arabes :

Pendant la pandémie de COVID-19, la plupart des pays du monde sont confrontés aux effets et changements. Le développement et le déploiement cohérents de l'infrastructure des Technologies de l'Information et de Communication ont entraîné une tendance continue vers la transformation numérique pour les sociétés, les entreprises et les gouvernements.

Pour cela, le monde arabe a réalisé des progrès tangibles sur le plan de l'inclusion financière ces dernières années, en particulier, des changements substantiels dans les cadres législatifs et réglementaires qui ont entraîné une croissance à deux chiffres de la propriété des comptes dans de nombreux pays arabes.<sup>2</sup>

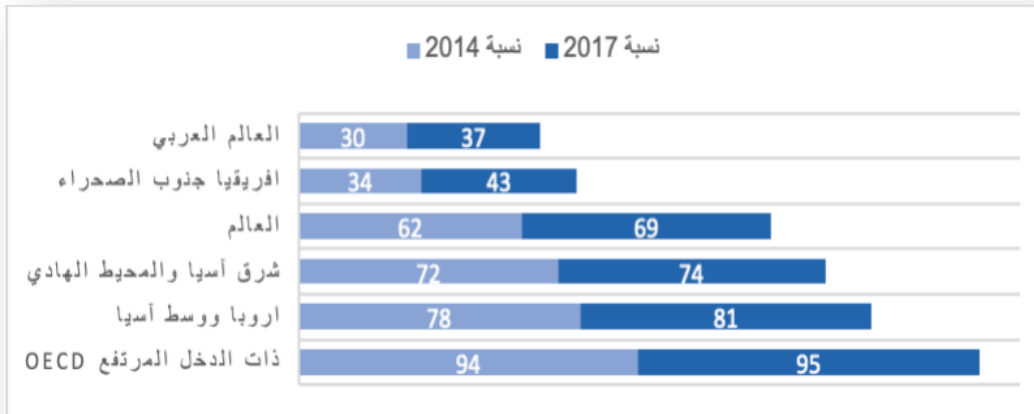
La figure 05 montre que 515 millions de personnes dans le monde ont ouvert des comptes soit auprès d'institutions financières, soit via des sociétés de services financiers sur téléphone mobile entre 2014 et 2017. Cela signifie que 69 % des adultes possédaient des comptes en 2017, contre 62 % en 2014 et 51 % en 2011. Le monde arabe a connu une augmentation significative du taux de détention de comptes entre 2014 et 2017, passant de 30 % à 37 %, soit une augmentation de 7 points. Cependant, ces taux restent inférieurs à ceux des autres régions du monde. L'analyse des données disponibles de l'indice d'inclusion financière dans un rapport conjoint du CGAP et du Fonds monétaire arabe montre que 70 % des adultes dans le monde arabe, soit environ 168 millions de personnes, n'ont pas accès aux services financiers formels. Ce chiffre est de 80 % dans les pays en développement de la région.

<sup>1</sup><https://www.lafinancepourtous.com>, consulté le 15/04/2023 à 18h:30.

<sup>2</sup> بلاغ سامية، "أثر التكنولوجيا المالية الرقمية على الشمول المالي في الدول العربية، دراسة قياسية باستخدام بيانات بانل للفترة 2010-2016" مجلة مجاميع المعرفة، جامعة الجزائر، المجلد 08، العدد 2022، ص 03، ص 158.

## Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

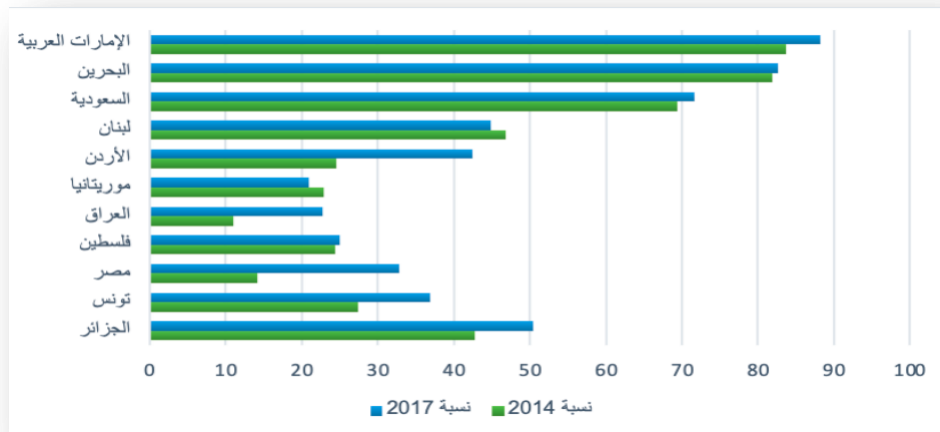
**Figure N°05 :** Le pourcentage de citoyens âgés de plus de 15 ans ayant un compte dans une institution financière officielle dans le monde.



**Source :** قشاري ياسمينه، "تحقيق الشمول المالي في الدول العربية الواقع والافاق"، مجلة الاقتصاد والبيئة، المجلد 05، العدد 02، جامعة بسكرة - الجزائر - أكتوبر 2022، ص 133.

D'après la figure 06 ci-dessous, nous remarquons une disparité dans le pourcentage de citoyens détenant un compte bancaire entre les différents pays arabes. Les Émirats arabes unis sont en tête avec un taux de 88 %, suivis par Bahreïn et l'Arabie saoudite avec des taux respectifs de 82 % et 70 %. Cette disparité peut être expliquée par la numérisation des paiements, le développement de l'infrastructure bancaire, la popularité des banques islamiques et le niveau de revenu élevé dans ces pays par rapport aux autres pays arabes. L'Algérie occupe quant à elle la quatrième place avec un taux de 50 % en 2014, mais ce taux a diminué en 2017 à 43 % en raison de la situation économique difficile qu'elle traverse depuis la crise pétrolière.

**Figure N°06:** Le pourcentage de citoyens âgés de plus de 15 ans ayant un compte dans une institution financière officielle dans les pays arabes.



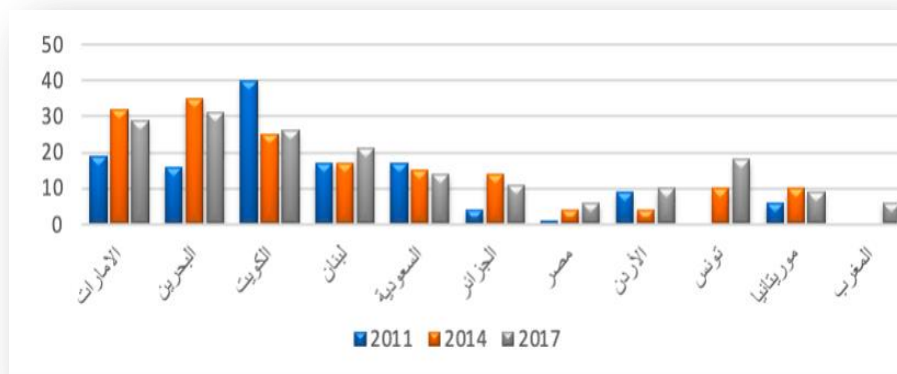
**Source :** قشاري ياسمينه، مرجع سبق ذكره، ص 133.

## Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique

La proportion d'épargnants auprès d'institutions financières officielles dans les pays arabes est passée de 8% en 2014 à 15% en 2017, ce qui reste faible comparé à la proportion d'épargnants dans le monde qui atteint 27%. En 2017, Bahreïn a occupé la première place avec un taux d'épargne de 31 %, suivi du Koweït et des Émirats arabes unis. En 2014, Bahreïn était également en tête avec un taux de 35 %, suivi des Émirats arabes unis à 32 % et du Koweït. En 2011, le Koweït était en première place avec un taux de 40 %, suivi des Émirats arabes unis.

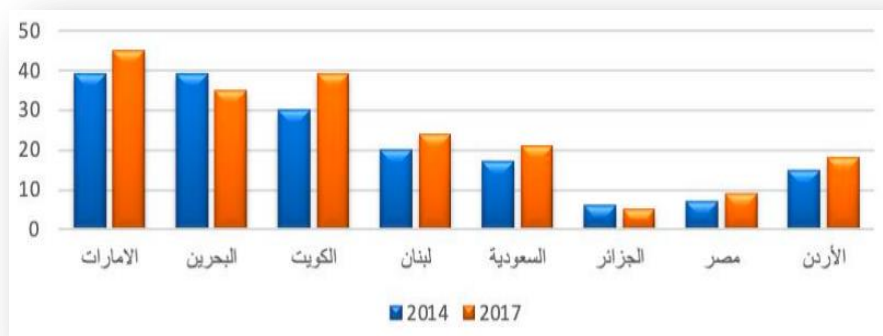
Le faible taux d'épargne dans le monde arabe peut s'expliquer par le manque d'indépendance financière chez les jeunes de moins de 25 ans, ce qui explique la faible inclusion financière dans la plupart des économies arabes, à l'exception des pays du Golfe. Par exemple, en Algérie, le taux d'épargne s'est amélioré entre 2011 et 2014, passant de 4 % à 24 %, mais a ensuite chuté à 22 % en 2017, à cause des taux d'intérêt faibles allant de 5,3 % à 25,1 % et des taux d'inflation en hausse ces dernières années.

**FigureN°07** : Le pourcentage d'épargne dans le monde arabe.



قشاري ياسمينه، مرجع سبق ذكره، ص 135 **Source:**

**FigureN°08** : Le pourcentage d'emprunt dans le monde arabe



قشاري ياسمينه، مرجع سبق ذكره، ص 136 **Source:**

## **Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique**

---

La proportion d'emprunteurs dans les pays arabes est très faible et ne dépasse pas 45%, variant entre les pays. Les pays du Golfe (Émirats arabes unis, Bahreïn et Koweït) sont en tête du classement. En revanche, l'Algérie a enregistré les taux les plus faibles, avec un taux d'emprunteurs de 6% en 2014 et 5% en 2017. Ces faibles taux sont dus aux taux d'intérêt élevés et à la non-utilisation de cartes de crédit en Algérie, par rapport aux autres pays arabes.

# **Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique**

---

## **Conclusion du chapitre I :**

L'utilisation de moyens de paiement électroniques est en constante croissance dans le monde entier, offrant des avantages considérables en matière de commodité, de rapidité et de sécurité. Mais ces moyens de paiement peuvent également jouer un rôle clé dans l'inclusion financière, en offrant un accès plus facile et plus abordable aux services financiers pour les personnes qui ne sont pas facilement bancarisées.

L'inclusion financière est essentielle pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique. Les populations non bancarisées sont souvent exclues du système financier, limitant leur capacité à épargner, emprunter ou effectuer des transactions commerciales. Les moyens de paiement électroniques peuvent donc aider à combler cette lacune en offrant des services financiers plus accessibles et abordables pour tous.

D'après ce qui vient d'être exposé on conclue :

Les résultats de la majorité des travaux théorique et empirique portant sur l'impact des moyens de paiement électroniques et les services financiers numériques sur l'inclusion financière sont en faveur d'un effet positif et significatif non seulement sur le développement économique mais aussi sur l'inclusion sociale. L'inclusion financière contribue non seulement à l'accessibilité de la formation de capital, mais encourage également l'innovation, l'efficacité et l'investissement qui, à leur tour, augmentent la production et la croissance économique.

Tout le monde aujourd'hui reconnaît que pour promouvoir l'inclusion financière, il est nécessaire d'entreprendre efficacement des actions visant à élargir l'accès aux services bancaires et financiers dont la finalité consiste aussi à réduire les inégalités sociales et la pauvreté.

Les services numériques et mobiles vont inévitablement continuer à gagner du terrain. Et avec cela, le potentiel de la banque mobile à stimuler l'inclusion financière va également s'accroître. En revanche, la technologie numérique ne suffit pas à elle seule pour élargir l'accès universel aux services financiers de base. Pour garantir que les personnes bénéficient des services financiers numériques, il est indispensable d'avoir un système de paiement sécurisé, une réglementation solide, une bonne infrastructure physique, et de vigoureuses mesures de protection des consommateurs.

---

## **Chapitre II**

**La contribution des moyens de paiement électronique à la  
promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

---

### Introduction du chapitre II :

Dans un monde où l'argent et les transactions financières sont de plus en plus dématérialisés, l'accès aux services bancaires et aux moyens de paiement électronique est essentiel pour assurer l'inclusion financière pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence, leur situation économique ou leur statut social. En Algérie, la question de l'inclusion financière est d'autant plus importante que de nombreuses personnes, en particulier dans les zones rurales, n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels.

Cependant, grâce à l'évolution des technologies de l'information et de la communication, les moyens de paiement électronique ont connu une forte croissance en Algérie ces dernières années. Cette évolution offre une opportunité de promouvoir l'inclusion financière dans le pays en offrant des solutions de paiement plus pratiques et accessibles.

Dans ce deuxième chapitre, nous présentons d'abord l'évolution des moyens de paiement électronique en Algérie, nous dresserons ensuite un état des lieux de l'inclusion financière dans le pays. Enfin, nous examinerons la stratégie nationale visant à promouvoir les moyens de paiement électronique et à renforcer l'inclusion financière.

Pour faciliter la compréhension de ces enjeux, nous présenterons ce chapitre en trois sections distinctes :

- **Section 01:** L'évolution des moyens de paiement électronique en Algérie.
- **Section 02:** Etat de lieu de l'inclusion financière en Algérie.
- **Section 03:** La stratégie nationale de développement des moyens de paiement électronique et la consolidation de l'inclusion financière.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

### Section 01 : L'évolution des moyens de paiement électronique en Algérie.

L'Algérie a connu une évolution significative des moyens de paiement électronique ces dernières années. Bien que le pays ait pris du retard par rapport à d'autres pays dans l'adoption de ces technologies, il y a eu une croissance significative des transactions électroniques, cela s'explique en partie par l'essor des services bancaires en ligne, des paiements mobiles et des cartes de crédit et de débit.

#### 1.1 Les moyens de paiement électronique en Algérie :

##### 1.1.1 Les cartes bancaires en Algérie :

##### 1.1.1.1 Evolution des cartes bancaires:

Les cartes de paiement ont connu plusieurs étapes, notamment :<sup>1</sup>

- **En 1998** : début de l'idée de la mise en place d'un système de retrait d'espèces entre les banques ;
- **En 2002** : lancement officiel du projet de règlement électronique interbancaire, confié à la société SATIM (Société d'automatisation et de traitement des transactions monétaires interbancaires), qui regroupe les banques nationales et privées pour échanger des informations et faciliter les opérations de retrait et de paiement aux distributeurs automatiques ;
- **En 2004** : adoption du système de paiement par carte conforme aux spécifications EMV « *Europay Mastercard Visa* » ;
- **En 2005** : création du Comité monétique interbancaire (COMI) ;
- **En 2006** : lancement de la première carte de retrait en Algérie, distribuée aux clients des banques pour essais et détection des éventuels dysfonctionnements ;
- **En 2007** : généralisation de la carte CIB (carte de paiement des banques) dans tout le territoire national via les services postaux, de transport et les banques ;

<sup>1</sup> مقدم عبد الجليل ، "واقع ورهانات تطبيق أنظمة الدفع الإلكتروني وأثرها على البنوك التجارية الجزائرية " المجلة العالمية للاقتصاد والاعمال ، المجلد 05، العدد 02، جامعة طاهري محمد بشار -الجزائر-، 2018، ص179.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

---

**Entre 2008-2009** : le ministre des Finances a annoncé que les distributeurs automatiques seraient déployés dans les grands magasins en Algérie et dans les zones rurales, et que l'utilisation de la carte de paiement serait encouragée chez les citoyens.

### 1.1.1.2 Les types des cartes bancaires en Algérie :

#### A. La Carte de retrait interbancaire "CIB" :

La carte interbancaire de retrait et de paiement (CIB) a été lancée en 2006 par l'opérateur technique de la monétique, la Société d'automatisation et de transaction interbancaire et de monétique (SATIM). C'est une carte interbancaire de débit, reconnaissable par le logo « CIB » de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte, on y retrouve le logo de la banque émettrice de la carte. Elle permet au titulaire de faire des opérations de retrait et de paiement. Elle est adossée à un compte bancaire, sa validité est limitée dans le temps et son renouvellement est automatique.<sup>1</sup>

Les banques peuvent émettre deux types de carte CIB comme suit<sup>2</sup> :

##### A.1. La carte classique :

Cette carte est proposée aux clients disposant d'un revenu régulier, offre les services de paiement et de retrait interbancaire. Elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par chaque banque.

##### A.2. La carte Gold :

La carte de paiement gold est destinée aux détenteurs de revenus supérieurs car elle offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants cette carte est également offerte aux clients selon les critères établis par chaque banque.

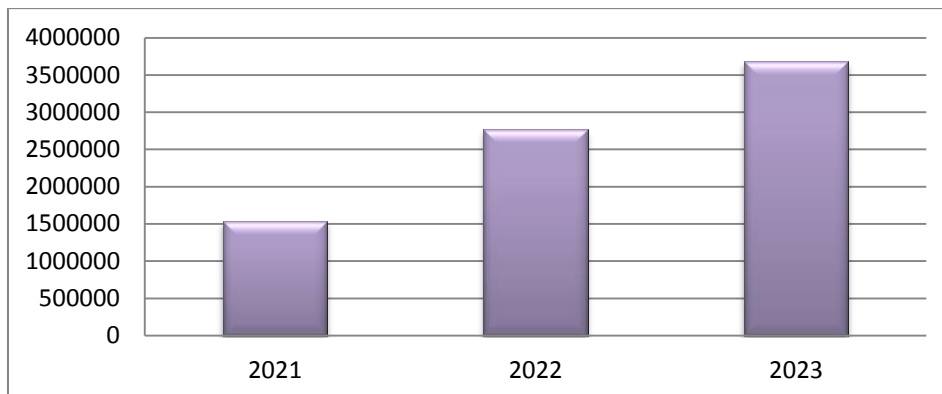
---

<sup>1</sup> CHEDDANI Maya : « *Le développement du paiement électronique en Algérie* », mémoire pour l'obtention d'un brevet supérieur bancaire, Ecole Supérieure des Banques, Alger, 2021, P.24.

<sup>2</sup> Ibid , P24.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

**Figure N° 09 :** Le nombre des cartes CIB en Algérie durant la période (2021-2023).



**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir du donné publier dans Algérie presse service.

Le graphique ci-dessus illustre la tendance du nombre de cartes CIB en Algérie entre 2021 et 2023. Au cours de ces dernières années, l'Algérie a connu une augmentation significative du nombre de cartes CIB. En 2021, le nombre de cartes CIB en circulation s'élevait à 1. 530 .403

Cependant, ce chiffre a connu une croissance remarquable, atteignant 2. 768. 285 cartes en 2022, puis 3. 675. 974 cartes en 2023.

La croissance significative du nombre de cartes CIB en Algérie peut être attribuée à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les efforts déployés pour promouvoir l'inclusion financière ont permis d'améliorer l'accès aux services financiers de base pour un plus grand nombre de citoyens. De plus, la modernisation du système financier algérien a incité les institutions financières à émettre davantage de cartes CIB afin de répondre à la demande croissante. Cette augmentation du nombre de cartes CIB témoigne de la transition vers une société numérique en plein essor et de l'engagement à faciliter les paiements électroniques en Algérie.

### A.3. Les avantages et les inconvénients de la carte CIB : présentés comme suit :<sup>1</sup>

**Tableau N°02 :** Les avantages et les inconvénients de la carte CIB.

	<b>Les avantages</b>	<b>Les inconvénients</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La sécurité:</b> bénéficier d'un code confidentiel qui garantit toutes les opérations bancaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plafonds de montants pourraient être insuffisants pour certains achats.</li> </ul>

<sup>1</sup> CHEDDANI Maya , Op-cit , P31.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

<p><b>Pour les clients</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La rapidité</b> : que ce soit pour le paiement ou le retrait, ça permet d'éviter les files d'attente.</li> <li>• <b>L'efficacité</b>: gain de temps grâce à la commodité de la carte CIB.</li> <li>• <b>La disponibilité</b>: disposer de l'argent selon la convenance 24h/24 et 7j/7.</li> <li>• <b>La facilité</b>: éviter la circulation des liquidités et ainsi réduire le risque de perte ou de vol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La traçabilité</b> : les banques sont au courant de toutes les transactions effectuées par le client.</li> <li>• <b>Les commissions</b> : lors de l'utilisation de la carte bancaire pour un retrait à partir d'un DAB, on trouve un enregistrement de paiement de commissions qui sont à la charge du porteur de la carte (interbancaire, retrait au guichet ou autres).</li> </ul>
<p><b>Pour les commerçants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La garantie</b>: le paiement est pour le commerçant dès lors qu'il respecte les conditions d'utilisation du TPE.</li> <li>• <b>Valorisation</b> : le paiement par carte valorise le commerçant qui fait moderniser et évoluer son commerce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les commissions</b> : lors de l'utilisation de la carte bancaire pour un paiement à partir d'un TPE, on trouve un enregistrement de commissions qui sont à la charge du commerçant.</li> </ul>
<p><b>Pour la banque</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La traçabilité</b> : les banques sont au courant de toutes les transactions effectuées par le client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la relation banque/client.</li> </ul>

### B. La Carte EDAHABIA :

C'est une carte de paiement et de retrait électronique sous système Europay Mastercard Visa « EMV » (assurant la sécurité des transactions à ses porteurs), permettant de réaliser différentes opérations de retrait et de paiement sur le compte (CCP), sur les guichets automatiques (DAB) et aussi sur les terminaux de paiement électronique (TPE).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <https://www.poste.dz> consulté le 13/03/2023 à 19h :37.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

La carte EDAHABIA, est une fonctionne selon la norme de sécurité mondiale. En effet la sécurisation de la carte est basée sur trois codes secrets à savoir ; le code secret à utilisation unique, le code secret de la carte ainsi que le numéro inscrit au verso de la carte.<sup>1</sup>

### B.1 Les Fonctionnalités de la carte EDAHABIA :

La carte EDAHABIA offre plusieurs fonctionnalités, notamment:<sup>2</sup>

- ✓ La possibilité de retirer de l'argent depuis un compte CCP;
- ✓ De transférer de l'argent entre des comptes CCP;
- ✓ Faire un historique des transactions ;
- ✓ Faire un 'avoir' (consultation de solde) ;
- ✓ Demande d'un carnet de chèques ;
- ✓ Recharge téléphonique (Mobilis, Djezzy, Ooredoo) ;
- ✓ Impression du RIP (Relevé d'identité postale) ;
- ✓ Paiement de factures (ADE, SONELGAZ, SEAAL, ATM-ADSL, MOBILIS).

**Tableau N°03** : Le nombre de carte EDAHABIA en Algérie.

	<b>Unité : million de carte</b>		
<b>Année</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Nombre</b>	8,84	10,74	14,5

**Source** : <https://www.aps.dz/> consulté le 14/03/2023 à 10 h:38.

Au cours des dernières années, le nombre de cartes EDAHABIA en circulation en Algérie a connu une croissance significative. En 2021, il y avait un total de 8,84 millions de cartes, mais ce chiffre a augmenté pour atteindre 10,74 millions de cartes en 2022, puis 14,5 millions de cartes en 2023. Cette tendance témoigne d'une adoption croissante des cartes EDAHABIA, reflétant ainsi la volonté d'encourager les paiements électroniques et de faciliter les transactions financières en Algérie.

### C. La carte de crédit Visa :

La carte VISA, est un moyen de retrait et de paiement électronique, permettant de faire des transactions en devises sur les distributeurs automatiques de billets et terminaux de paiement électronique (DAB et TPE) ainsi que sur l'Internet dans tous les pays du monde.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> LADLI Abderrezak , « *Les moyens de paiement électronique* », mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences de Gestion , spécialité: Management Bancaire , Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion ,université Mouloud Mammeri,Tizi-ouzou,2018 ,P.35.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

La carte visa est protégée par un code secret que le client doit conserver précieusement. Elle est dotée d'une puce électronique conforme aux normes internationales, ce qui permet de bénéficier des dernières technologies en termes de sécurité.<sup>1</sup>

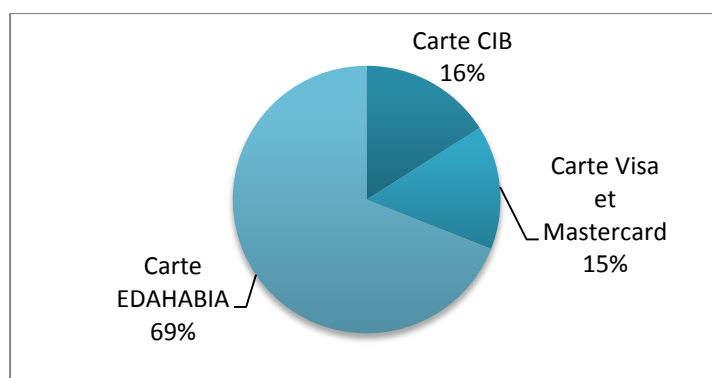
### D. Mastercard :

Les cartes MASTERCARD sont des cartes de retrait et de paiement pratiques et sécurisés permettant de disposer à tout moment de la totalité des fonds disponibles sur votre compte devises.

Elle permet de :<sup>2</sup>

- Retirer des espèces auprès des DAB à l'étranger.
- Régler des dépenses auprès des établissements étrangers dotés de TPE.
- Payer des factures, des services et tout autre achat sur internet.

**Figure N°10** : Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2022.



**Source** : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

D'après la Figure N°10, une observation révèle que les cartes interbancaires (CIB) ne représentent que 16 % du nombre total de cartes en 2022, tandis que les cartes Visa et MasterCard représentent 15 %. Ces proportions restent relativement faibles par rapport à la part prédominante occupée par les cartes EDAHABIA, qui représentent plus de la moitié de toutes les cartes avec une proportion de 69 %.

<sup>1</sup> Ibid, P.35.

<sup>2</sup> <https://www.agb.dz> consulté le 14/03/2023 à 18 :36 .

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

### 1.1.1.3 Les canaux d'acceptation des cartes en Algérie :

Il existe trois canaux d'acceptation des cartes ; les automates DAB/GAB qui sont des appareils électroniques situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une banque ou dans des lieux publics. Ainsi que de TPE qu'on trouve chez les commerçants.

#### A. Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets DAB/GAB:

Le DAB est un appareil solide doté d'un panneau vitré anti-vandalisme , il exécute les opérations selon les critères d'autorisation en vérifiant au préalable les informations contenues sur la carte, vérifier la conformité du code confidentiel et du montant autorisé de la transaction à travers la liaison entre le distributeur automatique et le serveur central d'autorisation SATIM.<sup>1</sup>

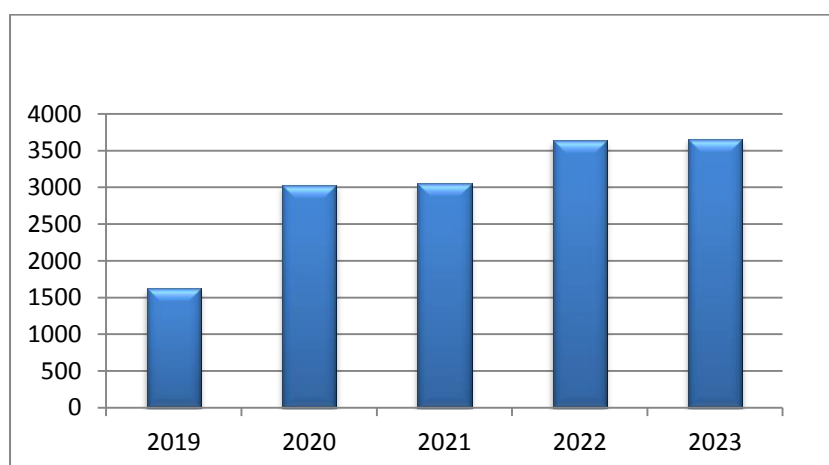
En revanche Les guichets automatiques bancaires sont des appareils de télécommunication informatisés aménagés à l'intérieur des agences bancaires qui permettent aux clients d'une institution financière d'effectuer des transactions financières dans un lieu public.

**Tableau N°04** : le nombre de DAB en Algérie.

Année	2019	2020	2021	2022	Janvier 2023
Nombre de DAB	1621	3030	3.053	3640	3658

**Source** : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

**Figure N° 11** : L'évolution du nombre des DAB installé au niveau national.



**Source** : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

<sup>1</sup> <https://donnees.banquemondiale.org> consulté le 17/03/2023 à 11 :11.

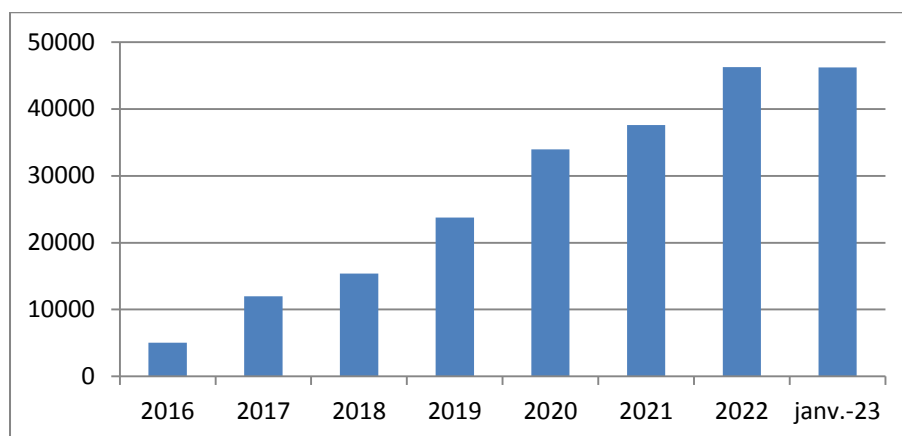
## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

Le graphique suivant représente l'évolution annuelle du nombre de Distributeurs automatiques de billets autrement dit ATM « Automated Telle Machine » Installé sur le territoire national depuis 2019 jusqu'à nos jours. Nous pouvons déduire à travers les données présentées sur le graphe que le nombre de DAB implanté sur le territoire national ne cesse d'évoluer à la fin des années puisqu'il passe de 1621 en 2019 à 3030 en 2020, Puis ce nombre à flamber pour atteindre 3658 DAB en janvier 2023. Cette augmentation montre que SATIM a fait des efforts pour couvrir l'ensemble du territoire algérien de DAB, dans le but d'accélérer le développement du système de paiement électronique interbancaire.

### B. Le terminal de paiement électronique TPE :

Un terminal de paiement électronique, connu sous le sigle TPE, est un appareil électronique utilisé par les commerçants dans le monde entier. Il permet de réaliser des transactions financières digitales par le biais d'une carte bancaire.<sup>1</sup>

**Figure N°12** : L'évolution du nombre des TPE installé au niveau national.



**Source** : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique.

Le graphique suivant représente l'évolution annuelle du nombre de TPE Installé sur le territoire national depuis 2016 jusqu'à janvier 2023. Nous pouvons déduire à travers les données présentées sur le graphe que le nombre de TPE implanté sur le territoire national ne cesse d'évoluer à la fin des années puisqu'il passe de 5 049 en 2016 à 11.985 en 2017, Puis il continue d'augmenté jusqu'à atteindre 46.197 TPE en janvier 2023. Cette augmentation montre que SATIM a fait des efforts pour couvrir l'ensemble du territoire algérien de TPE, dans le but d'accélérer le développement du système de paiement électronique interbancaire.

<sup>1</sup> <https://infonyet.fr/lexique/definitions/terminal-de-paiement-electronique/> consulté le 18/03/2023 à 13 :30.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

### **1.1.2 Le paiement mobile :**

Le GIE Monétique a lancé un nouveau service de paiement mobile en Algérie au début de l'année 2020. Ce service permet aux consommateurs de régler leurs achats à partir de leur téléphone portable grâce à une application pour smartphone développée par le GIE. Cette application est reliée au réseau interbancaire, ce qui permet aux utilisateurs d'effectuer des transactions qui seront débitées sur leur carte interbancaire (CIB) ou leur carte EDAHABIA de l'Algérie Poste.<sup>1</sup>

L'Algérie a récemment adopté le paiement mobile afin de promouvoir l'utilisation de la technologie de paiement électronique chez les Algériens. Avec le paiement mobile, les terminaux de paiement électronique (TPE) ne sont plus nécessaires pour effectuer des transactions de paiement électronique dans les espaces commerciaux physiques. Il suffit simplement d'un téléphone portable et d'un code QR affiché dans le magasin ou le restaurant pour effectuer des paiements, ce qui peut simplifier les procédures et les démarches pour les opérateurs économiques souhaitant proposer des paiements électroniques mobiles à leurs clients.<sup>2</sup>

Le M- paiement est une solution de paiement très rapide et sécurisée, mais qui reste au stade primitif en Algérie. En revanche dans un pays comme l'Algérie où la popularité de la téléphonie mobile a atteint des niveaux hors du commun, le lancement des services du M paiement permettra de doper l'apport positif des banques à l'économie du pays.<sup>3</sup>

#### **1.1.2.1 Les avantages et les inconvénients du paiement mobile :**

Le tableau N°05 représente les avantages et les inconvénients du paiement mobile comme suit<sup>4</sup> :

---

<sup>1</sup> BENMADANI Sadika, « *Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie* » revue des Etudes Economiques, volume 16, N° 01, Ecole Supérieure d'Economie d'Oran, mars 2022, P.803.

<sup>2</sup> Ibid, P.803.

<sup>3</sup> BENMADANI Sadika ,Op-cite, P.803.

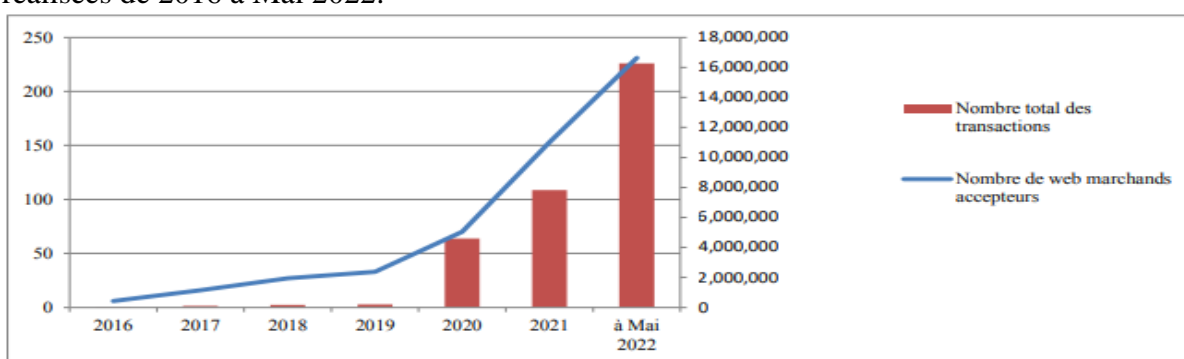
<sup>4</sup> CHEDDANI Maya, Op-cite , P.20.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

**Tableau N° 05** : Les avantages et les inconvénients du paiement mobile.

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un paiement simple et rapide.</li> <li>- Méthode de paiement utilisable partout et à tout moment (24h/24 et 7j/7).</li> <li>- Il est sécurisé et fiable vu les dispositifs d'authentification tels que l'empreinte digitale et le mot de passe.</li> <li>- Il évite la circulation de l'argent liquide.</li> <li>- Rapidité de déploiement.</li> <li>- Le commerçant peut offrir aux clients via son application des services à valeurs ajoutées, de la fidélité, pour gérer ses ventes, ses stocks au moyen de la même application.</li> <li>- Permet d'inclure financièrement la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour l'acheteur</b> : Ne pas pouvoir effectuer s'il oublie de prendre le téléphone avec lui ou si le niveau de charge de la batterie est faible.</li> <li>- <b>Pour le vendeur</b> : Certains marchands pourraient ne pas savoir utiliser les applications mobiles.</li> <li>- <b>Pour la banque</b> : La banque peut avoir moins de contact physique avec les clients</li> </ul>

**Figure N°13** : Evolution du nombre des sites marchands et du nombre des transactions réalisées de 2016 à Mai 2022.



**Source** : IBEGHOUCHE Saadia, MOKRANE Ali, « Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie » revue de l'économie financière et des affaires, Volume 06, N°03, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou , septembre 2022, P.562.

Le graphique représente l'évolution du nombre de sites marchands et du nombre de transactions réalisées en ligne de 2016 à mai 2022. On peut constater que le nombre de transactions a augmenté en parallèle avec le nombre de sites marchands.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

Entre 2016 et 2018, le nombre de sites marchands a augmenté légèrement car seules les grandes sociétés de facturation avaient accès aux services de paiement en ligne.

Cependant, avec la promulgation de la loi sur le commerce électronique en 2018, de nombreuses entreprises ont décidé d'intégrer cette plateforme de paiement en ligne, tandis que la pandémie de COVID-19 a également accéléré ce processus. De 2020 à mai 2022, plus de cent sites web marchands ont rejoint la plateforme de paiement par carte sur Internet, contre 70 en 2020 et 33 en 2019. Cette augmentation s'explique en grande partie par la fermeture des magasins physiques et le confinement, qui ont obligé les commerçants et les entreprises à intégrer des plateformes de paiement en ligne pour vendre leurs produits.

### **1.1.3 Le lancement du Portefeuille électronique :**

Tandis que la généralisation du paiement en ligne tarde à se faire, le marché de l'e-commerce en Algérie continue d'attirer de nouveaux acteurs. « Esref » est le premier e-wallet en Algérie à intégration instantanée qui a été lancé par Algeria entreprise en 2018, Le portefeuille électronique permettra aux utilisateurs de payer leurs produits préférés sur de nombreux sites en un seul clic, à l'aide de QR Codes. Pour ce faire, chaque utilisateur aura à préalablement charger son compte avec la somme voulue et à faire ses courses en ligne en conséquence.<sup>1</sup>

## **1.2. Les intermédiaires et les organismes du paiement électronique en Algérie :**

### **1.2.1 Les intermédiaires du paiement électronique en Algérie :**

#### **A. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) :**

Est créée en 1995 étant l'unique opérateur monétique en Algérie filiale des 07 Banques Algériennes, suscitées. Elle a pour missions: <sup>2</sup>

- ✓ Œuvrer au développement et à l'utilisation des moyens de e-paiement ;
- ✓ Mise en place et gestion de la plate-forme technique et organisationnelle, assurant une interopérabilité totale, entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie;

---

<sup>1</sup> <https://www.algeriaentreprise.com> consulté le 01/04/2023 à 11 :50.

<sup>2</sup> Benazzouz Daouia, Mouterfi Amel : « *Diagnostic et perspectives du e-payment en Algérie* » revue de l'économie financière et des affaires. , volume: 07, N° 02, Université El Oued –Algérie-, septembre, 2017, P07.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

- 
- ✓ Participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition;
  - ✓ Accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
  - ✓ Personnalisation des chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces;
  - ✓ Mise en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir : la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, la rapidité des transactions et l'économie des flux financiers.

### **B. Algérie poste :**

Algérie poste est un établissement public à caractère commercial et industriel, elle joue un rôle important dans le développement du paiement électronique en Algérie. En effet, dans le cadre de la modernisation des services financiers postaux et l'amélioration de la qualité des services au profit du citoyen, Algérie poste s'est engagée depuis 2017 dans un processus de modernisation de ses activités et ce, à travers notamment : <sup>1</sup>

- La mise à la disposition de ses clients de plus de cartes monétiques pour un mode de paiement et de retrait plus efficace, simple et sécurisé ;
- le renforcement de son réseau « GAB/DAB » et la distribution des terminaux de paiement électronique ;
- le lancement de l'application « BARIDI MOB » qui permet d'effectuer toutes les opérations de la carte « EDAHABIA » telles que, le retrait, la consultation, le paiement des factures en ligne ;
- le paiement des factures à travers les web marchands des opérateurs économiques et commerciaux adhérant à la plateforme monétique Algérie poste.

---

<sup>1</sup> IBEGHOUCHE Saadia, MOKRANE Ali, Op-cite, P558.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

### 1.2.2 Les organismes qui contribuent au développement du paiement électronique en Algérie :

Plusieurs organismes intervenant ont pour objectif de généraliser l'utilisation des paiements électroniques sur le territoire national. Nous citons les plus importants et leurs rôles dans le tableau qui suit :<sup>1</sup>

**Tableau N° 06 :** Organismes de soutien au paiement électronique en Algérie.

Ministère des finances	Ministère du commerce et de la Promotion des exportations	Ministère de l'économie de la connaissance et des startups
✓ Suivi et contrôle des recettes collectées via le système de paiement électronique.	✓ Facilite l'intégration des commerçants à la plateforme de paiement en ligne et incite les commerçants à disposer des TPE.	✓ Soutenir et apporter des expertises aux micro-entreprises et aux startups afin de valoriser le système de paiement électronique.

### 1.2.3 Protection des moyens de paiement électronique en Algérie :

La sécurité des moyens de paiement est un enjeu majeur qui permet de garantir la confiance des utilisateurs et de maintenir la stabilité financière des banques. À cet égard, l'Algérie a mis en place des techniques de protection des moyens de paiement électroniques, qui sont :<sup>2</sup>

**A. Ecriture électronique :** la promulgation de la loi 05-10 modifiant et complétant le Code civil algérien, le système électronique de preuve a été approuvé au même titre que les supports de monnaie en papier. A travers l'article 223 du code civil 05-01 du 20 juin 2005 qui stipule ce qui suit : « Une preuve écrite sous forme électronique est considérée comme une preuve écrite sur papier ».

**B. Signature électronique :** Une signature électronique est un certificat numérique qui contient une empreinte électronique du signataire, apposée sur un document. Il confirme son origine et l'identité de la personne qui l'a signé, et le certificat est obtenu auprès de l'un des organismes internationalement reconnus.

<sup>1</sup> Ibid, P.558.

<sup>2</sup> لبيزة هشام، ضيف الله محمد الهادي، "واقع وتحديات وسائل الدفع الإلكترونية في الجزائر"، مجلة الدراسات والبحوث الاجتماعية، جامعة الشهيد حمه لخضر الوادي، المجلد 5، العدد 4، ديسمبر 2017، صفحة 288، 289.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

Quant à l'Algérie, le législateur algérien a adopté pour la première fois la signature électronique en référence à l'article 327/2, de la loi 05-10, qui stipule ce qui suit : « ... la signature électronique est valable dans les conditions mentionnées à l'article 323, afin de donner de l'authenticité aux papiers électroniques ».

### **Section 02: Etat des lieux de l'inclusion financière en Algérie**

Dans les pays comme l'Algérie, où la bancarisation est faible, l'inclusion financière est considérée comme cruciale pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion et pour favoriser le bien-être économique et social des populations. En encourageant la concurrence entre les institutions financières, l'inclusion financière les incite à diversifier et à améliorer la qualité de leurs produits pour attirer davantage de clients et de transactions.

Depuis 2003, l'Algérie a entrepris des réformes visant à promouvoir l'inclusion financière, en démocratisant les services financiers de masse et en luttant contre l'exclusion financière. Cependant, les indicateurs tels que l'ouverture de comptes courants, l'épargne, l'accès au crédit et la gestion des risques financiers restent en deçà de la moyenne mondiale, ce qui reflète le retard considérable de l'Algérie dans ce domaine.

#### **2.1. Evolution de l'inclusion financière en Algérie :**

L'inclusion financière en Algérie fait référence aux efforts visant à fournir aux individus et aux entreprises un accès équitable aux services financiers de base, tels que les comptes bancaires, les prêts, les assurances et les services de paiement électronique. Malgré les efforts déployés par l'État algérien pour promouvoir l'inclusion financière, de nombreux défis persistent, notamment en ce qui concerne l'accès limité aux services financiers pour les personnes vivant dans des zones rurales et les populations à faible revenu, ainsi que le manque de sensibilisation aux avantages de l'inclusion financière. Afin de comprendre la réalité de l'inclusion financière en Algérie, nous examinerons les différents indicateurs qui en reflètent la réalité au sein de cette étude.

##### **2.1.1. Indicateur de propriété de compte:**

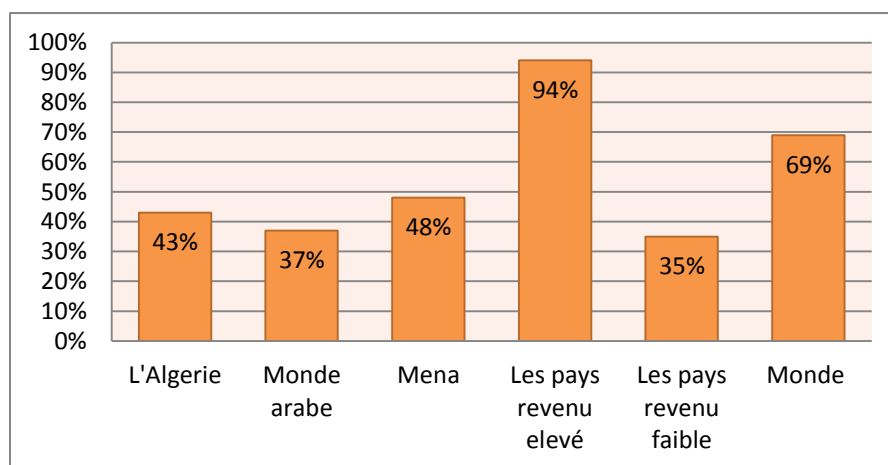
L'un des indicateurs clés pour mesurer l'inclusion financière est le taux de détention de comptes bancaires. En Algérie, seulement 43 % des adultes possèdent un compte courant, selon la figure 14. Bien que ce taux soit supérieur à la moyenne du monde Arabe et des pays à

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

faible revenu, il est inférieur à la moyenne mondiale (69 %) et à celui des pays à revenu élevé (94 %)¹.

Selon l'enquête Global Findex 2017, les raisons principales de la non-bancarisation en Algérie sont liées au niveau d'argent dont disposent les personnes pour utiliser un compte bancaire, avec 36 % des répondants disant avoir trop ou trop peu d'argent. Un autre facteur important est la possession d'un compte bancaire par un membre de la famille, avec 21 % des répondants déclarant que cela était la raison pour laquelle ils n'avaient pas de compte personnel. Enfin, 15 % des répondants ont cité un manque de confiance dans les institutions financières et bancaires comme obstacle à l'ouverture d'un compte bancaire².

**Figure N° 14** : La part des adultes (+15 ans) détenant un compte courant



**Source** : Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la banque mondiale, data base 2017, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie>, consulté le 24/04/2023 à 9h:56 .

¹ RAKHROUR.Youcef, BENILLES.Bilel, « L'inclusion financière : un levier au service d'une croissance économique inclusive en Algérie » revue des études économique, Volume 17, N°1, Algérie, Mars 2021, p304.

² Ibid, p304.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

**Tableau N° 07** : Indicateurs de possession de comptes dans les institutions financières pour les adultes de plus de 15 ans durant la période (2011-2017).

	Les années			La moyenne mondiale		
	2011	2014	2017	2011	2014	2017
Hommes +15 ans	46	61	56	55	66	72
Femmes + 15 ans	20	40	29	47	58	65
40% des familles pauvres	23	37	35	41	55	61
60% des familles riches	41	59	48	57	67	74
Les zones rurales	24	42	44	44	58	66

**Source :** مراد بهلولي، اعمر سعيد سعيد، "واقع الشمول المالي في الجزائر على ضوء بعض التجارب الناجحة - الامارات العربية المتحدة وغانا - نموذجا" مجلة ادارة الاعمال والدراسات الاقتصادية، المجلد 8، العدد 2، جامعة زيان عاشور الجلفة - الجزائر- 2022، ص 279.

Le taux d'utilisation des comptes bancaires chez les personnes âgées de 15 ans et plus en Algérie est encore relativement faible, comme indiqué dans le tableau 02. Ce taux a fluctué entre les années 2011, 2014 et 2017, passant de 46% en 2011 à 61% en 2014, avant de diminuer à 56% en 2017. De plus, le pourcentage de femmes ayant des comptes bancaires a diminué de 40% en 2014 à 29% en 2017, ce qui est faible par rapport à la moyenne mondiale de 69% en 2017. Il est également important de noter qu'il y a un grand écart entre les sexes, les hommes étant plus enclins à posséder un compte bancaire que les femmes. Cela peut être dû à un manque d'éducation financière pour les femmes par rapport aux hommes<sup>1</sup>.

Cependant, la proportion d'adultes possédant des comptes bancaires dans les zones rurales a augmenté, passant de 42% en 2014 à 44% en 2017. Bien que l'écart entre riches et pauvres persiste, la proportion d'adultes possédant des comptes bancaires officiels a connu une amélioration significative, passant de 18% en 2011 à 13% en 2017. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population à l'importance de l'inclusion financière, en particulier pour les femmes et les personnes vivant dans les zones rurales<sup>2</sup>.

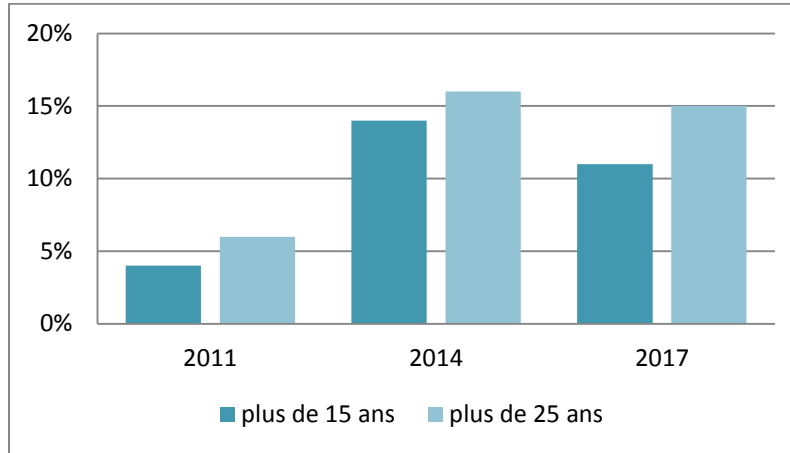
<sup>1</sup> مراد بهلولي، اعمر سعيد سعيد، مرجع سبق ذكره، ص 280.

<sup>2</sup> Ibid, p 285.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

### 2.1.2. Indicateur d'épargne :

**Figure N°15** : le taux de dépôt dans les institutions financières officielles en pourcentage des adultes âgés de plus de 15 ans et de 25 ans.



**Source** : Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la banque mondiale, data base 2017, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie>, consulté le 22/04/2023 à 18h:56 .

La figure N° 15 montre que la plus petite valeur enregistrée pour l'indice était en 2011 avec une valeur de 4%, mais elle a ensuite connu une augmentation significative au cours de l'année 2014, atteignant une valeur de 14%, qui est la plus élevée jamais enregistrée, avant de diminuer en 2017 pour atteindre 11%.

En outre, nous pouvons également constater à partir du tableau que le taux d'épargne dans les institutions bancaires parmi les personnes âgées de plus de 25 ans a augmenté de 4% en 2011 à 16% en 2014, où il a atteint son plus haut niveau, avant de diminuer à 15% en 2017. Cette baisse est en grande partie due à l'orientation des individus vers une partie supplémentaire de leur revenu pour la consommation après la hausse des prix et des taxes, en raison de la baisse des prix du pétrole qui a affecté tous les indicateurs. En général, on peut dire que l'augmentation de l'indice d'épargne vise principalement à attirer le plus grand nombre possible de clients par les institutions financières en améliorant leurs services en termes de quantité et de qualité, notamment dans le contexte de ce qui est connu sous le nom de technologie bancaire<sup>1</sup>

<sup>1</sup> أيمن جبالة ، إسكندر فكار ، "دور وسائل الدفع الإلكترونية في تعزيز الشمول المالي في الجزائر"، مذكرة لنيل شهادة الماستر في شعبة العلوم الاقتصادية، تخصص اقتصاد نقدي وبنكي ، كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير ، جامعة 08 ماي 1945 قالمة، 2022، ص80

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

### 2.1.3. Indicateur d'emprunt :

**Tableau N° 08:** le taux d'emprunt dans les institutions financières officielles en pourcentage des adultes âgés de plus de 15 ans et de 25 ans.

L'année	2011	2014	2017
Plus de 15 ans	1%	2%	3%
Plus de 25 ans	2%	2%	4%

**Source :** Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la banque mondiale, data base 2017, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie>, consulté le 22/04/2023 à 19h:56

Selon les informations du tableau 08, il apparaît que l'indice enregistre une légère et progressive hausse au cours des trois dernières années (2011, 2014, 2017), passant progressivement de 1 % à 2 % puis à 3 %. Cependant, malgré cela, sa valeur est restée faible et son taux est également faible. Il en va de même pour la catégorie des personnes de plus de 25 ans, où il apparaît du tableau qu'il a enregistré une légère hausse de 4 % en 2017 par rapport à son taux de 2 % en 2011 et 2014, ce qui indique une continuité et un intérêt discret des individus à emprunter auprès d'institutions financières officielles, principalement en raison de la complexité des procédures suivies et de la préférence pour recourir à des secteurs en dehors de celui-ci<sup>1</sup>.

### **2.2. Les indicateurs d'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie:**

Depuis le lancement du e-paiement en Algérie en 2016, son activité n'a pas cessé de prendre de l'ampleur, en effet nous avons enregistré une croissance des transactions sur: paiement sur internet, retrait sur ATM et activité paiement sur TPE.

Dans ce qui suit, nous allons présenter l'état des lieux des opérations du e-paiement effectuées, dans les trois modes précédemment cités, par année à partir de 2016 à ce jour.

#### **2.2.1. Activité Paiement sur Internet:**

Depuis le mois d'octobre 2016, le paiement sur Internet par carte CIB est officiellement opérationnel en Algérie. Dans une première phase, le service a été ouvert pour les grands facturiers : les sociétés de distribution d'eau, d'énergie (gaz et électricité), de

<sup>1</sup> Ibid, p.81.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

téléphonie fixe et mobile, les compagnies d'assurances et de transport aérien et quelques administrations.

En 2022, 321 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur internet par carte interbancaire, A ce jour le nombre global des transactions, depuis le lancement du paiement sur internet, est de 23.700.556

**Tableau N° 09** : Le nombre de transactions de paiement sur internet.

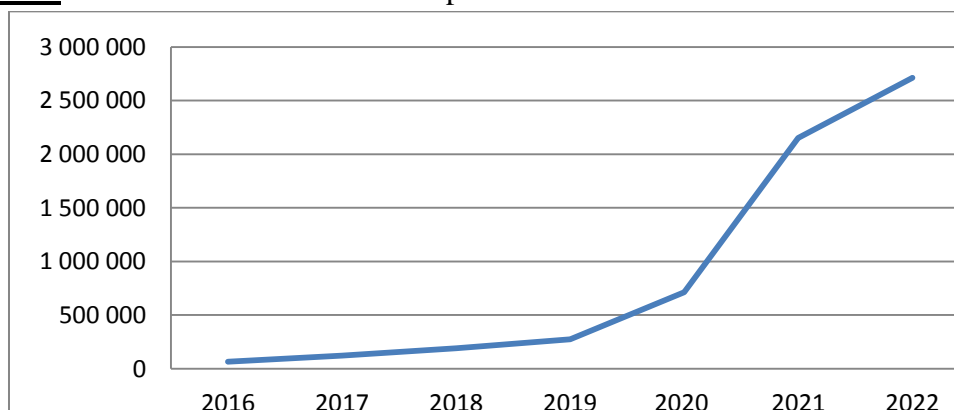
Les années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le nombre de transactions	7 366	107 844	176 982	202 480	4 593 960	7 821 346	9 048 125

**Source** : Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la Gie-monétique, <https://giemonetique.dz> consulté le 23/04/2023 à 23h:13.

En Algérie, le montant des paiements en ligne a augmenté de 62,40% en 2022 par rapport à l'année précédente, atteignant 18,15 milliards de dinars. Cette croissance est due à la diversification des services et à l'augmentation du nombre de web-marchands. Selon le rapport du groupement d'intérêt économique "GIE Monétique", le nombre total de transactions effectuées par des porteurs de cartes CIB et "Edahabia" a également augmenté, passant de 7.821.346 opérations en 2021 à 9.048.125 transactions à la fin de 2022, soit une évolution de 15,69%. Le montant total des transactions en ligne a plus que triplé par rapport à 2020, où il s'élevait à environ 5,42 milliards de dinars<sup>1</sup>.

### 2.2.2. Activité paiement sur TPE :

**Figure N° 16** : Le nombre des transactions paiement sur TPE



**Source** : Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la Gie-monétique, <https://giemonetique.dz> consulté le 23/04/2023 à 23h:29.

<sup>1</sup> <https://www.aps.dz/economie>, consulté le 24/04/2023 à 10h:30.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

Depuis l'adoption de la loi 18/05 sur le commerce électronique en 2018, l'utilisation des terminaux de paiement électronique (TPE) en Algérie a connu une croissance remarquable, mais cette augmentation reste en deçà des objectifs fixés par le gouvernement et du potentiel du marché. Selon les chiffres du Centre national du registre de commerce (CNRC), le nombre total de commerçants enregistrés a atteint 2.145.067 fin février 2021, tandis que seulement 35 000 TPE étaient opérationnels dans le pays à la fin de l'année 2020<sup>1</sup>.

Le faible taux d'adoption des TPE est souvent attribué à un manque de sensibilisation et de formation des commerçants à leur utilisation, ainsi qu'à des coûts élevés d'installation et de maintenance pour les petites entreprises. Pour répondre à ce défi, le gouvernement algérien a lancé en 2021 un plan visant à inciter les commerçants à adopter les TPE, avec une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût d'achat de l'appareil<sup>2</sup>.

### 2.2.3. Retrait sur ATM :

Entre 2016 et février 2023, le parc national des distributeurs automatiques de billets (DAB/GAB) a augmenté pour atteindre 3690 automates. Bien que les chiffres actuels soient encourageants, il reste encore une marge de progression pour atteindre les objectifs fixés.

En 2022, l'activité de retrait effectuée via des cartes interbancaires sur des distributeurs automatiques de billets (DAB) a connu une hausse significative, totalisant 128.035.361 transactions valides, comparé aux 6 868 031 transactions enregistrées lors de son lancement en 2016. Cette activité a généré un montant de plus de 2695 milliards DZD. Nous pouvons observer sur ce tableau une augmentation notable de l'utilisation des DAB à partir de 2020, suite à l'interopérabilité des cartes CIB et de la carte Edahabia.

**Tableau N°10** : Nombre et montant des opérations de retrait sur ATM

Année	Nombre global des transactions retrait	Montant global des transactions retrait
2016	6.868.031	98.822.524.500DZD
2017	8.310.170	126.398.291.000DZD
2018	8.833.913	136.233.452.000DZD
2019	9.929.652	164.116.233.000DZD
2020	58.428.933	1.073.004.953.000 DZD
2021	87.722.789	1.728.937.064.000DZD

<sup>1</sup> Mouterfi Amel, Benazzouz Daouia , Op-Cite, P.772.

<sup>2</sup> Ibid, p.773.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

2022	128.035.361	2.182.896.695.000 DZD
------	-------------	-----------------------

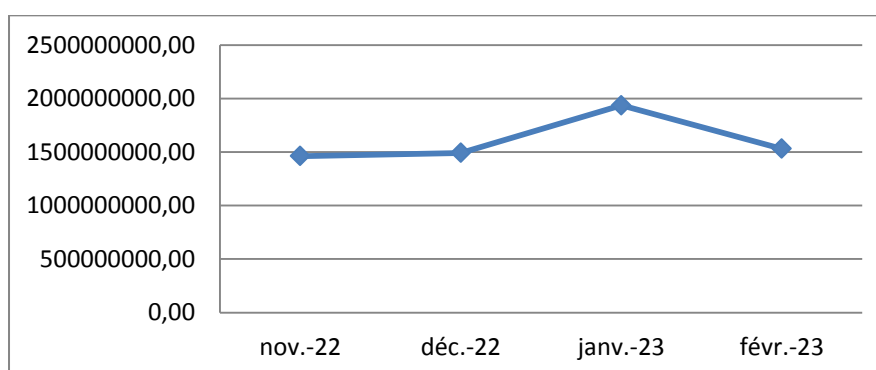
**Source :** Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la Gie-monétique, <https://giemonetique.dz> consulté 25/04/2023 à 12h:54.

### 2.2.4. Paiement mobile :

En Algérie, le paiement mobile est une technologie émergente qui est en train de gagner en popularité, mais elle n'est pas encore largement utilisée. Cependant, les dernières données montrent une évolution positive dans l'utilisation du paiement mobile, avec une augmentation de la valeur des transactions entre 2022 et 2023. En janvier 2023, la valeur des transactions par paiement mobile a atteint son pic le plus élevé, mais elle a diminué par la suite<sup>1</sup>.

Il convient de noter que le développement du paiement mobile en Algérie est relativement récent, car il n'a été introduit dans le pays que depuis quelques années.

**Figure N°18 :** montant des transactions paiement mobile.



**Source :** Elaboré par nos-soins à l'aide des données de la Gie-monétique, <https://giemonetique.dz> consulté 25/04/2023 à 14h:14.

En Algérie, il existe plusieurs fournisseurs de services de paiement mobile, tels que Djezzy avec "Djezzy Pay", Mobilis avec "Mobilis Mon Cash", Baraka Banque avec "Baridimop M-Pay", et bien d'autres. Ces solutions permettent aux utilisateurs de réaliser des transactions courantes telles que le transfert d'argent, le paiement de factures et l'achat de biens et services à partir de leur téléphone portable.

En résumé on constate que, en Algérie, les services de retrait et de paiement électroniques ont connu une augmentation significative, mais les prêts ont reculé, tandis que les achats et ventes électroniques ont augmenté. Des efforts ont été faits pour développer l'infrastructure de l'inclusion financière, notamment dans les domaines de la communication et

<sup>1</sup> <https://www.aps.dz/economie>, consulté 25/04/2023 à 15h:30.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

d'Internet, ainsi que pour promouvoir l'utilisation de moyens de paiement modernes pour attirer de nouveaux clients vers le secteur bancaire. Cependant, ces initiatives ont été limitées par des lacunes et des faiblesses en comparaison avec d'autres pays, ce qui a entraîné un taux d'exclusion financière élevé, en particulier chez les femmes. Les opportunités de développement économique en Algérie sont donc restreintes sans un soutien approprié, tel que l'adoption de cartes électroniques comme moyen de paiement principal.

### **Section 03 : La stratégie nationale de développement des moyens de paiement électronique et la consolidation de l'inclusion financière.**

La stratégie nationale de développement des moyens de paiement électronique et de consolidation de l'inclusion financière en Algérie est une initiative gouvernementale qui vise à moderniser le système de paiement du pays et à encourager l'utilisation des moyens de paiement électronique, Son objectif est de faciliter l'accès aux services financiers pour les populations les plus vulnérables et de renforcer la confiance des consommateurs dans le système financier, dans le but de stimuler l'activité économique , pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures ont été mises en place notamment :

#### **3.1. Développement de l'infrastructure du système bancaire en Algérie:**

Avec l'aide de la Banque mondiale, la Banque d'Algérie a travaillé au développement de l'infrastructure du système bancaire algérien en bénéficiant d'une aide financière de 16,5 millions de dollars américains. Les objectifs de ce projet incluent notamment:<sup>1</sup>

- ✓ la création d'une infrastructure pour améliorer l'efficacité des opérations bancaires et financières, en particulier le développement d'un système de paiement performant pour les transactions de gros montants.
- ✓ le développement de normes et de critères pour le système de compensation des transactions de petits montants.
- ✓ Le projet vise également à développer un système d'information fiable et performant pour la Banque d'Algérie, ainsi qu'à renforcer l'infrastructure de communication entre la Banque d'Algérie, les banques et les institutions

<sup>1</sup> فواطمية حمزة ،"مستقبل الدفع الإلكتروني في الجزائر "مذكرة لنيل شهادة الماستر ،تخصص اقتصاد نقدي وبنكي ، جامعة عبد الحميد بن باديس  
مستغانم كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير، جامعة عبد الحميد بن باديس مستغانم،ص62،60.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

---

financières, le centre des titres de créances postales, le Trésor public et les réseaux de communication, pour faciliter les échanges d'informations et les transactions de paiement.

Dans le cadre du projet de modernisation et de développement des moyens de paiement, la Banque d'Algérie a élaboré un programme de travail composé de quatre groupes de travail qui opèrent au niveau des banques :

**A. Le groupe d'ingénierie générale** : est responsable des échanges entre les banques et le centre de compensation électronique. Ce groupe est également chargé de tous les aspects liés à l'amélioration des chèques et du système de compensation électronique, ainsi que de la transition des supports papier vers les supports électroniques.

**B. Le groupe de moyens de paiement** : est responsable de l'analyse des différents types de moyens de paiement, y compris les retraits aux distributeurs automatiques de billets et les paiements par carte, ainsi que de l'évaluation des avantages et des inconvénients de ces moyens de paiement du point de vue de la banque centrale, des banques commerciales et des clients. Cette équipe cherche également à trouver des solutions pour résoudre les problèmes identifiés et effectue une analyse quantitative des flux de paiement actuels et futurs pour évaluer la capacité des banques à collecter des données statistiques sur les mouvements de paiement.

**C. Le groupe de la monnaie** : est chargé d'étudier les principes fondamentaux pour mettre en place un système interbancaire de paiement et de retrait par carte bancaire, en discutant des questions liées aux types de cartes nationales et internationales ainsi que les obstacles rencontrés.

**D. Le groupe juridique** : se concentre sur la résolution des problèmes liés aux impayés en se basant sur les lois en vigueur. Il examine également la situation actuelle de l'unification des différents moyens de paiement qui ne sont pas uniformes au niveau national.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

### 3.2. L'effectuation des réformes législatives :

Dans le cadre de la modernisation et du développement des systèmes de paiement, la Banque d'Algérie a entrepris des réformes législatives en émettant de nouvelles règles et lois entre 2000 et 2005. Cette initiative a établi un cadre juridique pour régir les transactions financières et préparer le terrain pour la mise en œuvre du projet de modernisation des moyens de paiement. Parmi les réformes les plus importantes figuraient :<sup>1</sup>

**3.2.1. La généralisation du système de compensation électronique :** ce système a été mis en place par le règlement 06-05 du 15 décembre 2005, son objectif principal est de régler et de traiter automatiquement les transactions entre les banques et les institutions financières sous la supervision de la Banque Centrale. Cela permet :

- Une gestion comptable quotidienne et une vue globale et réelle de la situation de la trésorerie sur le marché financier national,
- De réduire les délais de traitement avant l'acceptation ou le rejet de l'opération dans un délai maximum de 5 jours,
- De redonner confiance aux clients dans les moyens de paiement.

**3.2.2. La mise en place du système d'identification bancaire :** ce système a contraint les banques à enregistrer à nouveau l'identité de tous leurs clients pour mieux contrôler les transactions électroniques entre les banques et lutter contre la fraude et la vérification de l'identité des clients.

**3.2.3. L'ordre de prélèvement :** L'ordre de prélèvement a été inclus comme moyen de paiement officiel dans le système bancaire algérien, où il a récemment été utilisé en Algérie. Il ressemble à un virement, permettant le transfert des fonds des clients d'un compte à un autre. C'est une autorisation continue donnée par le débiteur à son créancier pour prélever de l'argent sur son compte à des dates régulières.

**3.2.4. la lettre de change :** la lettre de change a été incluse dans les échanges électroniques afin de protéger les échanges entre les banques et de garantir le paiement des transactions enregistrées sur la lettre de change. Il convient de noter que le gouvernement algérien, afin de couvrir le manque de liquidités et de moderniser les moyens de paiement, a publié le décret n°442-05 du 14 novembre 2005, qui oblige

<sup>1</sup>. أيمن جبالة ، إسكندر فكار ، مرجع سبق ذكره، ص. 94-95.

## Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie

l'utilisation de chèques, de virements bancaires, de cartes de paiement, de prélèvements sur le solde du compte, de billets à ordre et de tout autre moyen de paiement écrit pour toutes les transactions commerciales et financières d'une valeur supérieure à 50.000 dinars algériens. Cependant, en raison de l'impact du marché parallèle qui représentait une part importante des transactions commerciales et financières, ce décret a été annulé et remplacé par un autre décret exécutif en 2006, avant qu'un nouveau décret exécutif n'entre en vigueur le 13 juillet 2010 avec la même obligation, mais pour les transactions commerciales et financières d'une valeur supérieure à 500.000 dinars algériens, qui a été mis en œuvre le 31 mars 2011.

### 3.3. Les politiques incitatives pour les paiements électroniques :

Ces politiques visant à encourager le paiement électronique en Algérie offrent des avantages tels que :<sup>1</sup>

- La suppression des frais et des charges liés à l'utilisation des cartes de crédit par les clients.
- une réduction des frais imposés aux commerçants de 10 dinars pour chaque achat d'une valeur de 5000 dinars algériens payé électroniquement.
- Inciter les banques et les bureaux de poste à fournir des cartes de paiement électronique aux clients sans frais grâce à des demandes en ligne faciles et sans restrictions.

### 3.4. Les Obstacles du système de paiement électronique en Algérie :

En Algérie, plusieurs obstacles entravent le développement des moyens et systèmes de paiement électronique dans les banques algériennes et parmi ces obstacles on peut citer :<sup>2</sup>

**3.4.1. Les obstacles réglementaires :** sont liés à la faiblesse de l'efficacité administrative dans les banques, ce qui affecte les allocations financières pour les opérations de modernisation des moyens de paiement électronique et la formation des cadres bancaires.

<sup>1</sup> جبالة أيمن، اسكندر فحالة، المرجع السابق، ص 95.

<sup>2</sup> معوش فضيلة، مدات اسيا، "دور نظام الدفع الإلكتروني في تحسين المعاملات المصرفية"، مذكرة لنيل شهادة الماستر في علوم التسيير، تخصص إدارة مالية، كلية العلوم الاقتصادية التجارية، جامعة محمد الكلي محند اولحاج - البويرة-2020، ص57، بتصرف.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

**3.4.2. Les obstacles sociaux et culturels :** En Algérie, il existe une fracture numérique importante, notamment en termes d'accès à Internet et de compétences informatiques. De nombreux Algériens n'ont pas accès à Internet ou ne sont pas familiarisés avec les technologies de l'information et de la communication. De plus, certaines personnes peuvent avoir des préoccupations culturelles concernant l'utilisation des systèmes de paiement électronique.

**3.4.3. Les obstacles techniques:** Les infrastructures techniques en Algérie sont considérées comme assez faibles, notamment en ce qui concerne l'accès à Internet et la qualité des connexions. Les pannes de réseau et les interruptions de service sont fréquentes, ce qui peut affecter la fiabilité des systèmes de paiement électronique. En outre, les coûts élevés de l'infrastructure technologique peuvent représenter un obstacle pour les banques, qui doivent investir dans de nouveaux équipements et technologies pour améliorer leurs systèmes de paiement.

### **3.5. Les mesures gouvernementales à prendre pour promouvoir l'inclusion financière :**

Pour encourager l'accès aux services financiers et une inclusion financière responsable, les pays peuvent adopter une approche qui repose sur des axes interdépendants. Ces axes peuvent être résumés comme suit :<sup>1</sup>

#### **3.5.1. Stratégies nationales pour l'inclusion financière :**

Les recherches menées par le Groupe de la Banque mondiale montrent que la mise en place d'une stratégie nationale pour l'inclusion financière peut accélérer le rythme des réformes et renforcer leur impact. Il est recommandé que la conduite de ce processus intervienne après une évaluation approfondie de l'offre et de la demande des services financiers, afin de fixer des objectifs mesurables et réalisables dans des délais précis qui touchent une large gamme d'âges, de couches sociales et de secteurs économiques. Il est important de noter que cette stratégie doit être continue dans le temps et peut être adaptée ou modifiée en fonction des taux de réalisation des objectifs fixés.

---

<sup>1</sup> RAKHROUR Youcef, BENILLES Billel , Op-Cite , P.305.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

### **3.5.2. Réforme des systèmes nationaux de paiement :**

Selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les initiatives de développement ont pour objectif :

- ✓ D'élargir progressivement la gamme d'instruments et de services de paiement, d'améliorer l'accès des établissements financiers à un crédit à moindre coût et à des mécanismes de gestion de liquidité optimisés,
- ✓ De renforcer l'interopérabilité, les interactions et la résilience des infrastructures de paiement, de titres, de change, de télécommunications et internes à la banque, afin de permettre un traitement automatisé des paiements de bout en bout.
- ✓ Concevoir des dispositions infrastructurelles permettant de mieux maîtriser les risques juridique, opérationnel et financier pour les participants et améliorer le rapport coût–efficacité de la fourniture de services infrastructurels ;

### **3.5.3. Le développement et la diversification des services financiers:**

Le développement, la diversification et l'accès à l'offre des services financiers constituent l'un des principaux piliers de l'inclusion financière. Afin de concevoir de nouveaux produits satisfaisant les attentes et les besoins des clients, il est nécessaire de :

- ✓ Tenir compte des besoins de la clientèle ciblée lors de la structuration d'un nouveau produit financier.
- ✓ Innover dans la conception de nouveaux produits financiers à travers l'épargne, l'assurance et les moyens de paiement et ne pas se limiter aux produits financiers basés sur le crédit et le financement uniquement.
- ✓ Réviser la réglementation en vigueur (réformes de l'environnement juridique, réglementaire et politique) sur les exigences en matière de financement et leur cohérence avec les différentes catégories sociales.
- ✓ Assurer une formation spécialisée dans la finance inclusive aux employés des prestataires des services financiers exerçant dans ce domaine

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

### **3.5.4. Renforcement de la concurrence et développement des points d'accès :**

Raviver la concurrence entre les prestataires des produits et services financiers et garantir des règles du jeu identiques aux acteurs bancaires et non bancaires, à l'image des sociétés de télécommunications, des entreprises spécialisées dans la « fintech », des postes, des coopératives et des réseaux d'agents.

### **3.5.5. Protection des consommateurs de services financiers :**

La diversité et la complexité des produits et services financiers offerts aux clients ainsi que l'évolution et l'expansion des instruments financiers électroniques, ont mis en exergue l'importance de la protection financière des consommateurs. De ce fait, les autorités sont appelés à :

- ✓ Renforcer le cadre juridique et réglementaire régissant la protection des consommateurs de services financiers, la divulgation d'informations et la transparence;
- ✓ Assurer la communication d'une information fiable et pertinente dans toutes les opérations effectuées avec les clients et ce, par la présentation systématique des risques et des avantages de chaque produit financier et par une information régulière sur les innovations et améliorations apportées sur les produits financiers ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme de supervision garantissant la protection des clients et de leurs données financières personnelles ;
- ✓ Mettre à la disposition des clients des services financiers un dispositif de traitement des réclamations indépendant, efficace et responsable. Ce dispositif doit être conforme aux pratiques internationales pour garantir que les clients ont un accès équitable à une procédure de réclamation efficace en cas de problèmes ou de conflits avec leur prestataire de services financiers.
- ✓ Informer et sensibiliser les clients, en particulier les catégories marginalisées, ainsi que les prestataires de services financiers, sur les principes de la protection financière des consommateurs.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

### **3.5.6. Éducation financière:**

L'éducation financière est une mesure importante pour encourager la participation des individus, y compris les personnes vulnérables et à faible revenu, dans la vie financière, économique et sociale. Elle complète la protection des consommateurs financiers et l'inclusion financière, en contribuant à rétablir la confiance dans les marchés financiers et à soutenir la stabilité financière. Pour ce faire, les gouvernements travaillent à élaborer des stratégies nationales d'éducation financière, à collecter des données et à mener des enquêtes pour mesurer le niveau de connaissance du secteur financier. Ces efforts visent à améliorer la compréhension et la maîtrise des concepts financiers par les individus, leur permettant ainsi de prendre des décisions plus éclairées et responsables en matière de gestion de leurs finances personnelles.

## **Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie**

---

### **Conclusion du chapitre II :**

L'inclusion financière est un objectif stratégique pour la croissance économique et le développement social de l'Algérie. Les indicateurs de l'inclusion financière présentés dans ce chapitre montrent le retard remarquable qu'accuse l'Algérie dans ce domaine.

Le niveau des moyens de paiement électronique en Algérie, notamment les TPE, les cartes bancaires et le paiement électronique, a connu une évolution positive ces dernières années. L'État Algérien a mis en place des efforts considérables pour promouvoir l'inclusion financière dans le pays. Des mesures ont été prises pour moderniser l'infrastructure financière, promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique. Ces initiatives ont pour objectif de faciliter l'accès aux services financiers, de réduire l'utilisation d'espèces, d'améliorer la sécurité des transactions et de promouvoir une économie numérique dynamique.

Bien que l'Algérie ait accompli des progrès significatifs dans ce domaine, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'accessibilité et l'utilisation des moyens de paiement électronique. Cela nécessite une collaboration continue entre le gouvernement, les institutions financières et les acteurs du secteur privé pour renforcer l'infrastructure technologique, développer des solutions adaptées aux besoins locaux et promouvoir une éducation financière solide.

---

## **Chapitre III**

**Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

### **Introduction du chapitre III :**

À partir des concepts établis, nous avons développé le cadre de notre recherche sur le terrain dans le but de répondre à la problématique initiale. À ce stade de notre travail, il est essentiel de confronter notre cadre conceptuel à la réalité concrète sur le terrain. Pour ce faire, ce chapitre se concentrera sur une analyse détaillée de la Banque de développement locale, afin de déterminer et d'expliquer l'influence des moyens de paiement électronique sur le développement des services bancaires et la promotion de l'inclusion financière en Algérie.

Le chapitre actuel est organisé de la manière suivante : la première section met en lumière l'organisme d'accueil ainsi que le département chargé des moyens de paiement électronique. Dans la deuxième section, nous exposons en détail les différentes options de paiement électronique proposées par la Banque de développement locale. Enfin, la troisième section abordera l'analyse des résultats et interprétations.

Afin d'approfondir les aspects mentionnés précédemment, ce chapitre sera divisé en trois sections distinctes, à savoir :

- **Section 01**: Présentation de la Banque de Développement Local.
- **Section 02**: Présentation de la Direction des Moyens de Paiement.
- **Section 03**: Analyse de l'étude pratique : synthèse et interprétations.

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

### **Section 01 : Présentation de la Banque De Développement Local**

Notre stage pratique se déroule à la Banque BDL de Staoueli, plus précisément au sein de la Direction des Moyens de Paiement (DMP), qui fait l'objet de notre étude de cas. Dans cette partie, nous présenterons un bref historique de la banque afin de mieux comprendre son évolution, ainsi que le rôle crucial joué par la direction du DMP dans notre thème de recherche. En effet, cette direction est au cœur de nos préoccupations, car elle est responsable de la gestion et du développement des moyens de paiement proposés par la banque.

#### **1.1. Présentation de la Banque De Développement Local :**

##### **1.1.1. Historique de la création de la BDL :**

La Banque de Développement Local (BDL) a été créée en 1985 suite à la restructuration du Crédit Populaire d'Algérie. Elle a pour mission de financer et d'accompagner les entreprises publiques locales dans leur développement régional et local. À sa création, la BDL a hérité d'une partie des actifs du CPA en restructuration, de son siège social, de 39 agences et de 700 agents. En 1986, elle a également récupéré les activités et le patrimoine des caisses de crédit municipales d'Alger, Oran, Constantine et Annaba, incluant l'activité de prêts sur gages.<sup>1</sup>

La BDL est présente sur tout le territoire national à travers ses 163 agences regroupées en 18 directions régionales. Elle est la seule banque en Algérie à prendre en charge l'activité de prêts sur gages, avec 6 agences spécialisées dans ce domaine. Son capital social a augmenté au fil des années pour atteindre 73 milliards de dinars en 2023<sup>2</sup>.

La BDL exerce les fonctions classiques d'une banque universelle, offrant des services de mise à disposition et de gestion des moyens de paiement, de collecte des fonds du public et d'octroi de crédits. Son portefeuille client est composé de grandes entreprises, de PME/PMI, de professions libérales, de ménages et de particuliers, ainsi que de clients ayant recours aux prêts sur gages. Elle compte également 18 filiales, dont une participation à l'étranger, pour une valeur globale de 1793 millions de dinars<sup>3</sup>.

##### **1.1.2. Objectifs de la banque BDL :**

La Banque de Développement Local (BDL) a pour mission d'effectuer toutes les opérations bancaires et d'accorder des prêts et des crédits sous toutes leurs formes, conformément aux

---

<sup>1</sup> Document interne de la BDL, 2022.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

lois et règlements en vigueur. Dans les années à venir, la BDL aspire à renforcer sa position sur les marchés en proposant des services financiers innovants à ses clients, en mobilisant toutes ses ressources et moyens

En outre, la BDL s'engage à<sup>1</sup> :

- Valoriser et responsabiliser son personnel en offrant des opportunités de formation et des perspectives de carrière ;
- Satisfaire ses actionnaires en optimisant la rentabilité financière ;
- Contribuer au financement des activités d'exploitation et d'investissement des PME/PMI ;
- Financer les projets économiques des collectivités locales ainsi que les activités économiques, industrielles et commerciales ;
- Traiter toutes les opérations relatives aux prêts sur gages ;
- Être une banque de confiance pour ses clients en toutes circonstances ;
- Dans le cadre de l'inclusion financière, encadrer les micro-entreprises issues des dispositifs d'aide et appelées à devenir des startups.

### **1.1.3. L'Organigramme Général de la BDL :**

La Banque de Développement Local (BDL) possède un organigramme détaillé représentant tous les niveaux organisationnels de la banque. Cela met en évidence les liens hiérarchiques et fonctionnels entre les structures centrales, régionales, locales, commerciales et de contrôle dans les différents départements de la banque.

Les directeurs généraux adjoints, les divisions, les directions centrales, les cellules, les directions régionales et les agences sont régis par des textes organiques internes distincts définissant leurs attributions, organigrammes et caractéristiques.

La direction générale est composée de la Division Inspection et Audit (DIA), qui comprend deux directions : la Direction de l'Inspection Générale (DIG) et la Direction de l'Audit Interne (DAI), ainsi que le Cabinet de la Direction Générale, la Direction du Capital Humain (DCH) et la Cellule de Management des Projets (CMP).

Sous l'autorité du PDG, il y a quatre Directions Générales Adjoints (DGA) :

---

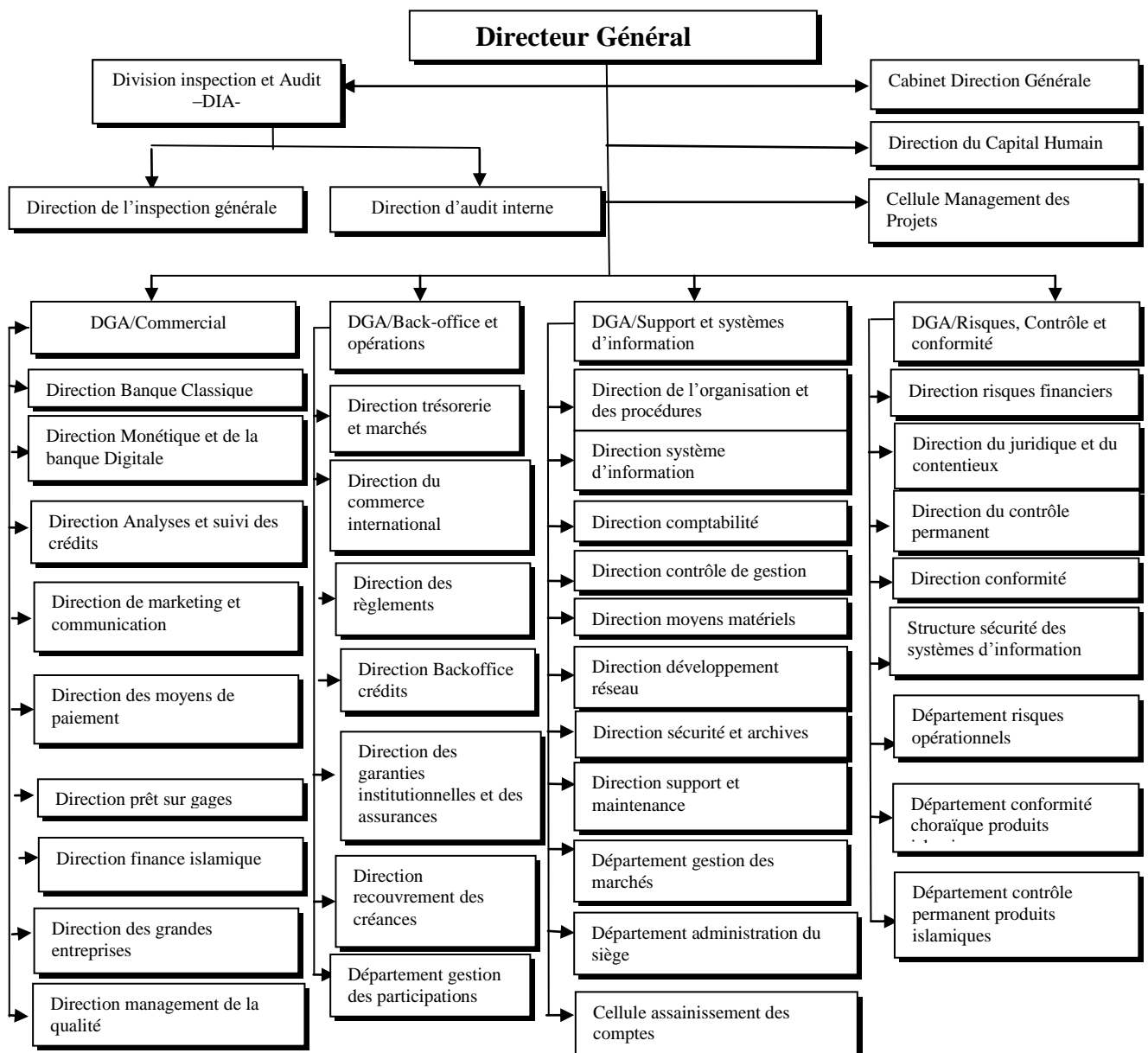
<sup>1</sup> Rapport annuel de BDL, 2018, P 10.

### Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

- La DGA chargée des services Commerciaux (DGA/COM)
- La DGA chargée du Back-office et des Opérations (DGA/BOP)
- La DGA chargée du Support et des Systèmes d'Information (DGA/SSI)
- La DGA chargée du Risque, du Contrôle et de la Conformité (DGA/RCC)

Cette structure organisationnelle permet une gestion efficace de la banque et assure une bonne communication entre les différentes structures de la banque.

**Figure 19:** L'organigramme de la Banque de Développement Local



**Source :** Doucement interne BDL banque, 2022.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

### 1.2. Présentation de la Direction des Moyens de Paiement :

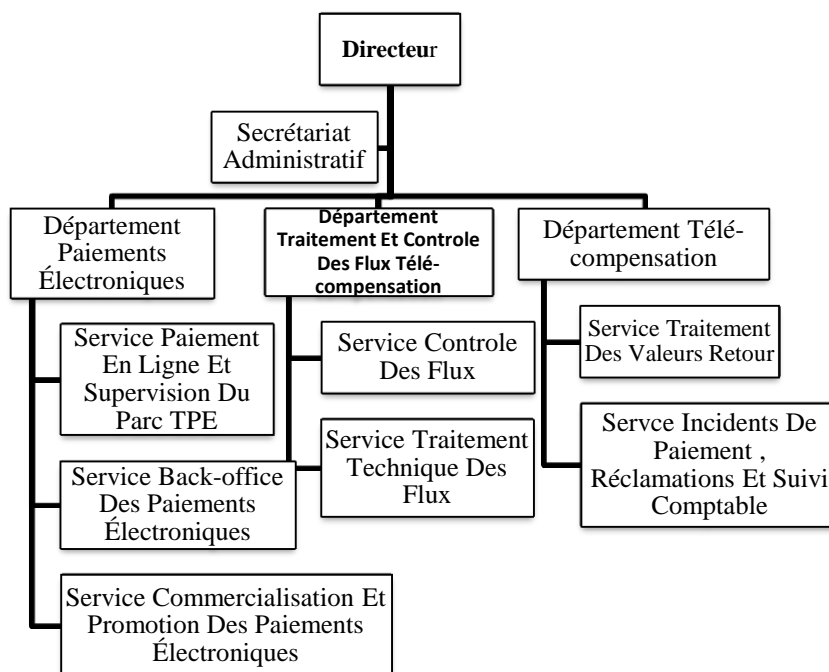
#### 1.2.1. La Direction des Moyens de Paiement :

La création de la Direction des Moyens de Paiement est le résultat d'une réorganisation au sein de la Banque de Développement Local. En effet, la Direction des Moyens de Paiement a été mise en place suite à la fusion de trois Directions distinctes : la Direction du Développement des Paiements Électroniques (anciennement responsable de la gestion des paiements électroniques), la Direction du Commerce International (précédemment en charge du département "Télécompensation") et la Direction des Systèmes d'Information (auparavant responsable de la gestion des flux de télécompensation)<sup>1</sup>.

La restructuration a permis de regrouper toutes les activités liées aux moyens de paiement au sein d'une même entité, ce qui a entraîné une rationalisation des ressources utilisées et une amélioration de la rapidité et de l'efficacité des processus. Grâce à cette nouvelle organisation, la Banque de Développement Local est mieux préparée pour relever les défis de l'industrie bancaire et répondre aux attentes de sa clientèle en matière de paiements et de transactions financières<sup>2</sup>.

#### 1.2.2. Organigramme de la Direction des Moyens de Paiement

**Figure N°20** : l'organigramme de la Direction des Moyens de Paiement.



**Source** : Document interne de la banque BDL, 2022.

<sup>1</sup> Document interne de la BDL, 2022.

<sup>2</sup> Ibid.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

---

### 1.2.3. Organisation et attributions de la Direction des moyens de paiement :

La Direction des Moyens de Paiement de la Banque de Développement Local est composée de trois départements clés et d'un Secrétariat Administratif. Le premier département est responsable de la gestion des paiements électroniques, qui sont de plus en plus utilisés par les clients pour effectuer des transactions financières rapides et sécurisées. Le deuxième département supervise le traitement et le contrôle des flux de télécompensation, qui sont des transactions électroniques de transfert de fonds entre différentes banques. Enfin, le troisième département est responsable de la télécompensation elle-même, qui est le processus de rapprochement des paiements entre les banques participantes<sup>1</sup>.

Chacun de ces départements est dirigé par un responsable expérimenté qui travaille en étroite collaboration avec les autres départements pour garantir un flux efficace et fluide des transactions de paiement dans l'ensemble de la banque. Le Secrétariat Administratif fournit un soutien administratif et logistique aux départements pour assurer leur bon fonctionnement<sup>2</sup>.

**1.2.3.1. Le Département des Paiements Électroniques :** Ce département regroupe 03 trois services, à savoir<sup>3</sup> :

**A. Service paiement en ligne et supervision du Parc TPE :** ce service a pour mission de :

- Assurer le suivi des transactions de paiement sur les terminaux de paiement électronique (TPE) et via les paiements en ligne (E-paiement) ;
- Gérer les réclamations des clients liées aux transactions ;
- Surveiller l'état de disponibilité du parc de TPE à travers l'application "TMS" ;
- Assurer en permanence le suivi du parc d'acceptation des paiements électroniques pour identifier d'éventuelles contraintes rencontrées par les clients ;
- Suivre l'activité transactionnelle du parc d'acceptation des paiements électroniques.

**B. Service commercialisation et promotion des paiements électroniques :** son objectif est de :

- Mettre en œuvre les actions de marketing direct en accord avec la stratégie de la banque en matière de paiement électronique ;

---

<sup>1</sup> Documents interne de la banque BDL, DMP 2022.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

- Organiser et planifier les activités de prospection commerciale ;
- Concevoir et développer des offres commerciales attrayantes pour le segment des clients potentiels ;
- Piloter et suivre les opérations de prospection commerciale menées par le réseau.
- Participer à l'élaboration, la validation et l'exécution du plan d'action commercial (P.A.C) axé sur le développement des paiements électroniques ;
- Élaborer et mettre à jour l'inventaire des caractéristiques commerciales des instruments de paiement électronique.

### **C. Service Back-office des paiements électroniques : Il a pour objectif de :**

- Assurer la normalisation du processus de souscription, de déploiement et de mise en service des instruments de paiement électronique ;
- Veiller à la conformité des contrats de souscription réalisés par le réseau ;
- Apporter une assistance et un accompagnement aux clients dans le processus d'adhésion aux plateformes d'acceptation du paiement électronique (E-paiement) ;
- Assurer le suivi de l'acceptation et de la gestion des Terminaux de paiement électronique ;
- S'assurer de la prise en charge des anomalies techniques et transactionnelles, ainsi que des insuffisances et des dysfonctionnements liés aux processus de déploiement du parc d'acceptation des paiements électroniques, en traitant les requêtes introduites par la clientèle concernée.

### **1.2.3.2. Le Département Traitement et Contrôle Des Flux Télé- Compensation : ce service a pour missions de<sup>1</sup> :**

- S'assurer de la réconciliation entre les enregistrements informatiques et les images, c'est-à-dire le traitement des chèques retours présentés en télécompensation, qui concerne le réseau BDL (traitement central).
- Veiller à la bonne exécution du lot des chèques intégrés sur le système par la plateforme de télécompensation.
- Veiller au respect des horaires de la journée de télécompensation.

---

<sup>1</sup> Ibid.

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

### **1.2.3.3. Département Télé- Compensation : ce service a pour missions de<sup>1</sup> :**

- Assurer le pilotage, l'animation, la coordination et la supervision de l'ensemble des activités du département en matière du traitement des chèques retours présentés en télécompensation.
- Veiller à la prise en charge des réclamations émanant du réseau commercial et des confrères, relatives à la télécompensation et aux incidents de paiement, pour tous les instruments de paiement sauf la monétique (chèques, virement, effet et prélèvement).
- Veiller au bon fonctionnement du système de télécompensation en collaboration avec les services du traitement informatique.
- Veiller au respect de l'application des normes réglementaires édictées par la Banque d'Algérie et les autres organismes habilités.

### **1.2.4. Les missions de Département des Paiements Electroniques:**

Le Département des Paiements Electroniques a pour rôle de contribuer, en collaboration avec les structures commerciales concernées, à la stratégie de développement des paiements électroniques, notamment en ce qui concerne l'acceptation des Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) et le développement de sites E-Paiement (Web Marchand). Il est également chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Banque pour dynamiser l'acceptation des paiements électroniques et de piloter les actions relatives à leur développement. Par ailleurs, ce département a pour mission de capter les ressources à travers la multiplication des ouvertures de comptes, de favoriser la vente de produits et services liés aux comptes commerciaux, et de veiller à la disponibilité d'un service après-vente pour les commerçants équipés par la Banque en instruments d'acceptation des paiements électroniques. Enfin, il représente la Banque auprès des institutions et des organismes externes pour tout ce qui concerne les paiements électroniques, sur délégation de la Direction Générale.<sup>2</sup>

## **Section 02 : Présentation des moyens de paiement électronique offerts par la BDL.**

Grâce aux progrès réalisés dans le secteur de l'intermédiation bancaire, du développement des institutions financières et de la concurrence sur le marché bancaire, il y a eu une diversification des instruments et des modes de paiement électroniques. Cela est considéré comme un indicateur de qualité pour le système de paiement et le bon fonctionnement de l'économie. La Banque BDL est à la

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Présentation de la BDL, <https://www.bdl.dz>, consulté le 10/02/2023 à 17:36

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

pointe de ces avancées technologiques et propose une variété de produits et services de paiement électronique, qui seront présentés en détail dans cette section.

### **2.1. Les moyens de paiement électronique au sein de la BDL :**

La BDL a mis à la disposition de ces clients plusieurs services et produits tels que :

#### **2.1.1. Les cartes monétiques :**

Les cartes monétiques sont des cartes de paiement électroniques qui permettent aux utilisateurs de réaliser des achats, des paiements en ligne et des retraits d'argent aux distributeurs automatiques de billets. Il existe plusieurs types de cartes de paiement électronique offertes par la BDL, chacune ayant ses propres caractéristiques. Parmi ceux-ci :

##### **2.1.1.1 La carte CIB :**

La carte CIB de la Banque BDL est similaire à celle proposée par d'autres banques en termes de forme et d'apparence, telle que décrite dans le chapitre précédent. Cette carte est conforme aux normes nationales de la Banque d'Algérie, énoncées dans l'Instruction N°05-04 datant du 02/08/2004. De plus, elle est également conforme aux normes internationales de sécurité EMV (Europay Mastercard Visa), qui garantissent la protection des données bancaires lors des transactions<sup>1</sup>.

#### **A. Les types de la carte CIB :**

Il existe deux types de carte CIB, la CIB classique et CIB Gold, la seule différence entre eux est :<sup>2</sup>

- **CIB Gold :**

- > Retrait : 100.000DA/Semaine ;

- > Paiement : 100.000DA /Semaine.

- **CIB Classique :**

- > Retrait : 50.000DA/Semaine ;

- > Paiement : 50.000DA /Semaine.

#### **B. Les objectifs de la carte CIB :<sup>3</sup>**

- ✓ Régler les achats et services sur les terminaux de paiement électroniques (TPE) ;

---

<sup>1</sup> KARTOUS Kamel : « *Le système de paiement électronique en Algérie* », mémoire en Master en science économique, Université ABDERRAHMANE Mira, Bejaia, 2020, P.68.

<sup>2</sup> Document interne de la banque.

<sup>3</sup> Document interne de la banque.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

- 
- ✓ Effectuer des retraits sur tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) connectés au réseau monétique interbancaire CIB ;
  - ✓ Garantir une sécurité renforcée (carte à puce).

### 2.1.1.2. La carte Visa :

La carte Visa est un moyen de paiement électronique, matérialisée sous forme d'une carte à puce portant les inscriptions et les logos de « VISA ». Elle est personnalisée au nom du porteur et est identifiée par un numéro d'identification de base (BIN). Cette carte est délivrée à tout client intéressé, qu'il soit domicilié ou non à la BDL et qu'il dispose de devises.<sup>1</sup>

Il existe deux types de carte VISA :<sup>2</sup>

- **La carte Visa prépayée** : elle est délivrée à tout client, qu'il dispose ou non de comptes en devises et en dinars auprès des guichets de la BDL. Elle peut être alimentée à partir d'un compte en devises ou par un versement en espèces de devises effectué à la caisse de l'agence le jour de la demande de l'intéressé.
- **La carte Visa gold** : elle est délivrée à tout client détenteur d'un compte en devises et en dinars ouverts sur les livres de la BDL. Elle fonctionne en fonction de la disponibilité en compte du client. Le renouvellement de la carte est automatiquement effectué un mois avant la date d'expiration de sa validité.

### 2.1.1.3. MasterCard :

La carte Mastercard de la Banque BDL en Algérie est disponible en tant que carte de débit immédiat ou différé, et permet les paiements et les retraits internationaux. Elle est équipée d'une puce EMV pour garantir la sécurité des transactions.<sup>3</sup>

Il existe deux types de MasterCard, MasterCard Titanium et MasterCard Platinum la seule différence entre eux est :<sup>4</sup>

- **MasterCard Titanium** :
  - >Retrait : 1000euros/Semaine;
  - >Paiement : 5000 euros/Semaine.
- **MasterCard Platinum** :

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> <https://www.compte-pro.com/les-cartes> Consulté le 28/02/2023 à 19:13.

<sup>4</sup> Ibid.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

---

>Retrait : 1500euros/Semaine;

>Paiement : jusqu'à 8000 euros/Semaine.

### 2.1.1.4. La carte Corporate :

La Carte Corporate est une carte spécifique destinée aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leurs différents frais de missions.<sup>1</sup>

Il existe deux types de la carte Corporate, carte Corporate Silver et carte Corporate Gold, la seule différence entre eux est :<sup>2</sup>

#### ▪ Carte Corporate Silver :

>Retrait : 50.000 DA/Mois ;

> Paiement : 500.000 DA /Mois ;

>Paiement sur internet : 80.000 DA /Mois.

#### ▪ Carte Corporate Gold :

> Retrait : 100.000 DA/Mois ;

>Paiement : 900.000DA /Mois ;

>Paiement sur internet : 300.000 DA /Mois

### 2.1.2. Le service E-paiement :

La BDL en Algérie propose un service appelé "E-paiement", qui permet aux clients de la banque d'effectuer des paiements en ligne en utilisant leur carte interbancaire (CIB) sur des sites de commerce électronique ou pour régler des factures en ligne. Cela offre une grande commodité aux clients, qui peuvent réaliser des transactions financières en ligne de manière sécurisée et rapide. En partenariat avec 39 webmarchands en 2022, la BDL a élargi son offre de paiement en ligne pour répondre aux besoins des clients.<sup>3</sup>

#### 2.1.2.1. Les acteurs qui participent à l'intégration d'un web marchand au système de paiement en ligne :

Il existe trois acteurs qui sont :<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de la banque.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Document interne de la banque (DMP).

<sup>4</sup> Ibid.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

---

### A. La banque.

**B. Le Gié Monétique :** est un groupement d'intérêt économique qui régule le système monétique du pays. Il est responsable de garantir l'interbancaire et l'interopérabilité du système monétique avec les réseaux locaux et internationaux. En d'autres termes, le GIE Monétique joue un rôle crucial dans la régulation du système monétique algérien et dans la mise en place d'une infrastructure monétique fiable et efficace pour les transactions financières interbancaires et internationales.

**C. La SATIM :** est une société spécialisée dans l'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique en Algérie. Son rôle est de promouvoir le développement et l'utilisation des moyens de paiement électroniques en mettant en place une plateforme technique qui assure une interopérabilité totale entre tous les acteurs du réseau monétique algérien.

### 2.1.3. Les canaux de paiement électroniques :

La BDL en Algérie met à la disposition de ses clients différents canaux de paiement électroniques, notamment les DAB, GAB et TPE. En 2022, la banque disposait de 178 DAB et 170 GAB, qui permettent aux clients de réaliser des opérations bancaires telles que des retraits d'argent et des consultations de solde à tout moment, même en dehors des heures d'ouverture des agences. La BDL dispose également de 8 116 TPE pour permettre aux commerçants d'accepter les paiements par carte bancaire de leurs clients. Ces canaux de paiement électroniques sont des moyens pratiques pour les clients de la banque de réaliser des transactions financières en toute sécurité et commodité, sans avoir besoin de transporter de l'argent liquide.<sup>1</sup>

## **Section 03 : Analyse de l'étude pratique : synthèse et interprétations.**

Les statistiques sont à la fois une discipline scientifique et un ensemble de techniques permettant d'interpréter et de représenter mathématiquement des données complexes et abondantes. Elles jouent un rôle crucial dans la prévision et la gestion des risques futurs.

À la suite de notre travail sur le terrain auprès de la direction de la BDL à Staouali, nous avons pu recueillir une base de données significative. Les informations ont été obtenues à partir des documents de la banque ainsi que du site web de l'Algérie Presse Service. Ces données statistiques couvrent l'activité annuelle des moyens de paiement électronique de 2016 à 2022, mettant en évidence leur impact sur l'inclusion financière des clients de la banque.

---

<sup>1</sup> Document interne de la banque (DMP).

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

Dans cette section, nous présenterons, décrirons et commenterons les résultats obtenus à partir de ces graphiques.

### **3.1. Présentation de principales statistiques de la banque BDL :**

#### **3.1.1 L'activité de retrait sur DAB :**

**Tableau N°11** : Le nombre et le pourcentage d'augmentation de DAB

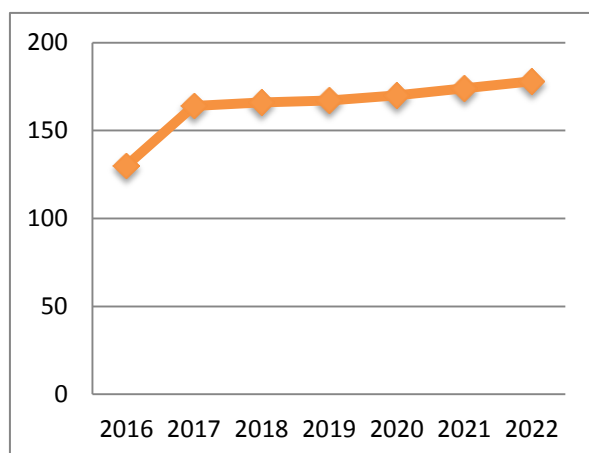
L'année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le nombre de DAB	130	164	166	167	170	174	178
Le pourcentage d'augmentation	/	26,2%	1,2%	0,6%	1,8%	2,4%	2,3%

**Source** : Documents interne de la BDL.

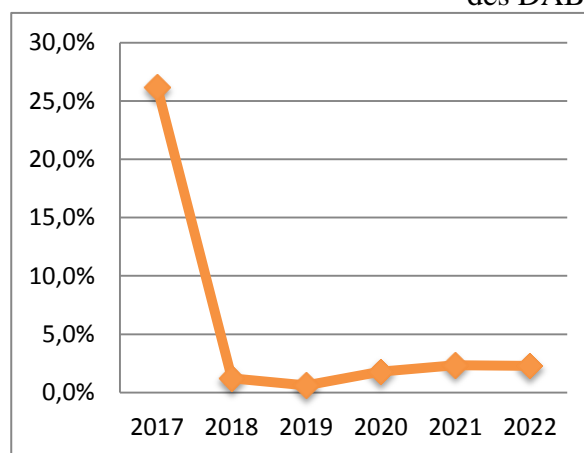
Le tableau ci-dessous présente l'évolution annuelle du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB), également appelés ATM, installés au sein de la BDL de 2016 à 2022. Les données fournies révèlent une tendance à la croissance constante du nombre de DAB au fil des ans. En 2016, on dénombrait 130 DAB, et ce chiffre a connu une augmentation significative pour atteindre 164 DAB en 2017, soit une augmentation de 26,2 % par rapport à l'année précédente. Au cours des années suivantes, on observe une légère augmentation progressive du nombre de DAB.

Cette tendance à la hausse s'est poursuivie, et en 2022, le nombre de DAB a atteint 178, représentant une amélioration de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Ces chiffres démontrent les efforts continus entrepris par la BDL pour renforcer son réseau de distributeurs automatiques de billets, offrant ainsi une meilleure accessibilité aux services bancaires et facilitant les retraits d'argent pour les clients.

**Figure N° 21** : le nombre des DAB installés.



**Figure N°22** : le pourcentage d'augmentation des DAB .



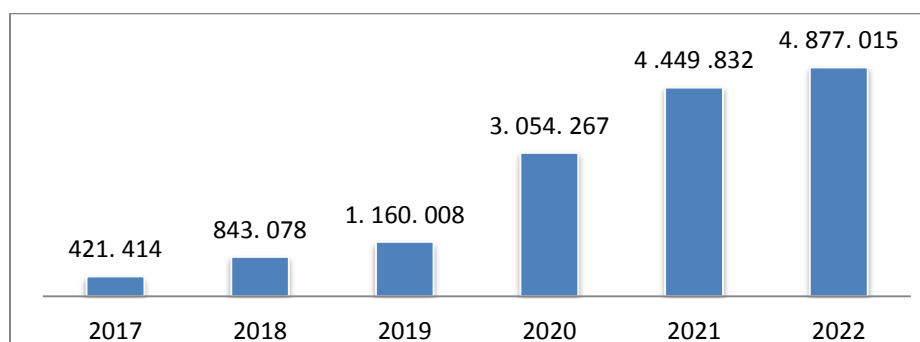
**Source** : document interne de la BDL.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

Le développement de la technologie et des communications, conjugué aux mesures de confinement mises en place par les autorités pendant la période 2019-2020 en raison de la pandémie de coronavirus, a eu un impact significatif sur les habitudes des clients bancaires. De plus en plus de clients se sont tournés vers l'utilisation de leurs cartes interbancaires (CIB) pour effectuer des retraits d'argent liquide via des distributeurs automatiques de billets (DAB).

L'utilisation des cartes interbancaires et des DAB a donc contribué à une inclusion financière accrue. Les clients ont pu accéder plus facilement à leurs fonds et effectuer des opérations bancaires essentielles tout en minimisant les risques liés à la manipulation d'argent liquide. Cela a également encouragé une transition vers une économie plus numérisée et a favorisé l'adoption des moyens de paiement électroniques. En résumé, l'évolution technologique et les mesures de confinement ont favorisé une utilisation plus répandue des CIB et des DAB, renforçant ainsi l'inclusion financière et facilitant l'accès aux services bancaires.

**Figure N° 23** : Le nombre de transactions via les DAB.



**Source** : Documents interne de la BDL.

Les statistiques montrent que les clients de la BDL utilisent largement les distributeurs automatiques de billets (DAB), comme en témoigne le montant des retraits effectués en 2020. En effet, le nombre de transactions s'élève à 3.054.267, ce qui représente une augmentation significative de 163,3 % par rapport à l'année précédente, notamment pendant la période de confinement. De plus, entre 2021 et 2022, on constate une amélioration supplémentaire de 9,6 %, avec le nombre de transactions passant de 4.449.832 à 4.877.015.

### 3.1.2 Opérations de paiements sur terminal de paiement électronique (TPE) :

### Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

**Tableau N°12** : Le nombre et le pourcentage d'augmentation de TPE.

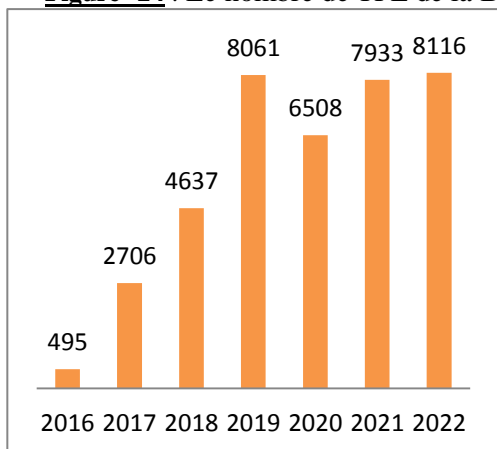
L'année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Le nombre de TPE mise en exploitation</b>	495	2706	4637	8061	6508	7933	8116
<b>Le pourcentage d'augmentation</b>	/	446,7%	71,4%	73,8%	-19,3%	21,9%	2,3%

**Source** : Documents interne de la BDL.

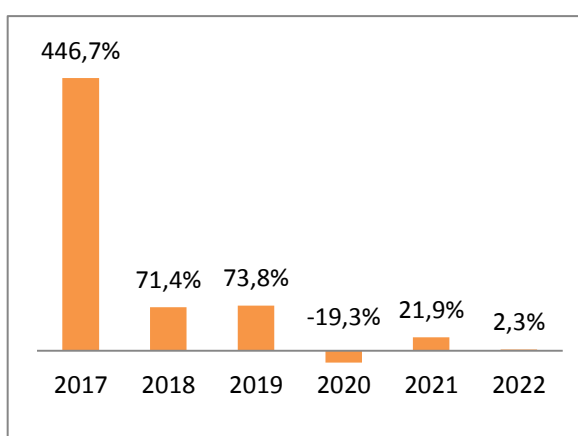
À partir du tableau présenté ci-dessus, il est clair que le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés par la banque BDL dans divers commerces a connu une évolution significative au fil des ans. On observe une augmentation progressive du nombre de TPE, passant de 495 en 2016 à 8 061 à la fin de l'année 2019.

Cependant, en 2020, une baisse importante de 19,3 % a été observée en raison de la pandémie de coronavirus et de l'impact économique qui en a découlé. La diminution des achats et des ventes a entraîné une réduction du nombre de TPE utilisés dans les commerces. Pour l'année 2022, on a enregistré le nombre le plus élevé de TPE (8 116 TPE), soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

**Figure° 24** : Le nombre de TPE de la BDL



**Figure N°25** : le pourcentage d'augmentation de TPE.

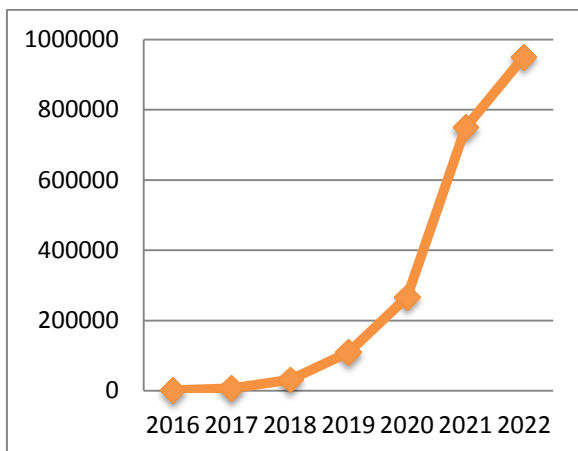


**Source** : Documents interne de la BDL.

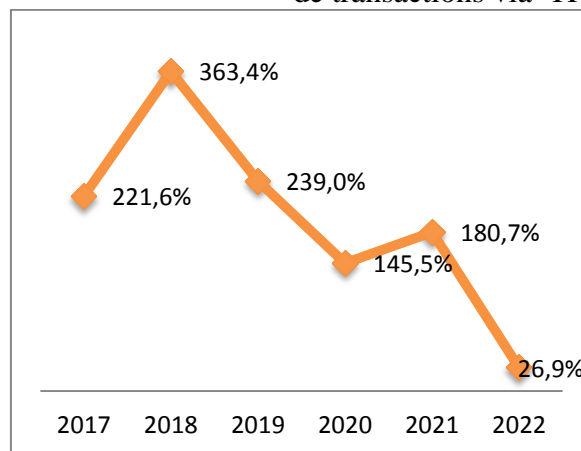
L'augmentation du nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés au sein de la BDL au fil des années a un impact significatif sur l'inclusion financière en Algérie. Les TPE offrent aux clients la possibilité de réaliser des paiements par le biais de cartes CIB (Carte Interbancaire) émises par les banques. Cependant, depuis l'année 2020, cette possibilité de paiement sur TPE s'est élargie pour inclure également les cartes EDAHABIA d'Algérie Poste.

### Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

**Figure N°26** : Le nombre de transactions via TPE



**Figure N° 27** : Le pourcentage d'augmentation de transactions via TPE



**Source** : Documents interne de la BDL.

Le graphique présenté met en évidence l'évolution annuelle du nombre de transactions effectuées via les terminaux de paiement électronique (TPE) de la banque BDL. De 2016 à 2018, le nombre de transactions en TPE a connu une augmentation significative de 363,4 %. Cette hausse soutenue démontre une adoption croissante des paiements électroniques par les clients de la banque BDL.

En se focalisant sur la période de 2020 à 2021, on observe une amélioration remarquable de 180,7 % dans le nombre de transactions, correspondant à 749 383 transactions. Cette augmentation significative peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment la promotion des paiements sans contact, la digitalisation accrue des transactions et la préférence des consommateurs pour les méthodes de paiement électronique, en particulier pendant la période de la pandémie de COVID-19. Pour l'année 2022, on constate une légère augmentation de 26,9 % dans le nombre de transactions en TPE par rapport à l'année précédente. Bien que cette croissance soit plus modérée par rapport aux années précédentes, elle témoigne néanmoins de la poursuite de l'adoption et de l'utilisation des TPE pour les paiements électroniques.

En résumé, les TPE encouragent l'adoption des paiements électroniques, ce qui contribue à l'inclusion financière. Même les personnes n'ayant pas de compte bancaire peuvent utiliser leur carte de paiement pour effectuer des achats, élargissant ainsi leur accès aux biens et services. Cette expansion des possibilités de paiement favorise une plus grande inclusion financière en permettant à un plus grand nombre de personnes de participer à l'économie formelle.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

### 3.1.3 L'activité de paiement sur internet :

**Tableau N°13** : Le nombre et le pourcentage d'augmentation de transaction sur internet.

Les transactions via internet	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le nombre de transactions	3305	8257	10.815	39.724	80.184	87.900
Le pourcentage d'augmentation	/	149,83%	30,97%	267,3%	101,85%	9,62%

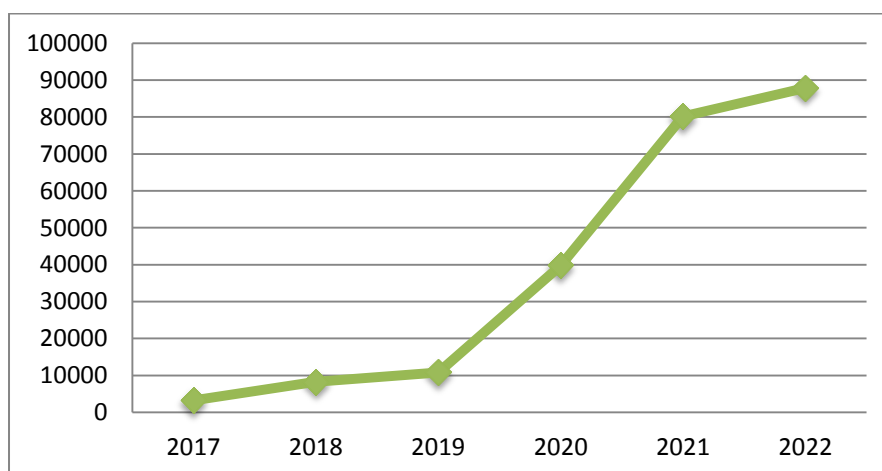
**Source** : Documents interne de la BDL.

Le tableau ci-dessus présente les données relatives au nombre de transactions effectuées par la Banque BDL dans le domaine des paiements en ligne, pour la période de 2017 à 2022. On remarque que l'année 2020 a connu une augmentation significative des opérations de paiement sur internet, avec une hausse impressionnante d'environ 267,3 % par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre total de transactions effectuées par la Banque BDL s'élève à 39.724, ce qui témoigne d'une demande croissante et d'une adoption accrue des paiements sur internet. En comparaison, l'année 2021 a enregistré une augmentation supplémentaire de 101,85 % par rapport à 2020, avec un nombre total de transactions de 80.184.

En 2022, le nombre de transactions en ligne a continué à augmenter, atteignant un total de 87.900. Cette progression témoigne de la consolidation de l'adoption des paiements en ligne et de l'intégration croissante des services financiers numériques dans les pratiques courantes des consommateurs.

**Figure N° 28** : Le nombre de transactions sur internet.



**Source** : Documents interne de la BDL.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

Le graphique constitue une représentation schématique des chiffres figurant dans le tableau n°13. Ce dernier nous permet de mieux visualiser la hausse du nombre d'opérations effectuées sur internet au cours des années 2017-2022.

L'e-paiement joue un rôle essentiel au sein de la Banque BDL pour promouvoir l'inclusion financière en Algérie. En développant et en encourageant l'utilisation des solutions de paiement électronique, la BDL facilite l'accès aux services financiers pour un plus grand nombre de personnes. Grâce à l'e-paiement, les clients de la BDL peuvent effectuer des transactions de manière sécurisée et pratique, que ce soit pour les paiements en ligne, les retraits d'argent aux distributeurs automatiques de billets ou les achats chez les commerçants équipés de terminaux de paiement électronique (TPE). Cela permet d'étendre l'accès aux services bancaires à des personnes qui n'ont pas de compte bancaire traditionnel, favorisant ainsi leur inclusion financière.

### **3.2. Présentation de principales statistiques de la Direction BDL de Staouali :**

Dans la suite de notre étude, nous procéderons à une analyse des données relatives aux opérations de paiement électronique collectées auprès du département des moyens de paiement électronique (DMPE) au sein de la Direction BDL à Staouali. Cette analyse portera sur les opérations d'e-paiement, ainsi que sur l'activité de paiement par le biais de terminaux de paiement électronique (TPE) et de cartes bancaires durant la période 2020-2022.

#### **3.2.1 Le nombre de comptes ouverts au sein de la BDL :**

L'ouverture d'un compte à la BDL joue un rôle clé dans l'inclusion financière en offrant un accès facile aux services financiers, en facilitant les transactions et les paiements électroniques, en fournissant des services de crédit et en renforçant la confiance financière.

Dans la suite, nous présenterons les données concernant le nombre de comptes ouverts à l'agence de la Banque BDL située à Staouali, en les classant en fonction des catégories de clients : professionnels, particuliers et corporate.

**Tableau N°14** : Le nombre de comptes ouverts.

Année	Particuliers	Professionnels	Corporate
2020	943.325	900.182	184.033
2021	990.502	943.036	187.141
2022	1.048.572	1.048.576	195.378

**Source** : Documents interne de la BDL, DMPE 2022.

## Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

Le tableau ci-dessus fournit une vue d'ensemble du nombre de comptes ouverts dans différentes catégories de clients (professionnels, corporate et particuliers) au cours des années 2020, 2021 et 2022. En analysant les chiffres, on constate une évolution positive du nombre de comptes ouverts dans toutes les catégories au fil des années.

Une augmentation significative du nombre de comptes ouverts chez les particuliers a été observée, avec une croissance de 47.177 comptes en 2021 par rapport à 2020, et une nouvelle hausse en 2022, atteignant un total de 1.048.572 comptes. Cela témoigne de l'intérêt croissant des particuliers pour les services bancaires de la BDL.

Dans la catégorie des professionnels, une tendance similaire est constatée, avec une augmentation de 42.854 comptes ouverts en 2021 par rapport à 2020, suivie d'une croissance en 2022 pour atteindre un nombre total de 1.048.576 comptes. Cela indique que les professionnels sont de plus en plus intéressés à bénéficier des services offerts par la Banque BDL.

En ce qui concerne la catégorie corporate, on observe une augmentation régulière du nombre de comptes ouverts d'une année à l'autre. En 2021, le nombre de comptes était de 187 141 par rapport à 2020, avec une légère hausse enregistrée en 2022, atteignant un total de 195 378 comptes. Cela démontre que les entreprises trouvent de la valeur dans les services bancaires proposés par la BDL.

En fin de compte, les résultats positifs de l'ouverture de comptes bancaires chez les particuliers, les professionnels et les entreprises démontrent les efforts déployés par la BDL pour promouvoir l'inclusion financière en Algérie, en offrant des services accessibles et adaptés aux besoins diversifiés des clients.

### 3.2.2 L'activité d'E-paiement :

**Tableau N°15** : Le nombre de site web et transaction e-paiement.

L'année	2020	2021	2022
Le nombre de site web	13	27	39
Le nombre de transaction d'E-Paiement	1424	4087	11750

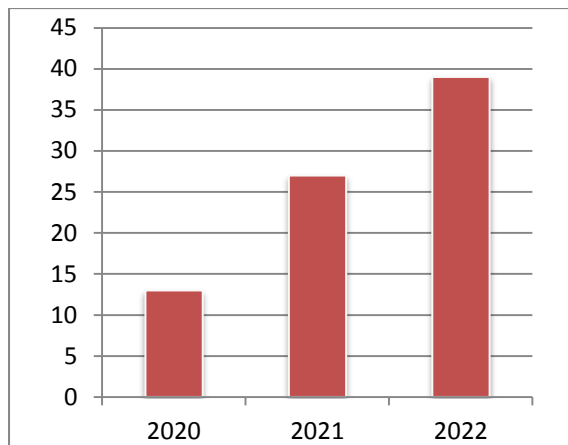
**Source** : Documents interne de la BDL, DMPE 2022.

Le tableau fournit des informations précieuses sur le nombre de web marchands au sein de la BDL, ainsi que sur le nombre de transactions d'e-paiement effectuées au cours des années 2020, 2021 et 2022. Les données démontrent une croissance significative dans ces

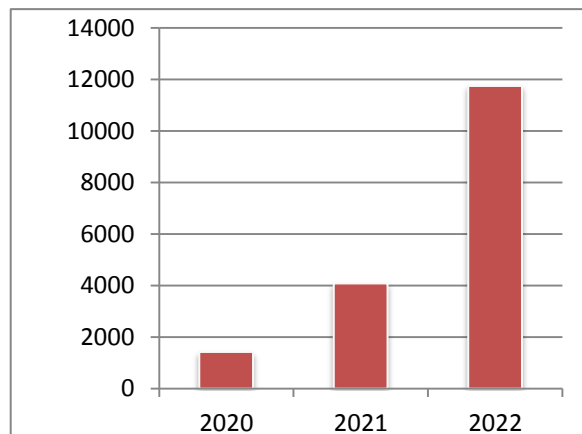
### Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

deux domaines au fil des années, ce qui témoigne de l'essor et de l'adoption croissante de l'e-paiement au sein de la banque.

**Figure N°28** : Le nombre de site web



**Figure N°29** : Le nombre de transaction d'e-paiement

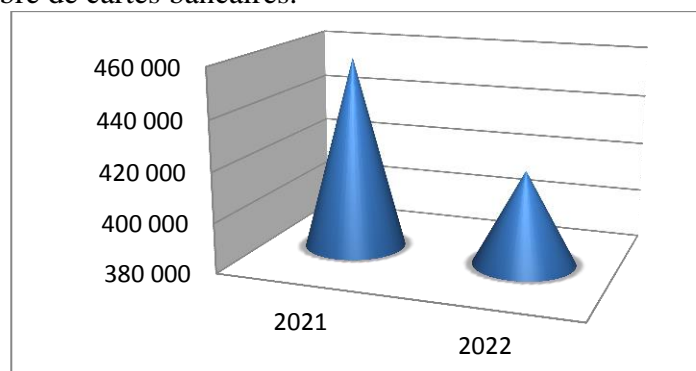


**Source** : Documents interne de la BDL, DMPE 2022.

Le graphe illustre l'augmentation du nombre d'opérations d'e-paiement effectuées par les commerçants, tel que présenté dans le tableau n°15. Les chiffres révèlent une croissance progressive du nombre de web marchands entre 2020 et 2021, avec une augmentation de 14 web marchands et un total de 4 087 transactions. En 2022, le nombre de web marchands a augmenté de 39, accompagné d'une évolution notable de 11 750 transactions. Cette tendance démontre un intérêt croissant des commerçants à adopter des solutions de paiement en ligne, témoignant de la dynamique positive du e-commerce au sein de la BDL. Cette expansion du nombre de web marchands reflète la volonté des commerçants d'intégrer les paiements en ligne dans leurs activités, ce qui contribue à la modernisation du commerce et favorise l'inclusion financière.

#### 3.2.3 Les cartes bancaires :

**Figure N°30** : Le nombre de cartes bancaires.



**Source** : Documents interne de la BDL, DMPE 2022.

### Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

La BDL offre une variété de cartes monétiques, chacune avec ses propres fonctionnalités spécifiques visant à faciliter les transactions financières électroniques. Cependant, selon les données présentées dans la figure 29, le nombre de cartes a connu une diminution, passant de 457.764 en 2021 à 417.768 en 2022 au sein de la BDL. Cette diminution peut être attribuée à plusieurs facteurs possibles. Par exemple, certains clients peuvent avoir renouvelé ou remplacé leurs cartes expirées ou endommagées, ce qui aurait pu entraîner une baisse du nombre total de cartes en circulation. De plus, la fermeture de comptes bancaires par certains clients pourrait également entraîner l'annulation de leurs cartes associées. Il est important de noter que ces raisons ne sont pas exhaustives et d'autres facteurs spécifiques à la situation de la BDL pourraient également avoir contribué à cette diminution du nombre de cartes.

**Tableau N°16** : Le pourcentage de clients ayant souscrit à des cartes bancaires.

L'année	Les particuliers	Les professionnels	les entreprises corporate
2021	51,88%	1,68%	42,83%
2022	50,75%	0,34%	43,45%

**Source** : Documents interne de la BDL, DMPE 2022

Le tableau fourni présente en détail les proportions de clients de la BDL ayant souscrit à des cartes bancaires, classés selon trois catégories distinctes : les particuliers, les professionnels et les entreprises corporate. En 2021, les particuliers représentent la catégorie la plus importante en termes de souscription de cartes bancaires, avec un pourcentage de 51,88% du total. Les entreprises corporate viennent ensuite avec une proportion de 42,83%, tandis que les professionnels représentent une proportion plus faible de 1,68%.

En analysant les données de l'année 2022, on observe une légère diminution du pourcentage des particuliers de 1,13%, ce qui indique une légère réduction du nombre de particuliers ayant souscrit à des cartes bancaires. De même, les professionnels connaissent une baisse de 0,34% de leur part de souscription. Cependant, les entreprises corporate enregistrent une augmentation significative de leur pourcentage, atteignant 43,45% en 2022.

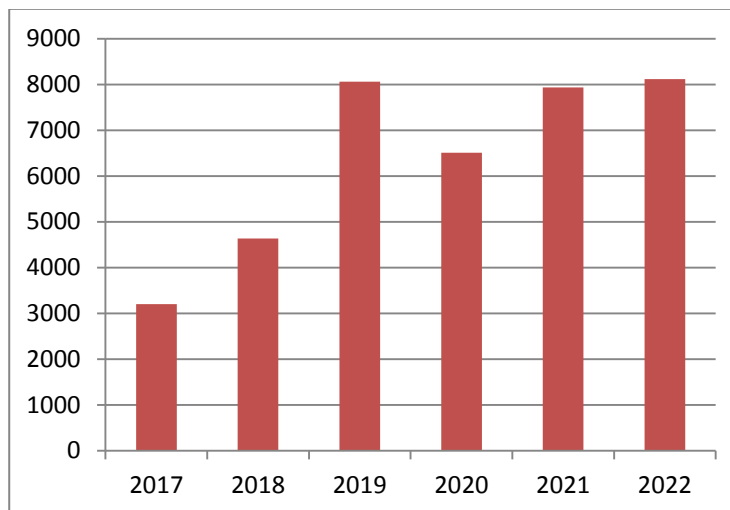
#### 3.2.4 L'activité de paiement sur TPE :

L'évolution du nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) mis en exploitation au sein de la BDL entre 2017 et 2022 a connu des fluctuations significatives, reflétant les conditions économiques et les impacts de la pandémie de COVID-19. En

### Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».

analysant les chiffres, on constate une tendance à la hausse globale avec quelques variations d'une année à l'autre.

**Figure N°31:** Le nombre de TPE mise en exploitation

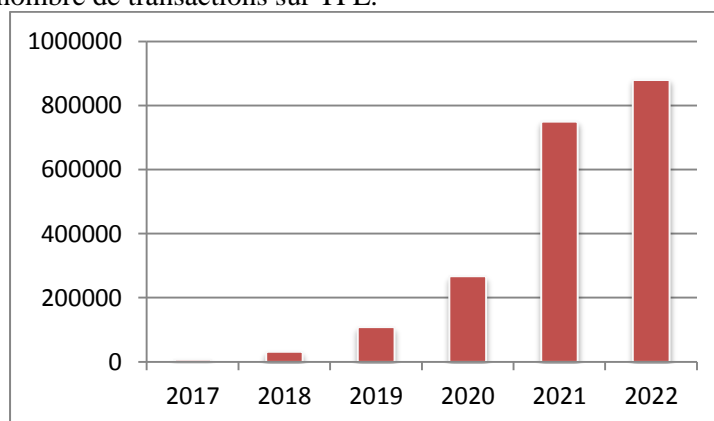


**Source :** Documents interne de la BDL, DMPE 2022.

De 2017 à 2018, le nombre de TPE en exploitation a augmenté de manière significative, atteignant 8 061 unités. Cependant, en 2019, il y a eu une légère diminution du nombre de TPE, passant à 6 508 unités, à cause de la pandémie de COVID-19 qui a débuté en 2020 a également eu un impact négatif sur l'économie et le commerce, ce qui contribue à la diminution du nombre de TPE.

Cependant, à partir de 2020, on observe une amélioration progressive de la situation. Le nombre de TPE a commencé à augmenter à nouveau, atteignant 7 638 unités en 2021 et 8 116 unités en 2022. Cette reprise témoigne de la résilience du secteur des paiements électroniques et de la reprise progressive de l'activité économique après les perturbations causées par la pandémie.

**Figure N°32:** Le nombre de transactions sur TPE.



**Source :** Documents interne de la BDL, DMPE 2022.

### **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

Il est probable que les transactions par TPE aient connu une augmentation globale au fil des années, atteignant un nombre de 879 360 transactions. Cette augmentation peut être attribuée à la progression de l'inclusion financière et à l'adoption croissante des paiements électroniques en Algérie. Les améliorations apportées aux infrastructures de paiement électronique, ainsi que l'élargissement de la gamme des commerçants acceptant les paiements électroniques, ont également pu contribuer à cette évolution positive.

En résumé, l'utilisation croissante des TPE et des cartes bancaires au sein de la Banque BDL en Algérie joue un rôle essentiel dans l'inclusion financière. Ces moyens de paiement offrent aux consommateurs une plus grande commodité et favorisent la culture du paiement électronique, réduisant ainsi les risques liés aux transactions en espèces. De plus, l'e-paiement permet aux personnes qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels de participer à l'économie numérique et de bénéficier de divers services financiers en ligne.

Bien que l'Algérie présente un niveau d'inclusion financière relativement faible par rapport à d'autres pays du monde, la Banque BDL joue un rôle clé dans la promotion de l'inclusion financière en mettant en place des solutions de paiement électronique telles que les TPE, les cartes bancaires et les services d'e-paiement. Ces initiatives visent à toucher un large éventail de personnes et d'entreprises en leur offrant des moyens sécurisés et pratiques pour gérer leurs transactions financières.

## **Chapitre III : Impact des moyens de paiement électronique sur le degré de l'inclusion financière, cas pratique : la banque « BDL ».**

---

### **Conclusion du chapitre III :**

Notre recherche a examiné l'impact de l'utilisation des moyens de paiement électroniques sur l'inclusion financière en Algérie. Les résultats ont clairement démontré que l'utilisation de ces moyens de paiement électroniques a eu un effet significatif sur le niveau d'inclusion financière dans le pays. Les moyens de paiement électronique tels que les cartes bancaires, les paiements en ligne et les terminaux de paiement électronique (TPE) offrent des avantages significatifs en termes de praticité, de sécurité et de rapidité des transactions. Ils permettent aux individus de réaliser des opérations financières plus facilement, que ce soit pour effectuer des paiements, des transferts d'argent, des achats en ligne ou encore pour accéder à des services financiers, cela se confirme notre première hypothèse.

L'Algérie offre un climat propice au développement de l'inclusion financière en raison de sa stabilité économique, de sa population non bancarisée et de ses infrastructures financières en pleine expansion. Notre intervention au sein de la Banque de développement locale (BDL), plus précisément au niveau de la direction de développement des paiements électroniques (DDPE), ainsi que l'analyse des données recueillies, démontrent clairement que la BDL a connu une forte croissance des paiements électroniques ces dernières années, ce qui contribue au développement de l'inclusion financière. Ces résultats confirment la validité de notre deuxième hypothèse.

La modernisation des moyens de paiement électronique au sein de la BDL permet à une large tranche de la population d'accéder plus facilement aux services financiers. Cela contribue à l'inclusion financière en offrant des solutions adaptées aux besoins spécifiques de différentes catégories de la population, et en réduisant les barrières à l'accès aux services financiers traditionnels, cela se confirme notre troisième hypothèse.

---

**Conclusion Générale**

---

Les avancées rapides dans les domaines des télécommunications, de l'internet et de l'informatique ont donné naissance à un nouvel environnement économique axé sur les transactions électroniques. Le secteur bancaire est particulièrement sensible à ces évolutions, étant tenu de suivre le rythme en offrant des services bancaires basés sur une utilisation intensive des technologies de l'information et des communications. Les moyens de paiement électronique ont contribué à élargir l'inclusion financière à l'échelle mondiale, en favorisant la stabilité financière, le développement des affaires, l'épargne et l'accès au crédit, tout en améliorant l'intégrité financière en réduisant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'Algérie fait partie des pays qui ont lancé des moyens de paiement électronique pour intégrer les individus dans le système financier, offrir des services financiers diversifiés et faciliter les transactions électroniques, permettant aux citoyens de profiter des avantages des services financiers en dehors du secteur bancaire et d'attirer ces fonds à l'intérieur.

La Banque de Développement Local a lancé son service du paiement électronique à travers trois moyens de paiement notamment : les cartes bancaires, le terminal de paiement électronique (TPE) et l'e-paiement. Ces moyens de paiement offrent aux clients la possibilité de régler leurs achats dans les magasins équipés de terminaux de paiement électronique (TPE) en utilisant leurs cartes bancaires, ou de réaliser des paiements en ligne via des services bancaires en ligne ou des applications mobiles, afin de simplifier la vie quotidienne des clients en leur offrant une solution de paiement pratique, sécurisée et rapide.

La finalité de toute étude est d'apporter des réponses au problème posé, ce mémoire a pour principal problématique : « **Quelle est l'incidence des moyens de paiement électronique sur le développement des services bancaires et la promotion de l'inclusion financière au sein des banques Algériennes, en l'occurrence la BDL ?** », Pour répondre à cette problématique nous avons présenté trois hypothèses que nous avons testées dans les trois chapitres.

A la lumière de ce qui précède et des résultats obtenus lors de notre étude nous avons pu confirmer ou infirmer nos hypothèses comme suit :

- Les moyens de paiement électronique jouent un rôle crucial dans le renforcement de l'inclusion financière en offrant un accès élargi aux services bancaires. Ces solutions permettent à un plus grand nombre de personnes de gérer leurs finances de manière efficace et sécurisée. Grâce à ces moyens de paiement électronique, les individus peuvent effectuer des transactions électroniques, accéder aux services financiers de base et bénéficier des opportunités économiques offertes par l'économie numérique, ce qui **confirme** notre première

## Conclusion Générale

---

hypothèse, qui stipule que : « **Les services financiers proposés grâce aux moyens de paiement électronique participent activement à la consolidation de l'inclusion financière**».

- L'Algérie bénéficie d'un climat favorable à l'inclusion financière, avec des efforts pour étendre l'accès aux services bancaires, promouvoir les services financiers numériques, encourager l'utilisation des moyens de paiement électronique, développer les coopératives financières et renforcer la réglementation financière, Ce qui **confirme** notre deuxième hypothèse, qui stipule que : « **L'Algérie jouit d'un climat favorable au développement de l'inclusion financière**».

- La modernisation des moyens de paiement électronique au sein de la Banque BDL a permis à une large partie de la population Algérienne d'avoir accès aux services bancaires. Cette modernisation comprend l'introduction de moyens de paiement électronique, telles que les cartes bancaires, les terminaux de paiement électronique (TPE) et les solutions de paiement en ligne (e-paiement), Ce qui **confirme** notre troisième hypothèse, qui stipule que : « **La modernisation des moyens de paiement électronique au sein de la BDL offre à une large tranche de la population un accès aux services financiers** ».

Aujourd'hui, les moyens de paiement électronique sont devenus indispensables dans le monde actuel. Ils offrent une commodité, une sécurité et une accessibilité accrues par rapport aux méthodes de paiement traditionnelles. Leur adoption généralisée reflète l'évolution des habitudes de consommation et l'importance croissante de la numérisation des services financiers, et donc, ils contribuent à créer un système financier plus inclusif en offrant des solutions pratiques, sûres et accessibles à tous.

En combinant notre étude théorique et pratique, nous avons obtenu les résultats suivants :

- ✓ Même si l'inclusion financière est plus développée à l'échelle mondiale, l'Algérie poursuit ses efforts pour établir des infrastructures solides visant à promouvoir l'inclusion financière sur son propre territoire.
- ✓ Au cours des dernières années, la popularité des transactions électroniques en Algérie a connu une croissance significative, démontrant ainsi l'expansion rapide de l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- ✓ Les moyens de paiement électronique offerts par la banque BDL jouent un rôle incitatif en encourageant les individus non bancarisés à opter pour l'ouverture d'un compte bancaire formel.

## Conclusion Générale

---

- ✓ L'utilisation des moyens de paiement électronique permet de limiter l'utilisation d'espèces et les sorties de liquidités en dehors du système bancaire, Cela permet aux banques de renforcer leur capacité à accorder des prêts plus importants et d'attirer une clientèle plus large.
- ✓ L'éducation financière joue un rôle primordial dans la promotion de l'inclusion financière en offrant aux individus les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées. Cette éducation financière encourage un plus grand nombre de personnes à ouvrir des comptes bancaires officiels et à s'impliquer activement dans le système financier.
- ✓ La pandémie de COVID-19 a provoqué un changement majeur dans les habitudes de paiement, entraînant une augmentation significative de l'utilisation des moyens de paiement électronique.

### ▪ **Suggestions**

En se basant sur les résultats de cette recherche et les informations présentées, nous pouvons formuler quelques suggestions visant à promouvoir l'inclusion financière en Algérie :

- L'amélioration des infrastructures, en particulier en étendant la connectivité Internet, revêt une importance primordiale. Cette expansion favoriserait la simplification des transactions électroniques et permettrait à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux services financiers en ligne.
- Les publicités des produits bancaires peuvent servir d'outil de sensibilisation efficace en matière d'éducation financière.
- Encourager le commerce électronique et d'exonérer certaines transactions de taxes et d'impôts, tout en réduisant les coûts d'accès à l'internet.
- Pour garantir un accès facile aux services, il est nécessaire d'effectuer régulièrement la maintenance des guichets automatiques. Cela permet d'assurer leur disponibilité 24 heures sur 24 et de faciliter leur utilisation par les clients.

### ▪ **Les perspectives de la recherche :**

Enfin plusieurs perspectives peuvent être explorées, et que nous espérons qu'ils seront traités par d'autres travaux, Comme :

- L'incidence des paiements mobiles sur la promotion de l'inclusion financière en Algérie.
- Etude pratique de l'inclusion financière à l'échelle des banques et institutions financière algériennes.

## Conclusion Générale

---

- La contribution de l'inclusion financière pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie en Algérie.
- L'impact des moyens de paiement électronique sur l'inclusion financière : étude comparative entre les pays développés et les pays en développement.

Cependant, il est important de reconnaître que notre étude présente certaines limitations. La collecte de données tout au long de la réalisation de ce mémoire a été parfois difficile en raison de l'inaccessibilité de certaines informations confidentielles, ainsi le manque de références académiques spécifiquement axées sur notre sujet qui est relativement récent. Par conséquent, nous avons principalement recueilli des informations à partir de sources en ligne telles que des sites web officiels et des articles provenant de sources internationales.

Néanmoins, nous espérons que notre travail soit d'un support positif pour tous ceux qui l'auront consulté.



### Ouvrage :

- Aladdin. D. Rillo « *Financial Inclusion in Asia, country surveys*», written consent of ADBI, Printed in Japan, 2014, P.17.
  - Blockchain France : «*La blockchain décryptée- les clefs d'une révolution*», édition Netexplo, Paris, 2016, P20.
  - BRANA Sophie, CAZALS Michel : « *La monnaie* », 2eme édition Dunod, Paris, 2006, p74.
  - DOMINIQUE Plihon : « *La monnaie et ses mécanismes* », Edition la Découverte, 2008, Paris, P.17.
  - Kone, Rozen Mohamed, « *Accélérer l'inclusion financière dans les pays africains : Nouvelles approches des stratégies d'inclusion financière* », maison d'édition : EMS Editions, France 2019, p30.
  - MBAIODJIBEY Ndadoum, Eric, « *Mobile money en Afrique Son rôle pour l'inclusion financière au Tchad* », maison d'édition : Le Harmattan, paris, 2020, p30
  - SENE Mamadou, « *La banque expliquée à tous, focus sur l'Afrique* », maison d'édition : RB édition, France, 2021, p272
- منير ممدوح، محمد الجنابحي، "البنوك الإلكترونية"، دار النشر: الفكر الجامعي، الإسكندرية، مصر، الطبعة الثانية، 2006  
صفحة 521
- ناظم محمد نوري الشمري، عبد الفتاح زهير، "الصيرفة الإلكترونية: الادوات والتطبيقات ومعوقات التوسع"، دار  
وائل للنشر، عمان، 2008، ص 49

### Travaux Universitaires :

- ASFIRANE Yasmine, « *L'évolution du paiement électronique en Algérie* », Mémoire pour l'obtention d'un brevet supérieur de banque, Ecole Supérieure des Banques, Alger, 2020, P.20.
- ARKOUB Lamia, RAHMANI Kahina : « *Les nouveaux moyens de paiements électroniques à l'international* », Mémoire pour l'obtention d'un mémoire de Master en Sciences de Gestion, Option : Finance et Commerce International , Faculté Des Sciences Economiques, Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2020. P30.
- BACCOUR Rym, « *Promouvoir l'inclusion financière par le levier de la digitalisation des moyens de paiement* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme d'institution de financement et développement du Maghreb arabe, Tunisie, décembre 2020, p.11.
- BEN JADDI Majda : « *M paiement : comment accroître la confiance du mobinaute ?* », Mémoire de recherche en E-marketing, université de Strasbourg, 2018, P28.
- CHEDDANI Maya : « *Le développement du paiement électronique en Algérie* », Mémoire pour l'obtention d'un brevet supérieur bancaire, Ecole Supérieure des Banques, Alger, 2021, P.24.
- CHAIX, Laetitia : « *Le paiement mobile : perspectives économiques, modèles d'affaire et enjeux concurrentiels* », Thèse pour l'obtention d'un diplôme de Doctorat en Sciences Économiques, université Nice Sophia Antipolis, Ecole doctorale DESPEG ,22 novembre 2013, P13.
- EL GARROT Fella, « *Moyens de paiement électroniques* », Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales et financières, Spécialité : Finance d'entreprise, Ecole Supérieure de Commerce, kolea , 2017, P.24.
- KARTOUS Kamel : « *Le système de paiement électronique en Algérie* », Mémoire en Master en science économique, Université ABDERRAHMANE Mira, Bejaia, 2020, P.68.
- LADLI Abderrezak , « *Les moyens de paiement électronique* », mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences de Gestion , spécialité: Management Bancaire , Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion ,université Mouloud Mammeri,Tizi-ouzou,2018 ,P.35.
- OUYAHIA Manelle : « *L'évolution de l'e-paiement et du paiement par TPE durant la période de la crise sanitaire de la COVID19* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences Economiques, Faculté Des Sciences Economiques Commerciales et des Science de Gestion, université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2019, P.37.

- RAHOUAL Karima, « *Enjeux, obstacles et perspectives de la généralisation de la carte bancaire en Algérie* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité, option : Finance et banque, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2019, P12.
  - أيمن جبالة ، إسكندر فكار، "دور وسائل الدفع الإلكترونية في تعزيز الشمول المالي في الجزائر"، مذكرة لنيل شهادة الماستر في شعبة العلوم الاقتصادية، تخصص اقتصاد نقدي وبنكي، كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير، جامعة 08 ماي 1945 قالمة، 2022، ص80
  - بوصوفة أميرة ،رواحية اكرام،"متطلبات تفعيل وسائل الدفع الالكتروني في الاقتصاد الجزائري" مذكرة لنيل شهادة الماستر في العلوم الاقتصادية، تخصص : اقتصاد نقدي وبنكي، كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير، جامعة 08 ماي 1945 قالمة، 2021، ص17.
  - فواطمية حمزة،"مستقبل الدفع الالكتروني في الجزائر" مذكرة لنيل شهادة الماستر، تخصص اقتصاد نقدي وبنكي، جامعة عبد الحميد بن باديس مستغانم كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير، جامعة عبد الحميد بن باديس مستغانم، ص62،60
  - معارف فريدة، "البنوك الإلكترونية" مذكرة لنيل شهادة الماجستير في العلوم الاقتصادية، تخصص: نقود ومالية، جامعة محمد خيضر، بسكرة، 2010، ص08
  - معوش فضيلة،مدات اسيا،"دور نظام الدفع الإلكتروني في تحسين المعاملات المصرفية"، مذكرة لنيل شهادة الماستر في علوم التسيير، تخصص: ادارة مالية، كلية العلوم الاقتصادية التجارية، جامعة محمد الكلي محند اولحاج –البويرة- 2020، ص57، بتصرف.
  - لعلاوي نواري "استخدام وسائل الدفع الإلكترونية لإرساء الشمول المالي بالجزائر مع الاشارة لتجارب دولية رائدة ز دراسة تطبيقية بالمصارف العمومية ومؤسسة بريد الجزائر خلال الفترة (2016-2021)" أطروحة لنيل شهادة الدكتوراه الطور الثالث في العلوم الاقتصادية، تخصص نقود وبنوك، جامعة يحي فارس بالمدينة، 2022، ص29.(بتصرف

### Articles et Revues :

- AFI (Alliance for Financial Inclusion) ,« *Rowanda's financial inclusion success story, Umurenge SACCOs*», Case study, Rowanda, 2014 ,p.01.
- АНАТОЛІЇВНА ПОЖИДАЄВА, (Марія), «Еволюція використання електронних платіжних інструментів: фінансовий та юридичний аспекти» стаття, січень 2019 року
- BENMADANI Sadika, « *Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie* » revue des Etudes Economiques, volume 16, N° 01, Ecole Supérieure d'Economie d'Oran, mars 2022, P.803.
- Benazzouz Daouia, Mouterfi Amel : « *Diagnostic et perspectives du e-payment en Algérie*» revue de l'économie financière et des affaires. , volume: 07, N° 02, Université El Oued –Algérie-, septembre, 2017, P07.
- Corinne Lamoussière Pouvreau , « *Le portefeuille électronique et numérique* », article , Février 2023.
- Clodoaldo bargosa dos santos ,« *Financial Inclusion and Economic Development: An Analysis under the Brazilian Context*», Theoretical Economics Letters, December 2021.
- Figuet Jean-Marc, Pinos Fabienne, « *L'exclusion financière en France : une lecture en filigrane des modèles économiques bancaires* », Revue d'économie financière, Volume N°12, N° 115, France, Mars 2014, p293.
- IBEGHOUCHE Saadia, MOKRANE Ali, « *Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie* » revue de l'économie financière et des affaires, Volume 06, N°03, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou , septembre 2022, P.562
- KAREN Gilchrist ,« *Alipay d'Alibaba lance le service 'souriez pour payer' en Chine* »,article, septembre 2017,Révisé par nos soins.
- MERBOUHI Samir, HADID Noufyel, « *Le paiement électronique en Algérie : Délits économiques et financières*», revue de la nouvelle économie, Volume e 08, N°01, janvier 2017, P.20.
- Marianne VERDIER, « *Paiements électroniques et crypto actifs* » article, janvier 2018.
- PETERSON K. Ozili, « *l'inclusion financière en Nigéria* », article économique, Nigeria, juin 2022, p.08.
- PETERSON K. Ozili, « *Financial inclusion in the U.S.: What We Know* », economic article, USA, January 2021.

- RAKHROUR. Youcef, BENILLES. Bilel, « *L'inclusion financière : un levier au service d'une croissance économique inclusive en Algérie* » revue des études économiques, Volume 17, N°1, Algérie, Mars 2021, p304.
- Yen Nee Lee, « *Oubliez les codes QR. La reconnaissance faciale pourrait être la prochaine grande chose pour les paiements en Chine* », article, Novembre 2019.
- ZEMIRLI Radhia, « *Analyse économétrique de l'effet de l'inclusion financière sur la croissance du PIB hors hydrocarbures en Algérie* », Revue des Études de développement économique, Volume N°3, N°2, Algérie Novembre 2022, p 85.

- بلاغ سامية، "أثر التكنولوجيا المالية الرقمية على الشمول المالي في الدول العربية، دراسة قياسية باستخدام بيانات بين للفترة 2010-2016" مجلة مجاميع المعرفة، جامعة الجزائر، المجلد 08، العدد 03، 2022، ص 158.

- قشاري ياسمين، "تحقيق الشمول المالي في الدول العربية الواقع والافاق"، مجلة الاقتصاد والبيئة، المجلد 05، العدد 02، جامعة بسكرة - الجزائر - أكتوبر 2022، ص

- لبزة هشام، ضيف الله محمد الهادي، "واقع وتحديات وسائل الدفع الإلكترونية في الجزائر"، مجلة الدراسات والبحوث الاجتماعية، جامعة الشهيد حمه لخضر الوادي، المجلد 5، العدد 4، ديسمبر 2017، صفحة 288، 289

133

- محمد خاوي، محاد عريوة، "واقع وسائل وأنظمة الدفع الإلكترونية في النظام البنكي الجزائري" مجلة الدراسات الاقتصادية المعاصرة، المجلد 02، العدد 2017، جامعة محمد بوضياف - المسيلة -، ص 141

- مقدم عبد الجليل، "واقع ورهانات تطبيق أنظمة الدفع الإلكتروني وأثرها على البنوك التجارية الجزائرية" المجلة العالمية للاقتصاد والاعمال، المجلد 05، العدد 02، جامعة طاهري محمد بشار - الجزائر -، 2018، ص 179.

- مراد بهلولي، امر سعيد سعيد، "واقع الشمول المالي في الجزائر على ضوء بعض التجارب الناجحة - الامارات العربية المتحدة وغانا - نموذجاً" مجلة ادارة الاعمال والدراسات الاقتصادية، المجلد 8، العدد 2، جامعة زيان عاشور الجلفة - الجزائر - 2022، ص 279

- ماطي مريم، "واقع وسائل الدفع الإلكترونية ومستقبلها في ظل أزمة كوفيد 19 دراسة حالة الجزائر" مجلة البحوث الاقتصادية المتقدمة، المجلد 07، العدد 01، 2022، جامعة جيجل، ص 12.

### **Textes Réglementaires :**

- Journal officiel de la république algérienne règlement N° 52 du 26 aout 2003, P 10.
- Journal officiel de la république algérienne règlement N° 28 du 16 mai 2018, P 05.

### **Rapports et documents administratifs :**

- CAPOBIANCO Antonio, « *Digital Disruption in Financial Markets – Note by Sweden* », document by Organisation for Economic Co-operation and Development, Sweden , June 2019, p.09.

## Bibliographie

---

- Doucement interne BDL banque, 2022
- FinScope, « *Rwanda Finscope 2020, Statistical report* », statistical report, June 2020, p.11.
- La Banque centrale européenne, Rapport annuel 2000, « *l'opportunité de la dénomination de monnaie et la question de savoir si les monnaies électroniques constituent de nouvelles monnaies ou plus simplement de nouveaux types de titres de créance* », P24.
- La banque de France, « *Observatoire de l'inclusion bancaire, la banque de France* », rapport annuel ,2021, p05.
- S.M. la Reine Maxima des Pays-Bas, « *Stimuler le progrès vers les ODD grâce à l'inclusion financière Numérique* » rapport économique, la Banque mondiale, Février 2023, P.07.

### Site Web :

- <https://www.sumup.com/fr-ch/business-guide/factures-paiement-en-ligne-avantages/>
- <https://www.visa.fr/>
- <https://www.mastercard.us/en-us.html>
- <https://www.kaspersky.fr>
- <https://www.banque-france.fr/>
- <https://www.cryptopolitan.com>
- <https://poloniex.com/>
- <https://www.futura-sciences.com>
- <https://banque.meilleurtaux.com>
- <https://www.tesla.com/>
- <https://www.amazon.com/>
- La banque mondiale, <https://www.banquemondiale.org/fr>
- Le centre de l'inclusion financière, <https://www.cif-ao.org/>
- Le CGAP, <http://www.cgap.org/topics/financial-inclusion>
- <https://www.bank-of-algeria.dz>
- <https://www.worldbank.org/en/publication/globalindex>, “ *La base de données mondiale 2021 sur l'inclusion financière* ”, 15 Novembre 2021
- <https://www.bank-of-algeria.dz>, « *Brochure sur l'inclusion financière* »

- <https://www.businessdailyafrica.com> , « *M-Pesa crosses 30 million active users in Kenya on Lipa na M-Pesa* », Mars 2022
- <https://openknowledge.worldbank.org>, « *Programme d'évaluation du secteur financier indien* »
- <https://www.vodacom.com> , « *M-Pesa – Africa's leading fintech platform – marks 15 years of transforming lives* », article.
- <https://www.lepoint.fr>, « *Covid-19 au Kenya : le paiement mobile accélère* »
- <https://sweden.se/life/society/a-cashless-society>
- <https://www.fbf.fr>,
- <https://www.lafinancepourtous.com>
- <https://www.poste.dz>
- <https://www.agb.dz>
- <https://inonet.fr/lexique/definitions/terminal-de-paiement-electronique/>
- <https://www.algeriaentreprise.com>
- <https://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie>, consulté le 24/04/2023
- <https://giemonetique.dz>
- <https://www.aps.dz/economie>
- <https://www.aps.dz/economie>
- <https://www.bdl.dz>
- <https://www.compte-pro.com/les-cartes>

---

## **Table des Matières**

---

<b>Remerciement</b>	
<b>Dédicace</b>	
<b>Résumé</b>	
<b>Liste des Tableaux</b>	
<b>Liste des Figures</b>	
<b>Listes des Annexes</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction Générale</b> .....	<b>V</b>
<b>Chapitre I : Approche théorique sur l'inclusion financière et les moyens de paiement électronique</b>	
<b>Introduction du chapitre I</b> .....	<b>06</b>
<b>Section 01 : Le Cadre conceptuel des moyens de paiement électronique</b> .....	<b>07</b>
<b>1.1. Définition et évolution des moyens de paiement électronique</b> .....	<b>07</b>
<b>1.1.1. Définition</b> .....	<b>07</b>
<b>1.1.2. Evolution des moyens de paiement électronique</b> .....	<b>08</b>
<b>1.1.3. L'importance des moyens de paiement électronique</b> .....	<b>08</b>
<b>1.1.4. Les caractéristiques des moyens de paiement électronique.</b> .....	<b>09</b>
<b>1.2. Les typologies des moyens de paiement électronique</b> .....	<b>10</b>
<b>1.2.1. Les cartes bancaires</b> .....	<b>10</b>
<b>A. Carte de débit</b> .....	<b>10</b>
<b>B. Carte de crédit</b> .....	<b>10</b>
<b>C. Carte prépayée</b> .....	<b>11</b>
<b>1.2.2. Les smart cartes</b> .....	<b>12</b>
<b>A. Le DAB (distributeur automatique de billets)</b> .....	<b>12</b>
<b>B. Le GAB (Guichets Automatique des Banques)</b> .....	<b>12</b>
<b>C. Les TPE (Terminal de Paiement Electronique)</b> .....	<b>13</b>
<b>1.2.3. Les chèques électroniques</b> .....	<b>13</b>
<b>1.2.4. Les transferts électroniques</b> .....	<b>13</b>

1.2.5. La monnaie électronique .....	13
1.2.6. Le porte-monnaie électronique .....	14
1.2.6.1. Le fonctionnement du porte-monnaie électronique .....	14
1.2.7. Le porte-monnaie virtuel .....	15
1.2.7.1. Le fonctionnement du porte-monnaie virtuel .....	15
1.4. Les moyens de paiement électronique à l'ère des technologies financières innovantes.....	15
1.4.1. Le Paiement mobile .....	15
1.4.1.1. Déclinaisons technologiques de m-paiement .....	16
A. Paiement par QR-Code .....	16
B. Paiement NFC .....	16
C. Le mPOS, mobile Point of Sale .....	16
D. L'internet mobile .....	16
1.3.2. La monnaie virtuelle .....	17
1.3.2.1. Exemple d'une monnaie virtuelle (Le Bit coin) .....	17
1.3.3. Paiement par les objets connectés .....	18
1.3.3.1. Les Type des objets connectés .....	19
A. Les lunettes connectées .....	19
B. Les bijoux connectés .....	19
C. Voitures connectées .....	19
D. Enceintes intelligentes .....	19
1.3.4. Paiement par la reconnaissance faciale .....	19
<b>Section 02 : Les notions fondamentales de l'inclusion financière .....</b>	<b>20</b>
2.1. Généralités sur l'inclusion financière .....	20
2.1.1. Définition de l'inclusion financière .....	21
2.1.2. L'universalité de l'Inclusion Financière et son évolution .....	22
2.1.3. Dimensions et piliers de l'inclusion financière .....	22
2.1.3.1. Les dimensions de l'inclusion financière .....	23
2.1.3.2. Les Piliers de l'inclusion financière .....	24
A. Renforcement de l'infrastructure financière.....	24
B. La protection financière des consommateurs .....	25

C. Développer des services financiers et des produits qui répondent au besoin de toutes les catégories sociales .....	25
D. L'éducation financière .....	26
2.1.4. Importance micro et macroéconomique de l'inclusion financière.....	26
2.1.5. Les indicateurs de mesure de l'inclusion financière .....	27
2.1.5.1. Utilisation des comptes bancaires .....	28
2.1.5.2. L'épargne .....	28
2.1.5.3. L'emprunt .....	28
2.1.5.4. Les paiements .....	28
2.1.5.5. L'assurance .....	29
<b>Section 03 : La modernisation des moyens de paiement électronique pour promouvoir l'inclusion financière à la lumière de quelques expériences internationales .....</b>	<b>29</b>
3.1. En Afrique .....	29
3.1.1. Kenya .....	29
3.1.2. Rwanda .....	30
3.2. En Asie .....	31
3.3. En Amérique .....	32
3.3.1. Etats-Unis .....	32
3.3.2. Brésil .....	32
3.4. En Europe .....	33
3.4.1. Suède .....	33
3.4.2. France .....	34
3.5. Les pays Arabes .....	37
<b>Conclusion du chapitre I .....</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre II : La contribution des moyens de paiement électronique à la promotion de l'inclusion financière en Algérie</b>	
<b>Introduction du Chapitre II .....</b>	<b>39</b>
<b>Section 01 : L'évolution des moyens de paiement électronique en Algérie .....</b>	<b>40</b>
1.1. Les moyens de paiement électronique en Algérie.....	41
1.1.1. Les cartes bancaires en Algérie .....	41
1.1.1.1. Evolution des cartes bancaires .....	41
1.1.1.2. Les types des cartes bancaires en Algérie .....	41
A. La Carte de retrait interbancaire "CIB" .....	42

<b>A.1</b> . La carte classique .....	42
<b>A.2</b> . La carte Gold .....	42
<b>A.3</b> . Les avantages et les inconvénients de la carte CIB .....	43
<b>B.</b> La Carte EDAHABIA .....	43
<b>B.1.</b> Les Fonctionnalités de la carte EDAHABIA .....	43
<b>C.</b> La carte de crédit Visa .....	45
<b>D.</b> Mastercard .....	45
<b>1.1.1.3.</b> Les canaux d'acceptation des cartes en Algérie .....	46
<b>A.</b> Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets DAB/GAB.....	47
<b>B.</b> Le terminal de paiement électronique TPE.....	48
<b>1.1.2.</b> Le paiement mobile .....	48
<b>1.1.2.1</b> Les avantages et les inconvénients du paiement mobile .....	49
<b>1.1.3.</b> Le lancement du Portefeuille électronique.....	50
<b>1.2.</b> Les intermédiaires et les organismes du paiement électronique en Algérie .....	50
<b>1.2.1.</b> Les intermédiaires du paiement électronique en Algérie .....	50
<b>A.</b> La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) .....	50
<b>B.</b> Algérie poste .....	51
<b>1.2.2.</b> Les organismes qui contribuent au développement du paiement électronique en Algérie.....	52
<b>1.2.3.</b> Protection des moyens de paiement électronique en Algérie .....	52
<b>A.</b> Ecriture électronique .....	52
<b>B.</b> Signature électronique .....	52
<b>Section 02 : Etat des lieux de l'inclusion financière en Algérie .....</b>	<b>53</b>
<b>1.1.</b> Evolution de l'inclusion financière en Algérie .....	53
<b>1.1.1.</b> Indicateur de propriété de compte .....	55
<b>1.1.2.</b> Indicateur d'épargne .....	56
<b>1.1.3.</b> Indicateur d'emprunt .....	56
<b>1.2.</b> Les indicateurs d'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie.....	57
<b>1.2.1.</b> Activité Paiement sur Internet .....	57
<b>1.2.2.</b> Activité paiement sur TPE .....	58
<b>1.2.3.</b> Retrait sur ATM .....	59
<b>1.2.4.</b> Paiement mobile.....	60

<b>Section 03 : La stratégie nationale de développement des moyens de paiement électronique et la consolidation de l'inclusion financière.....</b>	<b>61</b>
<b>3.5. Développement de l'infrastructure du système bancaire en Algérie.....</b>	<b>61</b>
A. Le groupe d'ingénierie générale .....	62
B. Le groupe de moyens de paiement .....	62
C. Le groupe de la monnaie .....	62
D. Le groupe juridique .....	62
<b>3.5. L'effectuation des réformes législatives .....</b>	<b>62</b>
<b>3.4.1. La généralisation du système de compensation électronique .....</b>	<b>63</b>
<b>3.4.2. La mise en place du système d'identification bancaire .....</b>	<b>63</b>
<b>3.4.3. L'ordre de prélèvement .....</b>	<b>63</b>
<b>3.4.4. La lettre de change .....</b>	<b>64</b>
<b>3.5. Les politiques incitatives pour les paiements électroniques .....</b>	<b>64</b>
<b>3.5. Les Obstacles du système de paiement électronique en Algérie .....</b>	<b>64</b>
<b>3.4.1. Les obstacles réglementaires .....</b>	<b>64</b>
<b>3.4.2. Les obstacles sociaux et culturels .....</b>	<b>64</b>
<b>3.4.3. Les obstacles techniques .....</b>	<b>65</b>
<b>3.5. Les mesures gouvernementales à prendre pour promouvoir l'inclusion financière .....</b>	<b>65</b>
<b>3.4.1. Stratégies nationales pour l'inclusion financière .....</b>	<b>65</b>
<b>3.4.2. Réforme des systèmes nationaux de paiement .....</b>	<b>65</b>
<b>3.4.3. Le développement et la diversification des services financiers .....</b>	<b>65</b>
<b>3.4.4. Renforcement de la concurrence et développement des points d'accès .....</b>	<b>66</b>
<b>3.4.5. Protection des consommateurs de services financiers .....</b>	<b>66</b>
<b>3.4.6. Éducation financière .....</b>	<b>67</b>
<b>Conclusion du Chapitre II .....</b>	<b>68</b>
<b>Chapitre III : L'impact des moyens de paiement électronique sur l'inclusion financière, Cas pratique : la banque BDL</b>	
<b>Introduction du Chapitre III .....</b>	<b>69</b>
<b>Section 01 : Présentation de la Banque De Développement Local .....</b>	<b>70</b>
<b>1.1. Présentation de la Banque De Développement Local .....</b>	<b>70</b>
<b>1.1.1. Historique de la création de la BDL .....</b>	<b>70</b>
<b>1.1.2. Objectifs de la banque BDL .....</b>	<b>71</b>

1.1.3. L'Organigramme Général de la BDL .....	72
1.2. Présentation de la Direction des Moyens de Paiement .....	72
1.2.1. La Direction des Moyens de Paiement .....	73
1.2.2. Organigramme de la Direction des Moyens de Paiement .....	73
1.2.3. Organisation et attributions de la Direction des Moyens de Paiement .....	74
1.2.3.1. Le Département des Paiements Électroniques .....	74
A. Service paiement en ligne et supervision du Parc TPE .....	74
B. Service commercialisation et promotion des paiements électroniques .....	75
C. Service Back-office des paiements électroniques .....	75
1.2.3.2. Le Département Traitement et Contrôle Des Flux Télé- Compensation .....	76
1.2.3.3. Département Télé- Compensation .....	76
1.2.4. Les missions de Département des Paiements Electroniques .....	76
<b>Section 02 : Présentation des moyens de paiement électronique offerts par.....</b>	<b>73</b>
2.1. Les moyens de paiement électroniques au sein de la BDL .....	77
2.1.1. Les cartes monétiques .....	77
2.1.1.1. La carte CIB .....	77
A. Les types de la carte CIB .....	77
B. Les objectifs de la carte CIB .....	78
2.1.1.2. La carte Visa .....	78
2.1.1.3. MasterCard .....	79
2.1.1.4. La carte Corporate .....	79
2.1.2. Le service E-paiement .....	80
2.1.2.1. Les acteurs qui participent à l'intégration d'un web marchand au système de paiement en ligne .....	80
A. La banque .....	80
B. La Gie monétique .....	80
C. La SATIM .....	80
2.1.3. Les canaux de paiement électronique .....	80
<b>Section 03 : Analyse de l'étude pratique : synthèse et interprétations.....</b>	<b>81</b>
3.1. Présentation de principales statistiques de la banque BDL.....	81
3.1.1. L'activité de retrait sur DAB .....	81
3.1.2. Opérations de paiement sur TPE.....	83
3.1.3. L'activité de paiement sur internet .....	86

<b>3.2. Présentation de principales statistiques de la Direction BDL de Staouali .....</b>	<b>88</b>
<b>3.2.1. Le nombre de comptes ouverts au sein de la BDL .....</b>	<b>88</b>
<b>3.2.2. L'activité d'E-paiement .....</b>	<b>89</b>
<b>3.2.3. Les cartes bancaires .....</b>	<b>90</b>
<b>3.2.4. L'activité de paiements sur terminal de paiement électronique (TPE).....</b>	<b>91</b>
<b>Conclusion du Chapitre III .....</b>	<b>93</b>
<b>Conclusion Générale .....</b>	<b>97</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>105</b>